



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie

PLAN NATIONAL DE MISE EN OEUVRE
DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR
LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP_s)



Février 2007



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie

**PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR
LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS
(POPS)**

Février 2007

SOMMAIRE

ABBREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

PREFACE

RESUME

I - INTRODUCTION	13
II - DONNEES DE REFERENCE DU BURKINA FASO	16
2-1- Descriptif national	16
2-1-1- Géographie et population.....	16
2-1-1-1- Géographie	16
2-1-1-2- Population	18
2-1-2- Situation politique et économique	18
2-1-2-1- Situation politique	18
2-1-2-2- Situation économique	20
2-1-3- Aperçu des secteurs économiques.....	20
2-1-4- Vue d'ensemble de l'environnement.....	21
2-2- Cadre institutionnel, politique et juridique	22
2-2-1- Politique en matière d'environnement et de développement durable et cadre juridique.....	22
2-2-1-1- Politique en matière d'environnement et de développement durable	22
2-2-1-2- Cadre juridique	26
2-2-2- Rôles et responsabilités des institutions publiques et de la société civile	27
dans le cycle de vie des POPs	27
2-2-3- Les engagements du Burkina Faso en rapport avec les Conventions Internationales	29
2-2-4- Principes sous-tendant la législation et la réglementation en vigueur	30
relatifs aux POPs.....	30
2-2-5- Principales méthodes et approches utilisées pour la gestion des POPs et des pesticides en contenant, notamment les dispositions concernant leur application et leur suivi	30
2-3- Situation du pays en ce qui concerne la question des POPs	31
2-3-1- Evaluation des pesticides	31
2-3-2- Evaluation des Polychlorobiphényles (PCB),.....	32
2-3-3- Evaluation du Dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT)	34
2-3-4- Evaluation des dioxines et des furannes	35
2-3-5- Informations concernant les stocks obsolètes et les sites contaminés.....	36
2-3-5-1- Les pesticides POPs et autres pesticides	36
2-3-5-2- Les PCB	38
2-3-5-3- Les dioxines et furannes	38
2-3-6- Résumé concernant la production, les utilisations et les rejets futurs des.....	38
POPs - conditions requises aux fins de dérogation.....	38
2-3-7- Programmes de suivi en cours des rejets et des impacts sur l'environnement et la santé humaine - y compris les conclusions desdits programmes	39
2.3.8. Situation des groupes cibles en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les POPs	39
2-3-9- Activités de production, de commercialisation, d'utilisation des POPs relevant du secteur privé.....	40
2-3-10- Situation des infrastructures techniques nécessaires pour procéder aux évaluations, à la gestion et à la recherche-développement sur les POPs.....	40
2-3-11- Identification des populations et des milieux touchés par les POPs.....	41
2-3-12- Système d'évaluation et de catalogage de nouvelles substances.....	42
Chimiques.....	42
2-3-13- Précision sur tout système utile d'évaluation et de catalogage des nouveaux produits chimiques.....	42

III - STRATEGIE ET PREMIERS PLANS D' ACTIONS DU PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM (PNM) DU BURKINA FASO.....	43
3-1- Déclaration d'intention du gouvernement du Burkina Faso	43
3-2- Stratégie de mise en œuvre du PNM.....	45
3-2-1- Mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie et des plans d'actions.....	45
3-2-1-1- Rôles des intervenants	45
3-2-2- Mécanismes institutionnels de mise en œuvre	47
3-2-2-1- Au niveau national	47
3-2-2-2- Au niveau régional	47
3-2-2-3- Au niveau communal	47
3-2-3- Moyens de mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions du PNM	47
3-2-3-1- Moyens juridiques	48
3-2-3-2- Moyens financiers	48
3-2-3-3- Moyens humains et techniques	48
3-2-4- Mécanisme de suivi-évaluation.....	48
3-2-5- Objectifs de la stratégie	50
3-2-6- Principes directeurs de la stratégie.....	50
3-2-6-2- La gestion durable des ressources naturelles	51
3-2-6-3- La prise en compte de l'intégration sous-régionale	51
3-2-6-4- La promotion de la sécurité humaine à travers notamment les sécurités environnementale et sanitaire	51
3.2.7. Axes stratégiques d'intervention.....	52
3.2.8. Programmes d'actions.....	52
3-3- Premiers Plans d'Actions du PNM	53
3-3-1- Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et de leurs déchets	53
3-3-1-1- Problématique	53
3-3-1-2- But	54
3-3-1-3- Objectifs	54
3-3-1-4- Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.	55
3-3-2- Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des sources de dioxines et furannes.....	68
3-3-2-1- Problématique	68
3-3-2-2- But	69
3-3-2-3- Objectifs	69
3-3-2-4- Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.	69
3-3-3- Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des	76
Polychlorobiphényles (PCB) et de leurs déchets	76
3-3-3-1- Problématique	76
3-3-3-2- But	77
3-3-3-3- Objectifs	77
3-3-3-4- Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.	77
3.3.4. Plan de mise en place et du fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	85
3.3.4.1. Problématique	85
3.3.4.2. But	85
3.3.4.3. Objectif	85
IV - CONCLUSION	86
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	87
ANNEXES	89

ABREVIATIONS , SIGLES ET ACRONYMES

°C	: Degré Celsius
AN	: Assemblée Nationale
BAD	: Banque Africaine de Développement
BAT	: Best Available Technique
BEP	: Best Environmental Practice
BF	: Burkina Faso
BUNASOLS	: Bureau National des Sols
CBD ou CDB	: Convention Cadre sur la Diversité Biologique
CCCC ou CCC	: Convention Cadre sur les Changements Climatiques
CCD	: Convention Cadre sur la Désertification
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPAPE	: Centre d'Etude, de Protection, d'Aménagement et de Promotion de l'Environnement
CES	: Conseil Economique et Social
CESBAN	: Centre Ecologique
CES/DRS	: Conservation des Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols
CET	: Centre d'Enfouissement Technique
CILSS	: Comité de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CO	: Monoxyde de Carbone
CO2	: Dioxyde de Carbone
CONAGESE	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONEDD	: Conseil National pour l' Environnement et le Développement Durable
CSC	: Conseil Supérieur de la communication
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAT	: Direction de l'Aménagement du Territoire
DBO	: Demande Biochimique en Oxygène
DCO	: Demande Chimique en Oxygène
DDT	: Dichlorodiphényltrichloroéthane
DGACV	: Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie
DGDI	: Direction Générale du Développement Industriel
DGE	: Direction Générale de l'Energie
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DGH	: Direction Générale de l'Hydraulique
DGIRH	: Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DGPE	: Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGPSA	: Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DIRH	: Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DPPA	: Direction de la Prévention des Pollutions et de L'Assainissement
DRAHRH	: Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DTTM	: Direction des Transports Terrestres et Maritimes

ENEF	: Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ETP	: Evapo - Transpiration Potentielle
FAO	: Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	: Fonds d'Intervention pour l'Environnement
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIE	: Groupement d'Intérêts Economiques
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
gTEQ	: Gramme Toxicité Equivalente
HC	: Carbone d'hydrogène
HCB	: Hexachlorobenzène
IAP	: Instrument Automatisé de Prévisions
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
KTEP	: KiloTonne Equivalent Pétrole
Kwh	: Kilowattheure
LIPDHD	: Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAECR	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MS	: Ministère de la Sécurité
MCC	: Ministère de la Communication et de la Culture
MCE	: Ministère des Mines des Carrières et de l'Energie
MCPEA	: Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MEBA	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEE	: Ministère de l'Environnement et de l'Eau
MEDEV	: Ministère de l'Economie et du Développement
MES	: Matières en Suspension
MESSRS	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
METJ	: Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Jeunesse
MF	: Médiateur du Faso
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
Minfo	: Ministère de l'Information
MITH	: Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MS	: Ministère de la Santé
NA	: Non Applicable
ND	: Non Déterminé
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

Nox	: Oxydes d'azote
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU DI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PANE	: Plan d'Action National pour l'Environnement
PCB	: Polychlorobiphényles
PCDD/PCDF	: Polychlorodibenzo-p-dioxines et dibenzofuranes
PEDD	: Plan d'Environnement pour le Développement Durable
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Premier Ministre
Pm	: pour mémoire
PNGIM	: Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu
PNGT2	: Programme National de Gestion des Terroirs, Phase 2
PNM	: Plan National de Mise en Œuvre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POPs	: Polluants Organiques Persistants
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
REEB	: Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAPHYTO	: Société Africaine de Produits Phytosanitaires
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SITARAIL	: Société Internationale de Transport Africain par Rail
SNEE	: Stratégie Nationale d'Education Environnementale
SOFITEX	: Société des Fibres et Textiles du Burkina
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	: Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
SP/CONAGESE	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	: Union Mondiale pour la Nature
UNITAR	: Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UO	: Université de Ouagadougou
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine – Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis.

PREFACE

Au sortir de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'option faite par le Burkina Faso de s'engager résolument dans la lutte contre les pollutions de toutes sortes constitue, à n'en pas douter, un tournant majeur dans la dynamique du développement durable.

Cette option a conduit notre pays à s'impliquer activement dans la négociation, la signature d'un certain nombre de conventions en matière d'environnement et spécifiquement de lutte contre les pollutions, dont la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

En effet, la prise de conscience de la communauté internationale sur les menaces que font peser les polluants organiques persistants sur la santé humaine et l'environnement a conduit à l'adoption en 2001 de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants. Notre pays l'a signée le 23 mai 2001 et l'a ratifiée par décret n°2004-300/PRES/PM/MAECR/MFB/MECV/MS du 20 juillet 2004.

Les Polluants Organiques Persistants ou POPs sont lourds de conséquences. Ce sont des composés chimiques très stables qui servent, comme pesticides ou sont employés dans l'industrie. Mais ils apparaissent aussi involontairement comme sous-produits de la combustion ou de procédés industriels.

Ils sont très toxiques, persistent dans l'environnement, migrent à des milliers de Kilomètres de leur source. Ils se retrouvent dans les eaux, le sol et partant dans la chaîne alimentaire. Ils se bio accumulent dans les tissus adipeux

Les POPs peuvent par conséquent provoquer des cancers, altérer le système immunitaire, provoquer des malformations congénitales, diminuer les facultés intellectuelles, etc...

Pour les besoins de son économie, le Burkina Faso utilise des produits chimiques. Les populations rurales, même si elles sont de plus en plus conscientes des dangers que présentent ces substances pour leur santé du fait d'une sensibilisation accrue, n'ont pas suffisamment intégré dans leur comportement la protection systématique au point d'écarter définitivement les risques qu'elles encourent tous les jours au contact de ces produits.

L'objectif du Plan National de Mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants vise donc à permettre à notre pays d'identifier et de fixer ses priorités dans le renforcement des capacités, des politiques, des réformes législatives et des investissements nécessaires pour appréhender les problèmes des POPs avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial en partenariat avec le PNUD et le PNUE.

L'article 29 de la constitution dispose que « Le droit à un environnement sain est reconnu ; la défense, la protection de l'environnement sont un devoir pour tous. »

En partant de cette disposition rendue opérationnelle par le Code de l'Environnement et ses textes d'application, nous avons légitimé la conduite de notre démarche d'élaboration du Plan de Mise en œuvre qui s'est voulu participatif.

Le Burkina Faso vient de réaffirmer une fois de plus sa volonté politique de lutter contre les pollutions et nuisances diverses qui constituent de sérieux problèmes de santé publique.

Puisse ce Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm permettre de franchir un pas qualitatif dans l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales du Burkina Faso.

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

Laurent SEDOGO
Commandeur de l'Ordre National

Ont collaboré à la réalisation du PNM :

L'équipe du projet :

- Monsieur Désiré OUEDRAOGO, Coordonnateur National du Plan de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs;
- Monsieur Tidiane ZOUGOURI, Expert en Dioxines et Furannes, Chef de file du groupe des experts;
- Madame Diane SOME, Expert en Génie Sanitaire ;
- Monsieur Charles SANOU, Expert en Planification et suivi-évaluation des projets;
- Monsieur Hamadou SAVADOGO, Expert en gestion des Conventions Internationales;
- Monsieur Basile NIKIEMA, Expert en PCB.
- Monsieur Idrissa SEMDE, Expert en Pesticides ;
- Mademoiselle Eva SANOU, Assistante Technique du projet ;
- Madame Edwige ZAMPALIGRE/OUEDRAOGO; Secrétaire du projet;

Les membres du Comité Interministériel et de la Société Civile :

- Monsieur Lambert OUEDRAOGO de la Confédération Générale des Travailleurs du Burkina (CGTB);
- Monsieur Patrice DABIRE du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (MMCE) ;
- Monsieur Jean Baptiste DOAMBA du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) ;
- Monsieur Kloutan SAMATE du Ministère de l'information (MI) ;
- Monsieur Jean Claude KAMBIRE du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) ;
- Monsieur Siaka BANON du Ministère de la Santé (MS);
- Monsieur Ibsen Sifana KONE du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (MAECR);
- Monsieur Ousmane OUANDAOGO du Ministère des Finances et du Budget (MFB) ;
- Monsieur Blaise TOUBRE du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) ;
- Monsieur Paul OUEDRAOGO de la Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB);
- Monsieur Roger ZANGRE du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS);
- Monsieur M. Lamine OUEDRAOGO du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) ;
- Mademoiselle Ursula KABORE du Ministère de la Justice (MJ).

Ont assuré la supervision administrative du Projet :

- Monsieur Samuel YEYE, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Monsieur Badiori OUATTARA, Directeur Général de l'Amélioration du Cadre de Vie ;
- Monsieur Zéphirin Athanase OUEDRAOGO, Directeur de l'Assainissement, de la Prévention des Pollutions et des Nuisances

RESUME

Le Plan National de Mise en œuvre (PNM) a pour but de permettre à notre pays d'identifier et de fixer les priorités dans le renforcement des capacités, les politiques, les réformes législatives et les investissements nécessaires pour appréhender les problématiques des Polluants Organiques Persistants (POPs).

Ce document après avoir fait état de la nature et de la composition des produits chimiques communément appelés « Polluants Organiques Persistants », leurs effets sur la santé humaine et l'environnement ainsi que des motivations profondes ayant poussées le Burkina Faso à adhérer à la Convention de Stockholm et à solliciter l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial pour élaborer le PNM se décline en deux parties essentielles :

- **Les données de référence du Burkina Faso ;**
- **La stratégie et les premiers plans d'actions du Plan National de Mise en œuvre.**

La première partie aborde les données de références du Burkina Faso. Ces données qui sont analysées à travers un descriptif national abordent la géographie et la population, la situation politique et économique, une vue d'ensemble des questions environnementales, le cadre institutionnel politique et juridique, le rôle et la responsabilité des institutions publiques et de la société civile dans le cycle de vie des polluants organiques persistants.

Dans cette partie, il est aussi fait cas de la situation des polluants organiques persistants au Burkina Faso. Des tableaux résument la situation des pesticides POPs et non POPs, la situation des dioxines et furannes et l'état des lieux des transformateurs et condensateurs électriques en service et hors service contenant des Polychlorobiphényles (PCB).

Il ressort de l'Etat des lieux que des POPs existent bien au Burkina Faso. De même l'on a pu identifier des quantités importantes de stocks de pesticides périmés délaissés dans l'environnement et qui constituent des menaces réelles pour la santé des personnes. Il existe également des sites contaminés.

La deuxième partie a trait à la stratégie et aux premiers plans d'actions du Plan de Mise en oeuvre de la Convention de Stockholm du Burkina Faso.

La mise en oeuvre du PNM se fera à travers une stratégie fondée sur l'élaboration de projets, la recherche de fonds ainsi que la responsabilisation de toutes les parties autour de la gestion des POPs.

Cette stratégie comprend des objectifs, des principes directeurs, des axes stratégiques et des programmes d'actions.

Les premiers plans d'actions consignés dans le document ont été déclinés sous forme de projets opérationnels visant à compléter la mise en œuvre du PNM.

Les projets déjà élaborés soumis à financement sont :

- le Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés prohibés, les pesticides POPs et leurs déchets ;
- le plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des sources de dioxines et furannes ;
- le plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles (PCB) et de leurs déchets.
- Le projet de renforcement des capacités du point focal de la convention

Le coût global du Plan National de Mise en œuvre s'élève à la somme de **Quarante deux millions six cent cinquante huit mille soixante quinze (42 658 075) \$ US y compris 10% d'imprévis sur le coût de l'ensemble des projets.**

I - INTRODUCTION

Les substances chimiques, regroupées sous l'appellation de « Polluants Organiques Persistants (POPs) », sont produites soit volontairement (cas des pesticides et des PCB), ou involontairement tel le cas des dioxines et furannes. Certaines visent à éliminer les maladies, les parasites, à assurer le refroidissement de certains équipements électriques et accroître les rendements agricoles, à promouvoir la fabrication d'articles divers ainsi que des produits de consommation courante.

Malheureusement, ces polluants organiques persistants sont très toxiques et se retrouvent dans les eaux, le sol, les aliments et dans l'organisme humain à travers la chaîne alimentaire.

En réalité, ces substances chimiques ont été produites massivement sans la prise en compte de leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

Les effets nocifs des POPs peuvent entraîner des maladies (cancer, diabète, Hyper Tension Artérielle, etc), des malformations congénitales chez l'homme et l'animal et même la mort. Certains POPs sont également considérés comme des perturbateurs endocriniens, qui, en altérant le système hormonal sont susceptibles d'endommager les fonctions reproductrices et immunitaires des individus exposés ainsi que leur progéniture.

La prise de conscience de la communauté internationale des menaces que constituent les rejets croissants des POPs dans l'environnement, a conduit à l'adoption en mai 2001 de la Convention de Stockholm sur les POPs.

L'objectif de la Convention de Stockholm est la protection de la santé humaine et l'environnement de l'effet des POPs. A cet égard, la Convention vise à moyen et long terme leur élimination et l'arrêt de leur production. Mais dès à présent, ces substances chimiques doivent faire l'objet d'une gestion écologiquement rationnelle.

Le Burkina Faso,, conscient des menaces des POPs a manifesté sa volonté politique de contribuer aux côtés de la Communauté Internationale, à la lutte contre ces substances chimiques nocives pour la santé humaine et l'environnement.

Cette volonté politique affichée, s'est matérialisée par la signature de la Convention de Stockholm sur les POPs, le 23 mai 2001 d'une part, et d'autre part, par sa ratification par le décret n°2004-300/PRES/PM/MAECR/MFB/MECV/MS du 20 juillet 2004.

Dans ce cadre, chaque Etat partie doit remplir les obligations de la Convention, au nombre desquelles, l'élaboration d'un Plan National de Mise en œuvre (PNM).

Le PNM a pour but de permettre au pays d'identifier et de fixer les priorités dans le renforcement des capacités, les politiques, les réformes législatives et les investissements nécessaires pour appréhender les problématiques des POPs.

Dans ce cadre, le Burkina Faso a obtenu un soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour l'élaboration de son PNM et cela conformément à l'article 7 de ladite Convention.

Ce soutien financier du FEM a permis la mise en œuvre du projet BKF/03/G31, Plan National de Mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm sur les POPs (Projet PNM/POPs).

Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) en collaboration avec la société civile et les différents départements ministériels concernés par la gestion des produits chimiques a pu mettre en place un cadre de concertation nationale pour trouver des réponses adéquates à ces nouveaux défis environnementaux.

Cela s'est traduit par la mise en place d'une expertise nationale outillée en matière de gestion des POPs et d'un comité interministériel regroupant toutes les parties prenantes.

Le projet PNM/POPs a mis en œuvre un processus d'élaboration du PNM en cinq (05) étapes.

La première étape du processus a consisté à la mise en place d'une coordination nationale qui avait pour fonction de planifier, gérer et superviser l'élaboration du PNM et d'impliquer toutes les parties prenantes à la problématique des POPs. A ce niveau, des séances d'information, de sensibilisation et d'éducation ont été organisées à l'endroit de la société civile, des médias, des décideurs et du public.

La deuxième étape du processus a concerné l'inventaire des POPs au Burkina Faso. Dans ce cadre, un travail d'investigation a été mené ; ce travail a permis de dresser l'état des lieux sur les POPs. Les informations obtenues sont relatives aux données de base sur le pays ; elles concernent les pesticides POPs, les pesticides périmés, interdits et/ou obsolètes, les contenants vides, les polychlorobiphényles (PCB), les dioxines et furannes, les effets des POPs sur la santé et l'environnement, le cadre juridique et institutionnel.

La troisième étape a concerné la détermination des priorités nationales pour la lutte contre les POPs. Cette étape a permis de déterminer des critères qui ont servi à hiérarchiser les problèmes soulevés par les POPs aux fins de classement des actions de lutte. Cet exercice a permis de fixer les objectifs à court et long terme pour la gestion des POPs conformément à la Convention.

La quatrième étape du processus est relative à la formulation du PNM. Elle a consisté à l'examen des formules possibles pour satisfaire aux obligations de la Convention de Stockholm en corrélation avec les objectifs nationaux en matière de gestion des POPs. En outre, les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités et d'assistance extérieure ont été identifiés. Egalement, des plans d'actions sectoriels ont été formulés.

La cinquième étape a consisté à la présentation et à l'approbation du PNM. Cette dernière phase du processus avait pour objectif d'organiser une large consultation de toutes les parties prenantes sur le plan national. Le but étant de recueillir les observations, les avis et les amendements nécessaires à l'adoption d'un PNM

consensuel et reflétant la situation réelle du pays en matière de POPs, compte tenu des impératifs de réduction de la pauvreté et du développement durable.

Le contenu du présent document du PNM du Burkina Faso s'articule autour de deux grandes parties, conformément au canevas fourni par la Convention :

- la première partie est relative aux données de référence sur le pays
- la seconde partie quant à elle, présente la stratégie et les plans d'actions spécifiques pour la gestion des POPs et le respect des autres obligations de la Convention.

II - DONNEES DE REFERENCE DU BURKINA FASO

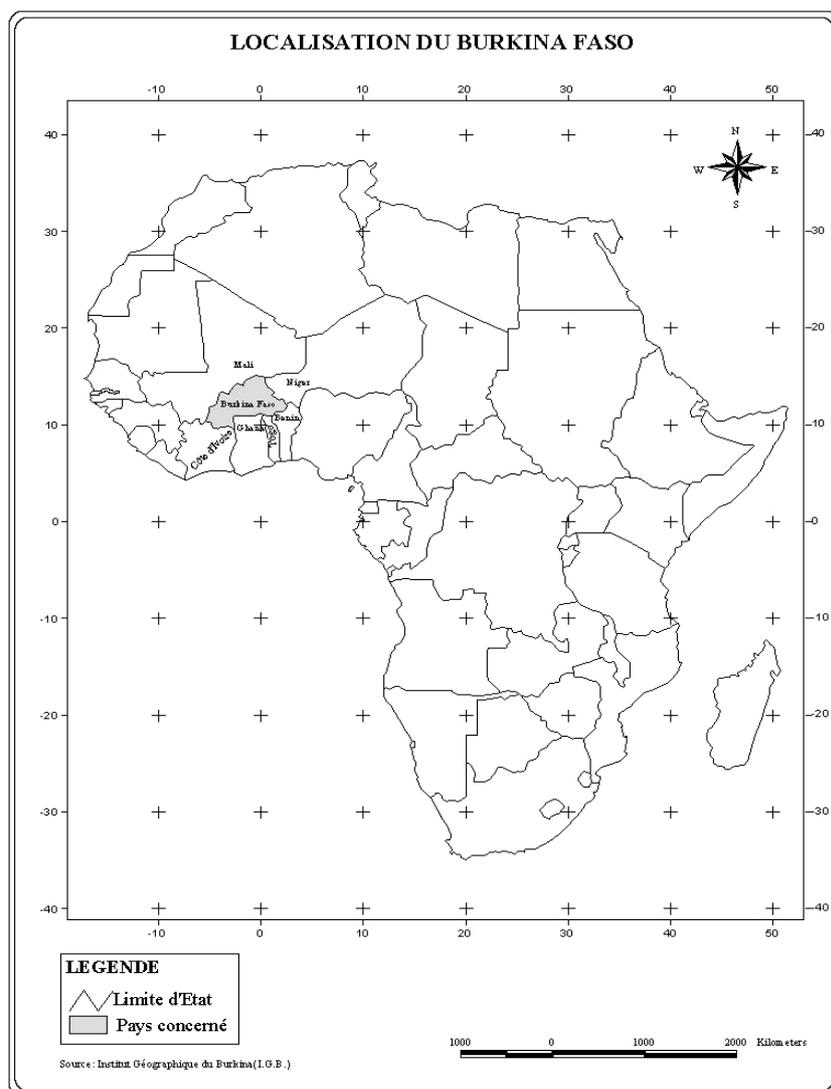
2-1- Descriptif national

2-1-1- Géographie et population

2-1-1-1- Géographie

Le Burkina Faso est un pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, entre les 9° et 15° de latitude Nord, le 2°30' de longitude Est et le 5°30' de longitude Ouest. Il couvre une superficie de 274 000 km² et fait frontière avec six (6) pays : le Niger à l'Est ; le Mali au Nord et à l'Ouest ; la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au Sud. La carte ci-après présente la localisation du Burkina Faso.

Fig. 1 : Localisation du Burkina Faso



Le climat du Burkina Faso qui est de type soudano-sahélien à deux saisons contrastées :

- une saison humide de mai à septembre, avec, en général, un maximum de précipitations en août ;
- une saison sèche s'étendant en moyenne d'octobre à avril avec une période froide de décembre à février et une période chaude de mars à mai.

On distingue, du Nord au Sud, trois (3) zones climatiques :

- la zone sahélienne qui se situe au nord du parallèle 14°N. Elle a une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 600 mm et sa végétation est de type steppe arbustive épineuse avec un tapis herbeux en touffes ;
- la zone nord-soudanienne qui a une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 600 et 900mm. Elle est située entre les parallèles 11°30' et 14°N avec une végétation du type savane arbustive et arborée ;
- la zone sud-soudanienne qui a une pluviométrie annuelle moyenne supérieure à 900mm. Elle est située au sud du parallèle 11°30'N avec une végétation de plusieurs types à savoir les forêts sèches, la savane boisée et les forêts galeries.

Par ailleurs, le climat du Burkina Faso est caractérisé par :

- un rayonnement solaire global de forte intensité avec une nette prédominance des énergies comprises entre 2000 et 2600 joules / cm² / jour (soit 5555KWh/j/m² à 7222 KWh/j/m²), enregistrées de janvier à août dans la moitié nord du pays et de février à juin dans le Sud ;
- une longue durée d'insolation variant de 6 à 11 heures par jour ;
- une prédominance dans les zones sahélienne et soudano-sahélienne des vents d'harmattan frais et secs, chargés de poussières ;
- de très fortes amplitudes thermiques et des températures de l'air élevées dont les moyennes ont connu durant la période 1961-2000 une hausse progressive de 0,2 à 1,35°C ;
- une pluviométrie relativement faible (400 à 1200 mm/an), irrégulière dans le temps et dans l'espace et en baisse de surcroît depuis ces quarante dernières années ;
- une évapotranspiration potentielle (ETP) très élevée, variant entre 1700 et 2400 mm.

Les principales contraintes pour la mobilisation des ressources en eau sont essentiellement liées :

- au contexte géologique marqué par la prédominance des roches cristallines (environ 82% du territoire) à faibles potentialités en matière d'eaux souterraines ;
- au relief peu marqué avec près de la moitié du pays se situant entre 250 m et 350 m d'altitude (les Atlas Jeune Afrique 1998) et par conséquent, peu favorable à la construction de grands barrages de stockage des eaux de surface ;
- à l'obligation de partager les ressources en eau de surface avec les pays voisins qui reçoivent un écoulement total estimé à 7,5 milliards de m³ par an. Une quantité d'eau de 4,7 milliards de m³ peut être stockée sur le territoire dont principalement 1,7 milliards dans le barrage de Bagré et 2 milliards dans le barrage de la Kompienga (REEB, 2002) ;
- aux conditions climatiques difficiles caractérisées par une faible pluviométrie contre une forte ETP. Cette situation rend temporaire la plupart des lacs dont seulement 30% environ sont pérennes.

Il faut par ailleurs souligner que tous les cours d'eau du pays sont temporaires à l'exception de deux fleuves à savoir le Mouhoun et la Comoé. Les quatre principaux bassins versants du réseau hydrographique du Burkina Faso sont :

- le bassin du Mouhoun qui couvre une superficie de 91 036 km². Il est parcouru par le Poni, la Bougouriba, le Grand-Balé, le Vranso, le Sourou et le Voun Hou ;
- le bassin du Nakambé qui couvre une superficie totale de 81 932 km². Il est parcouru par le Nakambé, le Nazinon, la Pendjari et la Sissili ;
- le bassin de la Comoé qui couvre une superficie totale de 17 590 km². Il est parcouru par les affluents que sont la Léraba et la Comoé ;
- le bassin du Niger qui couvre une superficie totale de 83 442 km². Il est parcouru par les affluents que sont le Béli, le Gorouol, le Dargol, la Faga, la Sirba, la Bonsoaga, le Diamangou, la Tapoa et le Banifing.

2-1-1-2- Population

Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4% (INSD, RGPH , 1996), la population burkinabé très jeune, a été estimée en 2003 à 12 505 400 habitants dont 52% sont des femmes ; 82,72% de cette population vivent en milieu rural. En cette même année, la densité moyenne de la population est évaluée à 45,6 habitants/km² (IAP/MEDEV, 2004).

2-1-2- Situation politique et économique

2-1-2-1- Situation politique

Le Burkina Faso, anciennement appelé Haute Volta, a accédé à la souveraineté internationale le 5 août 1960 avec Ouagadougou comme capitale politique. Il a connu plusieurs types de régimes (multipartites et parlementaires, d'exception) avant de

s'engager dans le processus d'édification d'un Etat de droit à travers la réinstauration du multipartisme. La Constitution du 2 juin 1991 a consacré la naissance de la quatrième République. Le processus de démocratisation s'est poursuivi avec un cycle d'élections présidentielles, législatives et municipales.

La séparation des pouvoirs se présente comme suit:

- le pouvoir législatif assuré par l'Assemblée Nationale qui comprend des députés élus au suffrage universel direct et secret pour cinq ans. L'Assemblée Nationale vote les lois et contrôle l'action du gouvernement ;
- le pouvoir exécutif est dirigé par le Président du Faso. Il est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il est assisté dans sa mission par un Gouvernement ayant à sa tête le Premier Ministre. Le pouvoir exécutif est chargé d'exécuter les lois ;
- le pouvoir judiciaire indépendant veille au respect des lois et règlements dont ceux sur les libertés individuelles et collectives. Il est constitué au sommet par quatre hautes juridictions autonomes : la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel.

Les organes consultatifs du pouvoir exécutif sont :

- le Conseil Economique et Social (CES) qui est une institution tripartite composée des représentants de l'Etat, de la société civile et du secteur privé. Il donne des avis à l'exécutif ;
- le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) qui veille au respect des règles d'éthique et de déontologie dans l'ensemble des médias ;
- le Médiateur du Faso (MF), qui facilite le règlement des litiges entre l'administration et les administrés.

Les responsables des organes consultatifs du pouvoir exécutif sont nommés par le Président du Faso.

Dans le processus démocratique, la société civile joue un rôle important d'interface entre l'Etat et les citoyens. Les organisations qui composent la société civile sont : les associations et mouvements de droits de l'homme et des consommateurs, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les syndicats et organisations professionnelles, la presse privée, les autorités coutumières et religieuses.

L'organisation politique et administrative du territoire burkinabé très largement influencée par le processus de décentralisation s'est concrétisée par la mise en place de 45 provinces subdivisées en 350 départements devenus des communes rurales, 49 communes urbaines et environ 8000 villages. Les provinces ont été regroupées en 13 régions administratives comme le montre le tableau de l'annexe 1.

La loi portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso a été adoptée en décembre 2004. Elle consacre notamment l'entrée départementale de 302 communes rurales et l'agrandissement des communes urbaines jusqu'aux limites du

département dans lequel elles sont situées. Elle permet par conséquent la couverture totale du territoire par les collectivités territoriales (régions, communes urbaines et rurales). Selon cette loi, les collectivités locales participent avec l'Etat à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles de même qu'à l'amélioration du cadre de vie.

2-1-2-2- Situation économique

Les réformes économiques en cours depuis 1991, ont permis d'assainir le cadre macro-économique du pays. A cet effet, les résultats enregistrés au plan économique ont permis d'atteindre un taux moyen de croissance du PIB de 5,5% pour la période 1995-2002 et de ramener le taux d'inflation à 2%. Le taux de croissance du PIB en 2003 était de 8% avec 295,2 \$ US/habitant selon le document du MEDEV (IAP/MEDEV, 2004).

En outre, les résultats obtenus par le pays dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la lutte contre la pauvreté sont encore très insuffisants :

- la zone rurale est le milieu où la pauvreté est sévère. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (INSD,EDS,2003) révèle que 52,3% de la population rurale vivent en dessous du seuil absolu de pauvreté) estimé à 82.672 FCFA/personne adulte/an, contre 19,9% de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté s'est aggravée aussi bien en milieu rural (de 51% en 1998 à 52,3% en 2003) que sur le plan national (de 45,3% en 1998 à 46,4% en 2003) ;
- la couverture sanitaire demeure insuffisante avec un taux de fréquentation des formations sanitaires par les malades de 39 % (REEB, 2002) ;
- les taux de mortalité sont élevés. Il est de 14,8‰ pour la mortalité globale en 1996 et de 1 84‰ pour la mortalité infanto juvénile. (INSD, EDS, 1996)
- l'espérance de vie à la naissance était de 57 ans en 1999 (INSD, EDS ,2003)
- le taux brut de scolarisation au primaire est de 52,2% dont 47,3% pour les filles en 2003-2004. Celui de l'alphabétisation est de 32 ,2% en 2003 (CSLP, 2003) ;
- le sous-emploi et le chômage affectent une partie importante de la population ;
- le taux de chômage est de 18% à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (REEB ,2002) ;
- les taux d'accès à l'eau potable et de latrines du reste très faibles sont respectivement de 69,2% et de 33,3% (INSD 2003).

2-1-3- Aperçu des secteurs économiques

L'économie du Burkina Faso est essentiellement basée sur le secteur primaire dominé par l'agriculture. Il est très vulnérable aux aléas climatiques et fortement dépendants de

l'extérieur. Celui-ci contribue en effet pour 40,8% à la formation du Produit Intérieur Brut (agriculture 24,3%, élevage 12,8% et 3,7% pour la foresterie et la pêche). Il procure par ailleurs au pays 78,2% de ses recettes d'exportation, dont 64,96% pour le coton (IAP/MEDEV, 2004).

L'agriculture occupe près de 86% de la population active. C'est une agriculture extensive de subsistance basée sur les cultures céréalières et dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne.

Les superficies totales emblavées représentent en moyenne plus d'un tiers des superficies des terres à vocation agricole (évaluée à 9 000 000 ha avec environ 233 500 ha de potentiel de terres irrigables). En 2003, les cultures vivrières occupaient 80,52% des superficies emblavées avec une large prédominance du sorgho et du mil (67,95%) tandis que 19,48% des superficies étaient réservés aux cultures de rente essentiellement composées du coton, de l'arachide et du sésame (DGPSA/MAHRH, Statistiques Agricoles, 2004).

Les performances de l'agriculture burkinabé sont limitées par d'importantes contraintes, à savoir :

- la faible pluviométrie,
- la fertilité moyenne des sols,
- la pauvreté des agriculteurs,
- l'accès réduit aux crédits,
- la dégradation des sols suite à l'utilisation incontrôlée des produits chimiques,
- la faible mécanisation des exploitations agricoles,
- l'instabilité et la faiblesse du niveau des prix des produits agricoles.

L'élevage occupe une place significative dans l'économie nationale. Il a contribué pour 13,24% aux recettes d'exportation de 2003 soit le deuxième après le coton (IAP/MEDEV, 2004).

Le secteur secondaire est peu développé. Il occupe seulement 2% de la population active et contribue pour 16,2% au PIB en 2003. L'exportation de l'or non monétaire se positionne au troisième rang des recettes d'exportation (IAP/MEDEV, 2004).

Le secteur tertiaire participe à 43% au PIB (IAP/MEDEV, 2004).

2-1-4- Vue d'ensemble de l'environnement

Selon le REEB 2002, les changements climatiques et la désertification constituent les préoccupations environnementales majeures du pays à cause de leurs manifestations, leur ampleur et leurs impacts sur les ressources naturelles à savoir la dégradation de la couverture végétale, des sols, des ressources en eau, de l'habitat, de la faune, de la diversité biologique, du cadre de vie et des facteurs climatiques.

En ce qui concerne la dégradation de la végétation, elle est consécutive à l'effet conjugué de l'instabilité du climat, de l'augmentation des pressions démographiques, de l'inadaptation des méthodes d'exploitation des ressources naturelles, et des feux de brousse qui détruisent 30% des formations forestières

Les aires classées du pays qui constituent avec les forêts protégées les formations forestières, couvrent une superficie estimée à 3 815 000 ha, soit 14% du territoire national réparti en 880.000 ha de forêts classées, 390 000 ha de parcs nationaux et 2 545 000 ha de réserves de faune (MEE, PNAF, 1996).

Les forêts protégées constituent l'essentiel des formations forestières du pays (soit 75,20% environ) avec une superficie estimée en 1980 à 11 565 000 ha correspondant à 42% du territoire national (PARKAN, 1986). C'est le domaine autorisé pour l'exercice des activités agro-sylvo-pastorales aux populations.

L'inventaire forestier de 1980 a indiqué que les formations forestières occupaient 52% du territoire national. Elles sont constituées de formations végétales disparates telles que les reliques de forêts denses, les forêts sèches, les savanes boisées, les savanes arbustives, les galeries forestières, etc. Les évaluations des ressources ligneuses effectuées par la FAO (1983), GUINKO (1985), FONTES et GUINKO (1995) ont montré qu'il y a une régression de la superficie et du volume de bois sur pied des formations forestières au rythme d'environ 105. 000 ha par an.

Le Burkina Faso connaît également d'autres problèmes environnementaux qui sont, entre autres, selon le REEB (2002) :

- la détérioration croissante de la qualité des eaux de surface due aux rejets domestiques et industriels et enfin à l'eutrophisation issue de la pollution par les engrais ;
- la pollution de l'air par les gaz d'échappement des moyens de transport, les poussières des routes non bitumées, les fumées des grilleurs de viande et de poisson, la combustion du bois de chauffe (85 à 90% des besoins en énergie fournis par la biomasse), les émissions des industries, et les feux de brousse. Les principaux polluants rejetés sont le CO, le CO₂, les NOx, les HC et les suies. Il faut aussi noter des émissions croissantes des Gaz à Effet de Serre (GES) provenant des secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des transports, des déchets et de la foresterie. La combustion du carbone fossile et le brûlage des forêts sont les principales sources d'émission du Gaz à Effet de Serre CO₂ dont les conséquences peuvent être le réchauffement de la terre ;
- la pollution des sols due à l'utilisation non rationnelle, des engrais chimiques et des pesticides, aux eaux usées industrielles, aux déchets solides municipaux et industriels, aux huiles usagées, aux déchets biomédicaux, etc.

2-2- Cadre institutionnel, politique et juridique

2-2-1- Politique en matière d'environnement et de développement durable et cadre juridique.

2-2-1-1- Politique en matière d'environnement et de développement durable

Le PNM trouve son fondement dans les documents de politique en matière d'environnement et de développement durable suivants :

2-2-1-1-1- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)

Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) adopté en 1991 et révisé en 1994 constitue l'agenda 21 national.

L'objectif principal du PANE est la recherche d'un équilibre socio-écologique et socio-économique susceptible de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire et d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

A moyen et à long terme le PANE vise à :

- maîtriser les pressions sur le milieu naturel ;
- favoriser la régénération des ressources naturelles et la protection de la biodiversité ;
- améliorer le cadre et les conditions de vie des populations ;
- amorcer un processus de développement durable.

Dans le souci d'une meilleure articulation des actions à mener dans le cadre du PANE, trois programmes cadres (Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux, Programme Cadre de Gestion des Terroirs, Programme Cadre de l'Amélioration du Cadre de Vie) et deux programmes d'appui (Programme de Développement des Compétences en Environnement, Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu) ont été élaborés.

Le PANE ne prend pas en compte des programmes et stratégies relatifs notamment à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la gestion intégrée des ressources en eau etc. Aussi, le Burkina Faso a entrepris depuis 2002 l'élaboration d'un document global intitulé « Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) » qui doit intégrer tous les aspects manquants dans le PANE.

2-2-1-1-2- Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 »

Le gouvernement Burkinabé a exprimé depuis 1994 sa volonté de réaliser une étude prospective pour orienter les plans et programmes de développement à moyen et long termes.

Le rôle dévolu à l'étude prospective est de dégager les tendances d'évolution de la société Burkinabé, de définir le profil de cette société au bout d'une génération, d'en déterminer les différents germes de changement et d'élaborer des scénarios alternatifs devant servir de base à la formulation des politiques et stratégies à moyen terme.

Les objectifs principaux assignés à l'étude prospective « Burkina 2025 » sont :

- de procéder à une analyse rétrospective de la situation économique, sociale, politique et culturelle ;
- d'analyser les déterminants et les mécanismes d'évolution de la société Burkinabé ;

- d'explorer le champ des avènements réellement envisageables pour le Burkina Faso sur une période de 25 – 30 ans ainsi que leurs conditions de réalisation ;
- de définir le profil souhaité de la société Burkinabé en 2025 ;
- de dégager la stratégie de développement à long terme souhaitée ainsi que les stratégies intermédiaires à mettre en œuvre pour rendre ces évolutions possibles ;
- de définir le rôle et la place du Burkina Faso au sein des différents ensembles sous régionaux et régionaux ;
- d'élaborer un cadre d'intervention à long terme de tous les acteurs du développement.

2-2-1-1-3- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Le gouvernement Burkinabé a adopté, en 2000, et révisé en 2003, le CSLP dont le cadre conceptuel est la LIPDHD. Le CSLP se veut être le principal cadre de référence et d'harmonisation de toutes les interventions en matière de développement.

Les objectifs quantitatifs majeurs de développement poursuivis par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP sont de :

- ramener l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 à moins de 35% à l'horizon 2015 ;
- accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004 ;
- accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015.

Ces objectifs s'inscrivent dans la perspective de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de ceux poursuivis par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Les secteurs prioritaires retenus sont : l'éducation et la santé de base, l'eau potable et le développement rural, la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et le cadre de vie, la lutte contre l'insécurité, les petites et moyennes entreprises et industries, la petite mine et le renforcement des capacités et les technologies de l'information et de la communication.

La réalisation des objectifs du CSLP se fera à travers des programmes organisés autour des quatre axes stratégiques suivants :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;

- élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité ;
- promouvoir la bonne gouvernance.

2-2-1-1-4- Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD)

Le gouvernement burkinabé a élaboré en 1995 la LIPDHD dont la finalité est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque burkinabé d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;
- la sécurité sanitaire par l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- la sécurité alimentaire par l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;
- la sécurité environnementale par la préservation d'un environnement sain ;
- la sécurité individuelle et politique par la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation, l'efficacité et la transparence.

2-2-1-1-5- Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015(SDR)

Traduisant les priorités du CSLP dans le domaine du développement rural, la stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 a été adoptée en 2003.

Son objectif global est d'assurer une croissance soutenue et durable du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

La SDR poursuit six (6) objectifs spécifiques :

- accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural ;

- responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

Sept (7) axes stratégiques sont retenus dans la SDR:

- accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- accroître et diversifier les sources de revenus ;
- améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- renforcer l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

A partir de chaque axe stratégique, plusieurs actions prioritaires sont identifiées. Elles constituent les références pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissements.

2-2-1-2- Cadre juridique

Les fondements juridiques de la politique environnementale du Burkina Faso se trouvent dans la Constitution et dans les lois et règlements.

L'importance accordée à l'environnement se manifeste dès le préambule de la Constitution qui fait partie intégrante de celle-ci. Il est affirmé au préambule de la Constitution la prise de conscience du peuple burkinabé pour les questions d'environnement. La Constitution consacre les ressources naturelles comme patrimoine national et reconnaît le droit du citoyen à un environnement sain. Le citoyen peut également initier une action ou adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique.

En ce qui concerne les actes législatifs et réglementaires, on distingue deux catégories de textes adoptés par les pouvoirs publics burkinabé : les textes sectoriels et les textes à vocation globalisante.

Les textes à vocation globalisante sont ceux qui dans leurs objectifs veulent prendre en compte l'environnement dans toute sa complexité. Au Burkina Faso, deux textes ont cette vocation : la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF) et le code de l'environnement.

Les textes sectoriels sont ceux adoptés pour régir et réglementer un secteur donné de l'environnement. Les secteurs de l'environnement réglementés sont l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Sur ce plan, le législateur burkinabé a adopté la loi du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, la loi du 8 février 2001 relative à la gestion de l'eau et la loi du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au

Burkina Faso et son modificatif en date du 26 mars 1998, la loi du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique.

2-2-2- Rôles et responsabilités des institutions publiques et de la société civile dans le cycle de vie des POPs

Au niveau central, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie est le département ministériel qui joue un rôle prépondérant en matière d'environnement. Il a une compétence générale en matière d'environnement. Au sein de ce ministère, la Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie (DGACV) a pour mission spécifique la lutte contre les pollutions et nuisances.

Les autres ministères interviennent dans un secteur donné de l'environnement en raison de la complexité et du caractère transversal des questions d'environnement.

Il s'agit du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; du ministère de la Santé ; du ministère des Finances et du Budget ; du ministère de l'Economie et du Développement ; du ministère des Mines, de l'Energie et des Carrières ; du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; du ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ; du ministère des Ressources Animales ; du ministère du Commerce de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat et du ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme. Le rôle de certains d'entre eux en matière d'environnement mérite une attention particulière. On peut retenir, entre autres :

Le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV)

Le Ministère de l' Economie et du développement a pour mission de lutter plus spécifiquement contre la pauvreté au niveau communal. Il assure la mise en oeuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière économique et de développement.

Le Ministère de l' Economie et du Développement (MEDEV) est chargé entre autres :

- de la coordination et du suivi de la mise en oeuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté;
- de la cohérence des politiques sectorielles avec le cadre macro-économique et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- de la recherche du système le mieux adapté pour traduire les orientations stratégiques du Gouvernement en plans et programmes de développement ;
- de l'aménagement du territoire et du développement régional ;

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

Ce ministère est chargé :

- de l'administration du territoire par la coordination des affaires territoriales ;
- de la gestion des problèmes de frontières ;

- de l'accompagnement du développement local par le biais des collectivités territoriales ;
- de la conduite et de l'impulsion de la politique du gouvernement en matière de décentralisation ;
- de la gestion des affaires relatives aux associations et organisations de la société civile.

Au niveau décentralisé, les collectivités locales qui dépendent du MATD, sont compétentes pour prendre des mesures en matière de pollutions et de nuisances. Dans ce cadre, le maire est compétent lorsqu'il existe un lien entre l'environnement et la sécurité ou la santé publique.

Le Code Général des Collectivités à son article 89, confère une compétence générale aux communes pour lutter « contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances » et pour émettre des « avis sur l'installation des industries polluantes ».

Quant au Gouverneur de région, il peut prendre des mesures appropriées en matière de pollutions et de nuisances, en sa qualité de dépositaire de l'autorité de l'Etat dans la région, chaque fois que la compétence revient directement à l'Etat.

Par ailleurs, il revient aux autorités municipales, aux termes de l'article 33 du Code de l'environnement, d'assurer la gestion rationnelle des déchets urbains, notamment à travers les plans de gestion des décharges et pollutions diverses. Ces plans sont soumis à l'avis préalable du ministre chargé de l'environnement avant leur mise en œuvre.

En matière de pollution des eaux et des sols, l'article 49, alinéa 5, du Code de l'environnement, autorise sous réserve des textes en vigueur, les autorités locales à édicter des mesures spécifiques de rejets d'eaux usées ou de dépôt de déchets municipaux, en prenant en compte les réalités biophysiques, économiques, sociales, culturelles particulières à leurs localités.

Le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (MCE)

Il a pour missions :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière de développement énergétique et minier. Il fait la promotion du secteur de l'énergie et élabore la politique de maîtrise de l'énergie.

Les objectifs visés par ce ministère sont, entre autres :

- contribuer à assurer un meilleur approvisionnement des produits pétroliers ;
- contribuer à assurer un approvisionnement durable en combustibles ligneux ;

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)

Ce ministère a pour missions :

- d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations ;
- d'assurer la gestion équilibrée des besoins en eau ;
- d'assurer la gestion durable des ressources halieutiques ;
- de faciliter la concertation des acteurs intervenant dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau.

A côté des moyens administratifs pris en charge par le MECV et les autres départements ministériels cités plus haut, le Burkina Faso a institué à travers des lois ou des règlements un certain nombre de fonds destinés à soutenir des activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

Parmi ces fonds, on peut retenir le fonds forestier, le fonds d'intervention pour l'environnement, le fonds de développement minier et le fonds national de l'Assainissement.

Au Burkina Faso, depuis la sécheresse des années 70, l'on constate la naissance et le développement des organisations de la Société Civile en matière d'environnement. Il s'agit principalement des associations et ONG. Ces organisations ont apporté une contribution appréciable dans les différentes stratégies de protection de l'environnement.

2-2-3- Les engagements du Burkina Faso en rapport avec les Conventions Internationales

Le Burkina Faso a ratifié de nombreuses conventions internationales en matière de promotion et de protection de l'environnement. En outre, le gouvernement a entrepris des efforts importants pour mettre en œuvre certaines conventions majeures. Il en est ainsi de la convention sur la biodiversité, la convention sur les changements climatiques, la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone etc.

Trois conventions présentent cependant des liens privilégiés avec la convention de Stockholm sur les POPs. Il s'agit de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ; **la convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique** ; et la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination.

Le constat général est que ces conventions importantes rencontrent des difficultés de mise en œuvre. La raison principale est l'absence d'un mécanisme international de

financement à l'intérieur de ces conventions. Il est ainsi rendu difficile la mobilisation des fonds, le budget de l'Etat disposant de peu de ressources.

2-2-4- Principes sous-tendant la législation et la réglementation en vigueur relatifs aux POPs

Les principes directeurs de protection et de promotion de l'environnement sont des règles générales établies par un texte en des termes très généraux et destinées à guider la conduite de ses destinataires.

Ces principes résultent soit du droit international conventionnel, soit du droit national à travers la Constitution et les lois sur l'environnement.

Certains de ces principes remontent à la Déclaration de Stockholm de 1972 et ont été renforcés, étendus ou précisés par la Charte mondiale de la nature de 1982. Mais la plupart d'entre eux ont été consacrés par la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement.

Le Burkina Faso a adopté les principes les plus importants applicables aux Etats. Parmi ces principes, on peut retenir, le principe du développement durable, le principe de la responsabilité commune mais différenciée, le principe de l'utilisation non dommageable du territoire national et le principe de coopération.

Parmi les principes les plus importants applicables à l'intérieur du Burkina Faso, on peut retenir le principe de prévention, le principe de précaution, le principe de pollueur payeur et les principes d'information et de participation.

2-2-5- Principales méthodes et approches utilisées pour la gestion des POPs et des pesticides en contenant, notamment les dispositions concernant leur application et leur suivi

Au Burkina Faso, tout pesticide n'ayant pas fait l'objet d'homologation ou ne bénéficiant pas d'une Autorisation Provisoire de Vente (APV) du Comité Sahélien de Pesticides (CSP), structure habilitée à cet effet, ne peut faire l'objet de fabrication, d'importation, de mise en vente, ou de distribution à titre gratuit. De même les prestations de service portant sur de tels produits sont prohibées (article 2 de la loi instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso et les articles 42 et 43 du Code de l'environnement).

La liste des pesticides et des matières fertilisantes prohibés au Burkina Faso est établie et mise à jour périodiquement par arrêté du ministre de l'Agriculture (article 45 du Code de l'Environnement)

Cependant, il existe, pour les pesticides non homologués et ne bénéficiant pas d'une APV, une possibilité de dérogation pour des usages spécifiques et dans des circonstances particulières (article 5 de la loi instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso). Les pesticides périmés ou obsolètes sont également interdits de commercialisation au Burkina Faso.

2-3- Situation du pays en ce qui concerne la question des POPs

2-3-1- Evaluation des pesticides

Les substances concernées par cette évaluation sont celles visées à la première partie de l'annexe A de la convention. Il s'agit de : l'aldrine, le chlordane, la dieldrine, le mirex, l'heptachlore, le toxaphène, l'endrine.

Le Burkina Faso n'est ni un pays producteur, ni un pays exportateur de ces pesticides POPs. Mais dans le passé, il les a importés et utilisés dans les domaines de l'agriculture, de la santé humaine et animale. En outre, la porosité de nos frontières peut permettre l'importation frauduleuse des pesticides POPs sur le territoire national par le secteur informel.

Le pays a mis en place par décret n° 98-472/PRES/PM/AGRI du 02 décembre 1998 une Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) qui a pour missions entre autres: le suivi et l'évaluation de la réglementation sur les pesticides au Burkina Faso ; le suivi et l'évaluation des résolutions et recommandations du Comité Sahélien des Pesticides ; l'étude et l'avis sur les produits relevant de la Procédure de l'Information et du Consentement Préalables (PIC).

Elle a également pour rôle d'informer, de sensibiliser et de former tous les acteurs du domaine des pesticides. En somme la CNCP a un rôle de coordination des activités des sous-commissions spécialisées chargées de la vérification, du contrôle, de la gestion des pesticides. Elle est appuyée dans ses missions par des structures étatiques telle que la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) qui veille à la bonne application des textes législatifs et réglementaires sur les pesticides.

La CNCP à l'heure actuelle ne dispose pas de moyens nécessaires pour s'investir dans la gestion des pesticides POPs. En effet le champ d'intervention de cette CNCP se limite aux pesticides homologués.

En 2001, il y a eu un inventaire des pesticides obsolètes et périmés au niveau national et en 2004, le projet PNM-Burkina Faso a réalisé l'inventaire des pesticides POPs.

Tableau 1 : Récapitulation des résultats des inventaires nationaux (2001 et 2004) des pesticides POPs et autres pesticides périmés, obsolètes et/ou interdits, ainsi que des contenants vides.

Pesticides POPs			
Noms	Formulation	Quantités	
		Année 2001	Année 2004
DDT et autres		Existence signalée	1000 kg
Pesticides non identifiés (suspects)	ULV Solide		2400 litres 200 kg
Pesticides POPs et non POPs			
Nom	Formulation	Quantités	
		Année 2001	Année 2004
DDT et Pesticides non identifiés (suspects), Organochlorés, Organophosphorés, carbamates, Pyréthrinoides de synthèse, herbicides, contenants vides contaminés.	ULV EC SC PP SL CB PM DF	Nombre de contenants vides : 1.433.479	Nombre de contenants vides : 119.415
		Pesticides solides : 25.736 kg Pesticides liquides : 212.125,25 litres	Pesticides solides : 2.910,72kg Pesticides liquides : 126.049,53 litres

Les résultats de ces inventaires nationaux ne signalent pas la présence de Pesticides POPs visés à l'annexe A du document de la convention.

En outre l'inventaire de 2004 a mis en évidence des stocks importants de pesticides non identifiables. Il conviendrait de pousser les analyses pour savoir s'il s'agit de pesticides POPs ou non. De même les travaux d'investigations ont permis de signaler la présence du xylogyl sur le marché Burkinabè, dont le principe actif contient de la dieldrine, de l'aldrine et du lindane. Ce produit est utilisé dans le traitement du bois d'œuvre.

En terme de quantités de stocks de pesticides, l'analyse comparée des données de 2001 à 2004, montre que les stocks ont fondu. Le nombre de contenants vides est passé de 1.433.479 à 119.415. Les quantités de pesticides solides passent de 25 736 kg à 2 910,72 kg et les quantités de pesticides liquides de 212 125,25 litres à 126 049,53 litres. La réduction des quantités de pesticides périmés s'explique en partie par la récupération des stocks de la SOFITEX à des fins de retitrage et de réutilisation. En effet, suite à la privatisation partielle de la SOFITEX, la quasi totalité des stocks de pesticides à Ouagadougou ont été évacués vers Bobo-Dioulasso pour être retitrés. Quant aux contenants vides, certains ont été décontaminés, pressés en briquettes et noyés dans du béton dans la construction. D'autres ont été volés pour des utilisations inconnues. Ce qui fait penser encore au problème de sécurisation des stocks.

2-3-2- Evaluation des Polychlorobiphényles (PCB),

Les PCB concernés dans cette évaluation sont ceux visés dans la deuxième partie de l'annexe A de la convention de Stockholm. A cet effet, l'inventaire de 2004 des PCB a donné les résultats suivants :

Tableau 2 : Etat des équipements à PCB et des quantités de PCB hors service

Localités	Structures	Equipements à PCB	Nombre d'équipements inspectés	Nombre d'équipements à PCB	Poids d'équipements à PCB (kg)	Poids de PCB (kg)
Gourcy	Sonabel	Transformateurs	3	3	1752	330
Djibo	Sonabel	Transformateurs	6	6	3345	645
Ouahigouya	Sonabel	Transformateurs	22	16	9312	1950
	Sonabel	Condensateurs	11	11	6281	1353
Dori	Sonabel	Transformateurs	6	6	5361	1161
Kaya	Sonabel	Transformateurs	11	11	6719	1739
Gaoua	Sonabel	Transformateurs	2	2	860	260
Banfora	Sonabel	Transformateurs	6	6	3144	636
	Sofitex	Transformateurs	3	3	5783	1338
Bobo Dioulasso	Sofitex	Transformateurs	7	7	12219	2759
	Sonabel	Transformateurs	59	59	44768	12461
	Brakina	Transformateurs	1	1	2385	660
	MABUCIG	Transformateurs	4	4	4554	2130
Zorgho	Sonabel	Transformateurs	3	3	1440	971
Koupela	Sonabel	Transformateurs	15	15	9593	2851
Fada NGourma	Sonabel	Transformateurs	4	4	3878	1005
	Sofitex	Transformateurs	5	5	7025	1475
Ouagadougou	Sonabel	Transformateurs	55	52	46964	10986
	Sofitex	Transformateurs	1	1	2400	550
Dédougou	Sonabel	Transformateurs	11	11	7939	1832
	Sofitex	Transformateurs	3	3	6400	1480
Léo	Sonabel	Transformateurs	6	6	2933	709
Tougan	Sonabel	Transformateurs	7	6	4406	1204
Koudougou	Sonabel	Transformateurs	6	6	3825	785
	Ex Faso Fani	Transformateurs	3	3	9600	2190
	Sofitex	Transformateurs	2	2	4400	1040
Kongoussi	Sonabel	Transformateurs	1	1	427	80
Boulsa	Sonabel	Transformateurs	1	1	427	80
Bitou	Sonabel	Transformateurs	3	3	2518	85
Pouytenga	Sonabel	Transformateurs	1	1	-	-
Total			267	258	220 658	54 745

Tableau 3 : Etat des équipements à PCB et des quantités de PCB en service

Localités	Structures	Equipements à PCB	Nombre d'équipements inspectés	Nombre d'équipements à PCB	Poids d'équipements à PCB (kg)	Poids de PCB (kg)
Ouagadougou	SONABEL	Transformateurs	768	399	468 176	216 946
	SONABEL	Condensateurs	48	48	487 680	85 920
Bobo-Dioulasso	SONABEL	Transformateurs	106	94	80 500	24 150
Banfora	SONABEL	Transformateurs	6	4	21 360	4 440
Kompienga	SONABEL	Transformateurs	8	2	1 527	347
Bagré	SONABEL	Transformateurs	10	5	98 260	39 960
Ouahigouya	SONABEL	Transformateurs	35	35	19 746	4 757
Total			981	587	1 177 249	376 520

Les grandes villes telles que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Ouahigouya, détiennent plus de la moitié des transformateurs et des condensateurs hors usage. Cela peut bien s'expliquer par la concentration des installations électriques dans ces villes. Les structures qui détiennent les transformateurs et les condensateurs sont entre autres la SONABEL, la SOFITEX, la MABUCIG, l'ex Faso Fani et la Brakina. Les PCB

étant principalement contenus dans les équipements électriques pour les systèmes fermés, le fort pourcentage de détention de PCB par la SONABEL est très bien justifié. En effet, jusqu'en 1997, la SONABEL a eu le monopole de l'électrification au Burkina Faso. Ainsi, elle a acquis divers équipements pour mener à bien ses missions. Les transformateurs et les condensateurs étant indispensables dans la chaîne de distribution de l'électricité, la société a acquis plusieurs transformateurs et condensateurs qui sont de nos jours hors service.

Quant aux transformateurs et condensateurs inventoriés, certains étaient dans des endroits inaccessibles ou dans des décombres. Toutes les informations n'ont pu être recueillies car les plaques signalétiques sont souvent absentes ce qui explique qu'en certains endroits des tableaux, les données ne sont pas disponibles ; néanmoins des extrapolations ont permis d'obtenir des résultats indicatifs de l'état des PCB et des déchets contaminés au Burkina Faso.

Fort de ces incertitudes, nous retiendrons que les résultats présentés sont essentiellement présomptifs (aucun test de terrain ni analyse en laboratoire n'ayant été effectué). Par ailleurs, il est évident que compte tenu des contraintes budgétaires et temporelles, à ce stade, tous les équipements susceptibles de contenir les PCB au Burkina Faso, n'ont pu être identifiés. Néanmoins, ces premiers résultats qui portent sur l'essentiel des équipements hors-service suspects en raison de leur âge (transformateurs et condensateurs électriques fabriqués avant 2001) et de leur état constituent un important point de départ pour une évaluation plus complète et plus fiable. Il s'agira de compléter ultérieurement l'inspection des équipements et de procéder aux tests de dépistage.

Seuls les tests aux kits, voire les analyses en laboratoire, permettront de déterminer avec exactitude les équipements contenant des PCB ou contaminés (teneur en PCB supérieure à 50 ppm).

Un autre aspect qui explique les limites des résultats de l'inventaire est lié au recours à l'extrapolation à partir de l'année de fabrication de l'équipement pour certaines estimations. Les transformateurs et condensateurs électriques rétro remplis avec des huiles diélectriques de substitution dans des conditions manifestement non conventionnelles, ont été inventoriés comme étant des équipements contaminés par des PCB. Des tests analytiques ultérieurs seront nécessaires pour connaître le statut réel de tels équipements. Les détenteurs, notamment la SONABEL vendent le plus souvent ceux jugés inutilisables à des artisans pour la récupération du cuivre.

2-3-3- Evaluation du Dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT)

L'enquête de 2004 a permis de noter la présence de DDT à Bobo-Dioulasso au niveau de l'ex centre Muraz. Les quantités sont estimées à 1000kg et disséminées dans des sacs en plastiques, dans des tonneaux et bocalux.

Le fumigène « mosquito le coq » qui contient du DDT a été longtemps utilisé dans la lutte anti-moustique intradomiciliaire. De nos jours il aurait été retiré du marché burkinabé. Cependant avec la porosité des frontières, son utilisation est toujours d'actualité.

2-3-4- Evaluation des dioxines et des furannes

Cette substance est inscrite à l'annexe C de la convention de Stockholm.

Les Dioxines et les furannes résultent d'une production non intentionnelle.

L'inventaire au Burkina Faso de ces substances, a permis d'identifier l'incinération des déchets, les procédés de combustion non contrôlés, la génération d'électricité et chauffage, le transport, comme étant les principales sources d'émissions des dioxines et furannes.

En prenant l'année 2002 comme année de référence, on a estimé la quantité totale équivalente de dioxines et furannes à 784,769 gTEQ.

Tableau n° 4 : Synthèse des émissions de PCDD/PCDF

Cat	Catégories de Sources	Rejets annuels (g TEQ/a)				
		Air	Eau	Terre	Produits	Résidus
1	Incinération de déchets	38,000	ND	NA	NA	0,2
2	Production des métaux ferreux et non ferreux	0,002	ND	ND	ND	ND
3	Génération d'électricité et chauffage	7	NA	NA	NA	1,3
4	Production des produits minéraux	-	-	-	-	-
5	Transport	0,164	NA	NA	NA	ND
6	Procédés de combustion non contrôlés	255,145	ND	59,689	NA	361
7	Production de produits chimiques, biens de consommation	-	-	-	-	-
8	Divers	00	-	-	-	-
9	Elimination	0,018	12,551	NA	10,664	39
10	Points chauds	-	-	-	-	-
1-9	Total	300,329	12,551	59,689	10,7	401,5

NB : ND=non déterminé

NA=non applicable

A l'issue de l'inventaire et du traitement des données recueillies, la valeur de l'émission globale des dioxines et furannes au Burkina Faso est de 784,769gTEQ/an. En relation avec la population, les indices d'émissions relatifs à ces polluants sont de 5,44pgTEQ par habitant et par année. L'Organisation Mondiale de la Santé préconise un taux maximum admissible de 10pg TEQ/jour et par kg de poids corporel. On note que l'exposition des populations aux sources d'émissions est souvent sectorielle et qu'un danger potentiel existe. Le public le plus exposé aux émissions demeure les populations vivant à proximité des décharges, des incinérateurs mal conçus des hôpitaux, les feux de cuisine etc.

Il ressort que le brûlage des déchets (domestiques et biomédicaux) et les feux de brousse constituent les principales sources de production des dioxines et furannes au Burkina Faso.

2-3-5- Informations concernant les stocks obsolètes et les sites contaminés

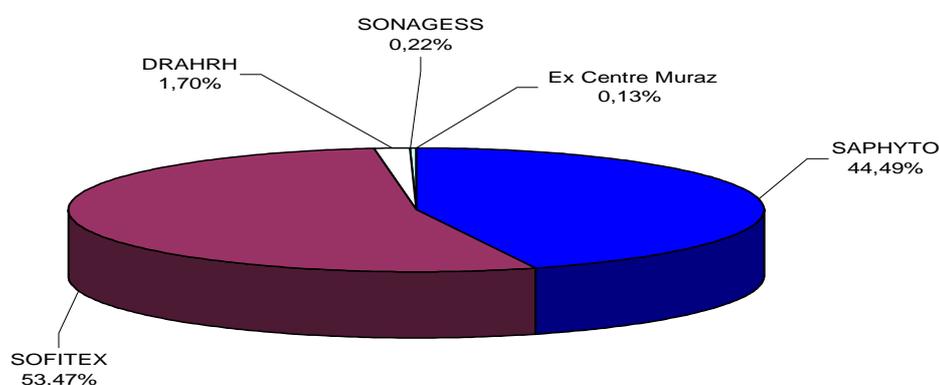
2-3-5-1- Les pesticides POPs et autres pesticides

2-3-5-1-1- Les stocks obsolètes

La SOFITEX détient la plus grande partie des stocks de pesticides obsolètes avec environ 120183,75 litres.

Les autres structures détentrices de pesticides obsolètes sont la SAPHYTO qui est la principale productrice burkinabé de pesticides avec 100 000 litres, les DRAHRH (3 812,33 litres), la SONAGESS (491,03 litres) et le Centre Muraz (300 litres) selon les résultats de l'inventaire de 2004.

Fig 2 : Répartition des stocks obsolètes de pesticides



L'analyse de la situation, fait ressortir la nécessité de mettre en place une gestion écologiquement rationnelle de tous les stocks de pesticides obsolètes (pesticides POPs ou non) ainsi que les contenants. En effet, le mauvais état de stockage de ces pesticides fait qu'ils constituent une menace réelle pour la santé humaine et pour l'environnement. Les stocks de pesticides obsolètes recensés, correspondent aux classes suivantes conformément à la classification de l'OMS : d'extrêmement dangereux, très toxiques (**Ia**), de très dangereux, toxiques (**Ib**), de modérément dangereux, nocifs (**II**) et peu dangereux, attention (**III**).

Par contre les pesticides non dangereux en usage normal (**IV**) sont peu importants en nombre.

2-3-5-1-2 : les sites contaminés

En ce qui concerne les sites pollués, il a été constaté que de grandes superficies de sols sont contaminés par des pesticides, en particulier dans les endroits où ces

produits étaient stockés à même le sol, ou sommairement enfouis. On a pu identifier et recenser un certain nombre de lieux d'entrepôts de pesticides, pouvant être considérés comme des sites contaminés, présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°5 : localisation de quelques sites contaminés au Burkina Faso

Identification du site	Description du site	Localisation	Localisation par rapport à Ouagadougou	Impacts
SAPHYTO	Aire de stockage de pesticides périmés	Bobo-Dioulasso	367 km à l'Ouest de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
SOFITEX	Aire de stockage de pesticides périmés	Bobo-Dioulasso	367 km à l'Ouest de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
SOFITEX	Aire de stockage de pesticides périmés	Dédougou	200 km au Nord ouest de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
SOFITEX	Aire de stockage de pesticides périmés	Koudougou	100 km au Centre ouest de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
centre Muraz	Aire de stockage de pesticides périmés	Bobo-Dioulasso	367 km à l'Ouest de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
Barrage de la ville de Fada	Magasin de stockage de pesticides périmés	Fada N'Gourma	220 km à l'Est de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	Puits perdu où sont enfouis des pesticides périmés	Ouahigouya	181 km au Nord de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique

Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement	Magasin et conteneurs métalliques de stockage de pesticides	Ouagadougou		Impacts négatifs sur la santé des travailleurs et risques de contamination de la nappe phréatique
Dans le département de Kassou -MAHRH	Zone d'enfouissement de pesticides périmés	Kassou /Ziro	165 km au Sud de Ouagadougou	Impacts négatifs sur la santé de la population et risques de contamination de la nappe phréatique

NB : Le cas qui retient le plus d'attention est le site contaminé de Fada N'Gourma. En effet ce site (magasin de stockage de pesticides périmés) est en bordure du principal barrage qui alimente la ville en eau potable.

2-3-5-2- Les PCB

Au cours de l'inventaire, la préoccupation liée à l'existence éventuelle de sites contaminés par les PCB a été prise en compte. En particulier, l'attention a été portée sur les équipements présumés contenir des fluides diélectriques à PCB et présentant des fuites plus ou moins importantes. Cependant tout site abritant un dépôt important de transformateurs ou de condensateurs à PCB avec des fuites ou ayant servi à leurs réparations est classé contaminé jusqu'à preuve du contraire.

Des sites contaminés sont identifiés dans les dépôts de la SONABEL à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Ouahigouya.

2-3-5-3- Les dioxines et furannes

Dans le cadre de la convention, une zone à forte émission de dioxines et furannes est appelée point chaud. Au Burkina Faso, le bassin du fleuve Massili situé à 25km à l'Est de la capitale, a été identifié comme point chaud car ayant subi depuis des années durant, des déversements d'eaux usées de tannerie.

2-3-6- Résumé concernant la production, les utilisations et les rejets futurs des POPs - conditions requises aux fins de dérogation

Le Burkina Faso ne produit pas de POPs intentionnels. La porosité des frontières et les activités du secteur informel sont des facteurs propices à une circulation résiduelle des pesticides POPs, mais ils sont difficilement contrôlables.

Pour ce qui concerne le DDT, le pays n'a pas souscrit à une dérogation.

Dans le cas d'une production non intentionnelle, la qualité actuelle des données statistiques ne permet pas de faire des projections réalistes sur les rejets futurs à partir de l'inventaire initial.

2-3-7- Programmes de suivi en cours des rejets et des impacts sur l'environnement et la santé humaine - y compris les conclusions desdits programmes

Au Burkina Faso, il n'y a pas de programme spécifique de suivi des rejets et des impacts des POPs sur l'environnement et la Santé. Seules quelques études ont été entreprises mais à l'étape actuelle il n'y a eu aucune publication.

La SONABEL, a entrepris une action pour la gestion des équipements et des huiles à PCB dont elle dispose. Une action d'identification des sites contaminés est également envisagée dans le programme. Malheureusement à l'heure actuelle il n'y a aucun résultat de ces actions.

Le laboratoire de l'ONEA a, depuis 1995, entrepris un suivi de la pollution des eaux destinées à la production d'eau potable, par les organochlorés. Depuis lors, un certain nombre d'analyses a été effectué sur des échantillons d'eau de barrages, mais aussi sur des échantillons d'eaux usées, de puits et de forages. Ces analyses révèlent un certain niveau de contamination des eaux souterraines par l'heptachlore et la dieldrine. Dans les eaux de surface, plusieurs types d'organochlorés ont été mis en évidence : il s'agit entre autres de l'endosulfan (alpha, bêta et gamma), de l'isobenzène, du DDT, et de l'heptachlore. Dans les eaux usées à Bobo-dioulasso il s'agit de l'aldrine et de la dieldrine

Cela pourrait s'expliquer d'une part, par des utilisations frauduleuses dues à la porosité des frontières et d'autre part par la persistance de ces substances qui ont été jadis utilisées et aussi par la mobilité de ces produits.

2.3.8. Situation des groupes cibles en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les POPs

Le faible taux d'alphabétisation et le niveau élevé de pauvreté, font que la gestion des pesticides POPs constitue un problème au sein des populations. La mise en œuvre de la stratégie d'éducation environnementale au Burkina Faso en synergie avec le PNM mettra en place un mécanisme d'Education, d'Information, et de Communication à l'endroit des populations sur les dangers d'utilisation des pesticides POPs. Les pratiques actuelles indiquent que les emballages vides sont réutilisés pour la conservation des aliments, des boissons, des céréales, des lubrifiants, engendrant ainsi des risques de contamination humaine, animale et environnementale. La plupart des emballages qui ont échappé à la réutilisation se retrouvent abandonnés dans la nature et constituent une source de pollution indirecte. Des efforts sont fournis actuellement par certaines firmes telle que la SAPHYTO qui collecte, compacte et stocke ces emballages.

Ces efforts sont louables, mais le traitement final n'est pas bien maîtrisé. L'enfouissement peut notamment polluer la nappe souterraine et le brûlage à ciel ouvert constitue une source de production des dioxines et furannes. L'approche la plus recommandée est l'incinération dans des fours à haute température.

Dans le domaine des PCB, les équipements en fin de vie sont souvent vendus à des artisans, ou abandonnés dans la nature sans aucune mesure de sécurité.

A ce titre des actions de sensibilisation à l'endroit des principaux acteurs : travailleurs de la SONABEL, de la SOFITEX, de la MABUCIG, de la BRAKINA, acheteurs de transformateurs et condensateurs, responsables des structures utilisant les équipements à PCB, les décideurs, la société civile, les gestionnaires de décharges, s'avère indispensable.

En ce qui concerne les dioxines et furannes, les bonnes pratiques environnementales au sein de la population restent faibles. Le brûlage des déchets à ciel ouvert, les feux de brousse et la consommation des combustibles ligneux dans la cuisine sont courants. Un changement de comportement vis-à-vis de l'environnement s'impose avec acuité.

2-3-9- Activités de production, de commercialisation, d'utilisation des POPs relevant du secteur privé.

Les activités de production, de commercialisation et d'utilisation des pesticides et des PCB au Burkina Faso occupent une importante place dans la gestion des POPs. Ce sont notamment les :

activités de production non intentionnelle

Il s'agit entre autres :

- de la production de dioxines et furannes par le traitement aux substances chlorées des eaux de tannerie ;
- le brûlage à ciel ouvert des déchets municipaux et biomédicaux ;
- la pratique des feux de brousse ;
- la génération d'électricité et chauffage

activités de commercialisation

Elles concernent :

- l'importation et la vente illicite des pesticides POPs ;
- la vente et l'importation des équipements à PCB ;

activités d'utilisation

Elles ont trait à :

- l'utilisation et à la maintenance des équipements à PCB ;
- la récupération des équipements à PCB ;
- l'utilisation des pesticides POPs (xylogyl).

2-3-10- Situation des infrastructures techniques nécessaires pour procéder aux évaluations, à la gestion et à la recherche-développement sur les POPs

Au plan national, des infrastructures et des dispositifs techniques susceptibles de permettre les évaluations, la gestion et la recherche développement sur les POPs existent.

Dans le domaine des PCB, la SONABEL dispose actuellement :

- de dix fûts de 200 litres chacun pour la collecte des PCB ;

- d'un local de stockage des fûts à PCB ;
- des Kits de dépistage pour analyser tous les liquides susceptibles de contenir des PCB.

En ce qui concerne les dioxines et furannes, le pays dispose de deux décharges contrôlées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et d'incinérateurs de basse gamme dans certains centres sanitaires.

La plupart des meilleures techniques disponibles ne sont pas appliquées à cause de leur coût élevé (installation d'incinérateurs de haute gamme etc.).

En matière de recherche-développement, le Programme de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD), le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), l'Université de Ouagadougou, le CNRST ont développé des alternatives aux pesticides POPs.

De façon générale au niveau du pays l'infrastructure existante ne permet pas une bonne gestion des POPs.

On note un besoin de renforcement des capacités des laboratoires et des services spécialisés des statistiques pour la collecte des données.

2-3-11- Identification des populations et des milieux touchés par les POPs

Le Burkina Faso ne dispose pratiquement pas de données de laboratoire sur les concentrations des POPS et leurs tendances dans l'environnement et chez l'homme. Cependant les données des inventaires nationaux des POPs complétées par les informations au plan sous-régional et international sur leurs risques sanitaires et environnementaux, ont permis de recenser des sites potentiellement contaminés et des populations à risque au niveau national.

Les groupes potentiels à risque au Burkina Faso sont :

- les agents de la SONABEL manipulant les équipements contenant les PCB ;
- les agriculteurs et les ménages qui utilisent les pesticides ;
- les magasiniers chargés de la gestion des entrepôts de stocks de pesticides obsolètes ;
- les recycleurs des équipements à PCB ;
- les récupérateurs des équipements ayant contenu du PCB ;
- les ménagères exposées aux émanations des dioxines et furannes lors de la préparation des aliments sur feu de bois ;
- les populations qui sont à proximité des décharges et des sites de stockage de pesticides périmés et d'équipements contenant ou ayant contenu des PCB ;
- les industriels, l'administration, le commerce, les établissements etc.

2-3-12- Système d'évaluation et de catalogage de nouvelles substances Chimiques

Aucun système d'homologation et de catalogage n'est mis en place dans le pays.

2-3-13- Précision sur tout système utile d'évaluation et de catalogage des nouveaux produits chimiques

Le système d'évaluation et de catalogage des nouveaux produits chimiques décrit ci-dessous, concerne les pesticides de façon générale.

Tout comme dans les autres pays membres du CILSS, la liste des pesticides autorisés au Burkina Faso est élaborée et revue périodiquement par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP), par spécialité commerciale, selon la toxicité de la matière active, le numéro et le domaine d'utilisation.

Le Comité Sahélien des Pesticides est placé sous la tutelle technique de l'Unité de Coordination Technique Régionale en Protection des Végétaux (UCTR/PV), de l'Institut du Sahel. Il est chargé de veiller au strict respect de la mise en application de la réglementation commune, relative à l'homologation des pesticides dans le sahel.

Le CSP qui est composé de deux experts de chaque pays membre, réalise également les essais des pesticides aux fins d'homologation.

Le secrétariat permanent, organe de coordination du CSP est tenu de garantir la confidentialité des dossiers fournis par les firmes aux fins d'homologation.

Les actes d'homologation et d'autorisations provisoires de vente (APV) sont approuvés par le Ministre coordonnateur du CILSS qui se charge de les transmettre aux pays membres du CILSS et à la firme concernée.

Les dossiers n'ayant pas reçu l'homologation, font l'objet de diffusion dans les pays membres et auprès des firmes concernées avec des avis motivés.

Au plan national, le cadre institutionnel relatif aux pesticides comprend la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP), qui regroupe la société civile, les départements ministériels en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, du Commerce et de l'Industrie, de l'Environnement, de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, des Finances, du Travail, de la Justice. Elle est chargée:

- du suivi et de l'évaluation de la réglementation sur les pesticides au Burkina Faso ;
- de l'étude des dossiers de demande d'agrément pour l'importation, la vente, la mise en vente, la détention, la distribution à titre gratuit, ou les prestations de services portant sur les pesticides et de la production d'avis motivés au Ministère chargé de l'agriculture ;
- du suivi et de l'évaluation des résolutions et recommandations du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) ;

- de l'étude et de l'avis sur les produits relevant de la procédure de l'information et du consentement préalable (PIC) ;
- de la vérification de l'enregistrement des pesticides autorisés, des pesticides à usage réglementé et des pesticides interdits (prohibés) ;
- de l'émission d'avis sur les questions liées à la pollution due aux pesticides et à la gestion des pesticides périmés.

III - STRATEGIE ET PREMIERS PLANS D' ACTIONS DU PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM (PNM) DU BURKINA FASO

3-1- Déclaration d'intention du gouvernement du Burkina Faso

La constitution en son article 29 dispose que : « Le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ». Cette disposition de loi fondamentale promulguée le 11 juin 1991 traduit la volonté de l'Etat burkinabé de promouvoir la sécurité environnementale et par conséquent la sécurité sanitaire.

Le Burkina Faso, à l'instar de la Communauté Internationale a signé en mai 2001 à Stockholm la Convention sur les POPs qui a pour objectif, de préserver la santé humaine et l'environnement de ces substances chimiques dangereuses, afin de promouvoir le développement durable. La convention pour le moment, a pour objectifs d'éliminer et/ou de réduire l'utilisation, de douze (12) POPs dont huit (8) pesticides (l'aldrine, le chlordane, le DDT, la dieldrine, l'endrine, l'heptachlore, le mirex, le toxaphène), deux (2) produits chimiques industriels (l'hexachlorobenzène ou HCB, les polychlorobiphényles ou PCB), et deux (2) sous-produits involontaires (les dioxines et les furannes).

Pour la mise en œuvre efficace de cette convention, l'article 7 de celle-ci fait obligation à chaque partie contractante d'élaborer et d'appliquer un Plan National de Mise en œuvre (PNM) en vue de l'élimination de ces polluants.

En rappel le Burkina Faso a ratifié la convention de Stockholm par décret n°2004-300/PRES/PM/MAECCR/MFB/MECV/MS du 20 juillet 2004. Les instruments ont été déposés au siège des Nations Unies à New York le 31 Décembre 2004, et la convention est entrée en vigueur à notre égard le 31 Mars 2005. Aussi pour s'acquitter de ses obligations vis à vis de la communauté internationale, notre pays a entrepris de se doter d'un Plan National de Mise en œuvre (PNM), grâce à l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Dans ce cadre, un travail d'inventaire national des POPs a été réalisé. Il permet de dresser l'état des lieux de ces substances au Burkina Faso.

De même dans cette dynamique d'ensemble, une évaluation des risques sur la santé humaine et l'environnement a été aussi faite.

L'analyse du cadre juridique relatif aux POPs a été également réalisée.

Enfin à la lumière de l'état des lieux, des priorités en matière de gestion des PoPs ont été définies pour notre pays.

Les résultats de toutes ces investigations sont disponibles et ont été validés au cours de différents ateliers nationaux tenus en 2004 et 2005.

A la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans un processus de renforcement de son dispositif de sécurité chimique. En effet, outre son adhésion aux différents instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs à la gestion des substances chimiques, le pays a élaboré plusieurs documents d'orientation stratégique et des textes législatifs et réglementaires.

Pour ce qui concerne les cadres d'orientation stratégique, on peut noter l'existence entre autres de :

- la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) qui donne pour la période 1995-2005 la vision du développement socio-économique du pays ;
- le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) adopté en 1991 et révisé en 1994 ;
- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 et révisé en 2003 ;
- le profil national du Burkina Faso pour la gestion des produits chimiques élaboré en 1998 avec l'appui de l'UNITAR, fait l'état des lieux de la gestion des produits chimiques. Il constitue une base pour la définition des priorités et le développement d'une stratégie nationale de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques ;
- la stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso élaborée en 1996 et relue en 2005, vise à lutter contre les pollutions et nuisances diverses dues aux déchets solides, eaux usées et excréta. C'est un cadre d'orientation des actions en matière d'assainissement, dans un souci de cohérence et de concertation nécessaires entre les acteurs.
- La politique nationale en matière d'hygiène publique adoptée en juillet 2004.

Au niveau des textes législatifs, on peut citer :

- **la loi n° 23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;**
- **la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière;**
- **la loi n° 041/96/ADP du 08 novembre 1996 portant contrôle des pesticides;**

- la loi n° 0005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- la loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier ;
- la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique (A rediscuter).

A l'analyse de ce dispositif national ci-dessus décrit, le PNM se révèle comme un maillon manquant de la chaîne des stratégies et plans d'actions élaborés dans le cadre de l'opérationnalisation du concept du développement durable.

C'est pourquoi le Gouvernement du Burkina Faso, s'engage à mobiliser les ressources internes et externes afin de mettre en œuvre le présent plan national conformément aux obligations de la convention.

3-2- Stratégie de mise en œuvre du PNM

La mise en œuvre du PNM se fera à travers une stratégie fondée sur la réalisation de projets, la recherche de fonds, la responsabilisation de toutes les parties prenantes autour de la gestion des POPs.

Cette stratégie comprend des objectifs, des principes directeurs, des axes stratégiques et des programmes d'actions.

3-2-1- Mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie et des plans d'actions

3-2-1-1- Rôles des intervenants

La mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions incombe à tous les acteurs concernés par la gestion écologiquement rationnelle des POPs. Ces intervenants peuvent être regroupés en cinq catégories selon leurs responsabilités dans la réalisation des plans d'actions :

- le Point focal de la Convention de Stockholm sur les POPs ;
- les départements ministériels concernés et les collectivités locales ;
- les populations et la société civile : les communautés de base, les ONG, les associations, les ménages, etc ;
- le secteur privé et paraétatique : les commerçants, les industriels, les petites et moyennes entreprises, les petites et moyennes industries, privés ou para-étatiques ;
- les partenaires au développement.

Les rôles des différents intervenants sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Tableau n°6 : Rôles des intervenants

Intervenants	Rôles dans la mise en œuvre
Le Point focal de la Convention de Stockholm sur les POPs	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la transmission de l'information au secrétariat de la Convention y compris les rapports spécifiés à l'article 15 de la Convention ; - Faciliter la mise en œuvre des activités de la Convention ; - Capitaliser l'information relative aux POPs et rendre compte ; - Développer un mécanisme d'échanges d'informations au niveau national ; - Coordonner (et veiller à) l'élaboration des stratégies et plans d'actions nationaux pour la réduction des rejets et l'élimination des POPs, y compris le PNM ; - Fournir de l'information et promouvoir toute action de recherche, d'éducation, d'information et de sensibilisation du public sur les POPs ; - Identifier les besoins nationaux en matière d'assistance technique et financière et les communiquer au Secrétariat de la Convention ; - Identifier les possibilités d'assistance technique et financière en matière de réduction et d'élimination des rejets des POPs au niveau national, régional et international.
Ministères concernés (services centraux et déconcentrés)	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la problématique des POPs dans les plans et programmes de développement des politiques sectorielles ; - Coordonner la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie et des plans d'actions du PNM ; - Diffuser les informations, et participer à la sensibilisation et à l'éducation des populations et des autres intervenants ; - Appuyer le renforcement des capacités opérationnelles (formation des spécialistes etc) ; - Elaborer, suivre et évaluer les plans et projets selon une approche participative ; - Capitaliser les données, informations et gérer les banques de données ; - Elaborer, diffuser et appliquer les textes juridiques ; - Dynamiser des cadres de concertation ; - Rechercher le financement ; - Contrôler et suivre les rejets des POPs.
Régions et communes	- Gérer les infrastructures et les sites de collecte
Communautés de base ; organisations paysannes, des artisans ; associations et ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux actions de sensibilisation, d'information et d'éducation des populations ; - Conduire des actions sur le terrain ; - Maîtriser les méthodes et techniques de gestion écologiquement rationnelle des POPs ; - Participer à l'élaboration, l'exécution et au suivi-évaluation des plans et projets du PNM ; - Disséminer et vulgariser les bonnes pratiques et connaissances en matière de gestion des POPs.
Organisations des industriels, miniers, pétroliers, GIÉ ; Opérateurs économiques du niveau local ; Sociétés d'électricité ; Sociétés cotonnières ; Sociétés de collecte des ordures	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer les équipements à PCB - Déclarer les stocks de PCB détenus et importer les équipements sans PCB ; - Participer aux actions de sensibilisation, d'information et d'éducation des populations ; - Conduire des actions sur le terrain ; - Maîtriser les méthodes et techniques de gestion écologiquement rationnelle des POPs ; - Participer à l'élaboration, l'exécution et au suivi-évaluation des plans et projets du PNM.
Organismes de financement (Banque Mondiale, BAD, FAO, FEM, PNUE, PNUD, ONUDI, etc) Institutions de coopération régionale (CILSS, UEMOA, CEDEAO...) ONG internationales ; Coopération bilatérale ; Pays développés, CEN-SAD	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'harmonisation des stratégies et plans d'actions nationaux ; - Contribuer au financement de projets sous-régionaux ; - Apporter l'appui technique et financier au renforcement des capacités ; - Transférer les technologies et les connaissances ; - Apporter l'appui au financement des plans et projets ; - Apporter des appuis multiformes aux services étatiques, aux communautés de base et aux ONG locales ; - Participer à la supervision des interventions sur le terrain ; - Participer à l'échange d'informations.

3-2-2- Mécanismes institutionnels de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions se situe essentiellement à trois (3) niveaux : national, régional et provincial/départemental.

3-2-2-1- Au niveau national

La mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions sera placée sous la responsabilité et la supervision du Ministère en charge de l'Environnement à travers la Direction technique chargée du suivi et de la coordination de la mise en œuvre de la convention de Stockholm.

Le Secrétariat Permanent du CONEDD, dans l'exécution de ses missions, assurera la prise en compte de la problématique de la pollution par les POPs dans les stratégies, plans et programmes nationaux des politiques sectorielles.

Le Comité national de pilotage (comité Interministériel, Société civile), est la structure qui sera chargée de l'orientation de la stratégie et des plans d'actions. Il comprend les représentants des ministères concernés, des industriels/opérateurs économiques, de la Société civile et des partenaires techniques et financiers. Il contribue à l'intégration des activités des différents intervenants dans le processus de gestion écologiquement rationnelle des POPs.

L'Unité de Coordination Nationale du PNM est dirigée par le Point Focal de la Convention de Stockholm assisté par un pool d'experts.

Elle est chargée de la coordination quotidienne de l'exécution des plans d'actions à l'échelle nationale, notamment :

- la gestion des fonds ;
- du suivi et de l'évaluation des activités ;
- la production et la diffusion des programmes et rapports d'activités ;
- l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm au Burkina Faso.

3-2-2-2- Au niveau régional

A ce niveau, le pilotage relève du Conseil Régional présidé par le président du conseil et à travers la commission permanente environnement et développement local. Cette structure sera mise à profit pour assurer l'intégration et le suivi de la mise en œuvre du PNM au niveau de la région. La coordination technique de la mise en œuvre à cette échelle est assurée par la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie.

3-2-2-3- Au niveau communal

Le pilotage sera assuré par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal constituera pour le PNM un outil précieux de mise en cohérence et de suivi de la mise en œuvre au niveau Communal. La coordination technique est à la charge de la Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie.

3-2-3- Moyens de mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions du PNM

Les moyens définis pour chaque action sont indiqués dans les calendriers de mise en œuvre des plans. Il s'agit des moyens juridiques, financiers, humains et techniques.

3-2-3-1- Moyens juridiques

Le code de l'environnement, les codes de la santé et de l'hygiène publique, la loi portant contrôle des pesticides et la loi portant réorganisation agraire et foncière, la loi d'orientation sur la gestion de l'eau constituent les principaux instruments juridiques de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions.

Les textes réglementaires à appliquer pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie et des plans d'actions doivent être adaptés. En outre, Ils doivent être en adéquation avec les réalités culturelles, socio-économiques et politiques du pays, et aussi avec les obligations de la convention de Stockholm sur les POPs.

3-2-3-2- Moyens financiers

Conformément à l'article 13 de la convention de Stockholm, les pays en voie de développement tels que le Burkina Faso, doivent mobiliser les ressources financières selon les trois niveaux suivants:

- **au niveau de chaque Etat Partie** : le budget de l'Etat et de ses démembrements, les opérateurs économiques (industriels, commerçants), la société civile (agriculteurs, ménages, associations, ONG etc).

- **au niveau bilatéral**: les pays développés Parties se sont engagés à aider les pays en développement afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention.

- **au niveau multilatéral** : la Conférence des Parties a choisi le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme mécanisme financier de la Convention afin d'aider financièrement les pays en développement et ceux à économie en transition à s'acquitter de leurs obligations vis à vis de celle-ci. Il existe le Fonds canadien sur les POPs qui est disponible et qui peut apporter un soutien aux pays dans les diverses activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Les détails sur les moyens et les sources de financement sont présentés dans les annexes 5, 6 et 7 et 8 du PNM.

3-2-3-3- Moyens humains et techniques

Il est prévu le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des plans d'actions. Les compétences seront particulièrement requises dans les domaines déjà citées pour les formations spécialisées et continues et pour les aspects suivants : suivi/contrôle des POPs (gestion des stocks de POPs) ; suivi-évaluation du PNM ; gestion des programmes et des finances du PNM.

Le Burkina Faso pourra également bénéficier de l'assistance technique et du transfert de technologies comme le stipule la convention de Stockholm en son article 12.

3-2-4- Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation comportera deux composantes : le suivi-évaluation interne qui implique la Direction des Etudes et de la Planification du ministère chargé de l'Environnement et le suivi-évaluation externe.

Le suivi-évaluation externe est assuré par des partenaires externes (consultants, partenaires financiers) qui ne sont pas directement impliqués dans la mise en œuvre du PNM.

Il est effectué lors de la revue à mi-parcours et de la revue finale des plans et programmes d'actions du PNM et de l'évaluation de leurs impacts.

La revue à mi-parcours est destinée à évaluer le niveau de réalisation des produits afin de prendre les décisions pour améliorer l'exécution, la coordination, l'intégration et la pertinence des activités et des approches pour atteindre les résultats attendus.

La revue finale vise d'une part à analyser le niveau d'atteinte des objectifs et des produits, la nature des difficultés rencontrées au cours de l'exécution et d'autre part à faire des propositions pour la mise en place de futurs plans.

Des études scientifiques seront menées sur les domaines d'impacts retenus afin de dégager une appréciation objective des effets et impacts des plans d'actions et de confronter les conclusions des évaluations participatives. Ce dispositif de suivi-évaluation des effets et des impacts des actions du PNM fera appel à des parties prenantes spécialisées (services techniques, laboratoires de recherche).

Les domaines d'impacts retenus pour les deux dispositifs sont les mêmes, à savoir les conditions de vie, les revenus et l'environnement naturel et productif des populations.

Les modalités pratiques et les procédures de mise en œuvre du suivi-évaluation du PNM seront finalisées par une étude prévue à cet effet. Le rapport final devrait préciser les éléments suivants : le cadre organisationnel et institutionnel, les méthodes et outils de collecte et de traitement des données et des informations et la diffusion de l'information.

Parmi les critères utilisés pour définir ces modalités pratiques et les procédures, une attention particulière sera portée à la cohérence avec celles utilisées par les autres stratégies et programmes tels que la SDR, le PNGIM et le PNGT 2.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'actions incombe aux cadres de concertation techniques existants aux niveaux national, régional et provincial/départemental qui regroupent tous les acteurs concernés par la problématique des POPs. Chaque intervenant va à travers son système de suivi évaluation rapporter les activités menées à son niveau mais cela à partir du canevas consensuel qui doit être élaboré au niveau du cadre de concertation technique (CCT). L'Unité de Coordination Nationale du PNM et les structures déconcentrées du MECV seront responsabilisées pour animer la fonction de suivi-évaluation.

Quant au dispositif de suivi-évaluation interne du PNM, il doit permettre de répondre aux deux préoccupations majeures suivantes :

- Mesurer les performances du PNM en terme d'exécution et rendre compte des réalisations ou résultats opérationnels obtenus à travers la mise en œuvre de ses programmes et plans d'actions ;
- Suivre et évaluer ses effets et impacts (retombées ou changements) dans les domaines socio-économiques et environnementaux ou plus précisément

apprécier sa contribution à la réalisation des objectifs du PANE de la SDR et du CSLP.

Pour ce faire, le système de suivi-évaluation interne comprendra deux dispositifs distincts par leur démarche mais complémentaires du point de vue de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations.

Le dispositif de suivi-évaluation participatif qui intègre le suivi des performances physiques et financières et l'évaluation des effets et des impacts, impliquera tous les intervenants notamment les populations, la société civile et les opérateurs privés. Il permet le pilotage quotidien et l'appréciation du degré d'avancement des plans d'actions.

3-2-5- Objectifs de la stratégie

L'objectif global de la stratégie est de contribuer à la promotion d'un développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés aux effets négatifs sanitaires et environnementaux des POPs au Burkina Faso d'ici à l'an 2025.

Cette stratégie s'inscrit dans la vision globale d'amélioration des indicateurs de pauvreté.

L'objectif spécifique de la stratégie est d'assurer une protection de la santé humaine et de l'environnement de l'effet des POPs au Burkina Faso.

3-2-6- Principes directeurs de la stratégie

Les principes directeurs sont des points de repère à même de guider les parties prenantes en vue de réaliser les objectifs définis.

Ces principes directeurs sont les suivants :

- la promotion de la bonne gouvernance ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la prise en compte de l'intégration sous-régionale ;
- la promotion de la sécurité humaine à travers notamment les sécurités environnementale et sanitaire ;
- le recentrage du rôle de l'Etat et la responsabilisation de la société civile, des collectivités locales et des opérateurs privés.

3-2-6-1- La promotion de la bonne gouvernance

La mise en œuvre de la stratégie prendra en compte les orientations de la politique nationale de bonne gouvernance notamment pour ce qui concerne la gouvernance administrative, la gouvernance économique et la gouvernance locale.

Pour ce faire, des efforts porteront prioritairement sur des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation pour susciter l'adhésion de tous les acteurs, afin qu'ils assument leurs responsabilités respectives et ce de manière judicieuse.

Il s'agira particulièrement de :

- renforcer les capacités de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du PNM par les contre-pouvoirs (pouvoirs législatif et judiciaire, société civile, secteur privé) et les collectivités locales dans le cadre du processus de transfert des compétences et des ressources ;
- promouvoir la transparence et l'efficacité des procédures et des outils de gestion des ressources publiques appliqués dans le cadre de la mise en œuvre du PNM.

3-2-6-2- La gestion durable des ressources naturelles

Selon les données d'enquête, 52,32% de la population burkinabé vivait en 2003 en dessous du seuil de la pauvreté établi à 82 672 FCFA /adulte/an (INSD, 2003). La pauvreté au Burkina Faso est intimement liée aux moyens d'existence des populations, constitués en premier lieu par l'exploitation des ressources naturelles. Cette situation a pour conséquence une surexploitation des ressources naturelles qui tend à compromettre la durabilité des actions de développement. Aussi, la stratégie du PNM est fondée sur la recherche d'un équilibre entre les besoins actuels des populations et les intérêts des générations futures.

3-2-6-3- La prise en compte de l'intégration sous-régionale

Les problèmes environnementaux tels que la pollution due aux POPs ne connaissent pas les frontières. La protection de l'environnement exige parfois des efforts très importants qui ne sont pas à la portée d'un pays en développement comme le Burkina Faso.

C'est pourquoi les organisations sous-régionales telles que le Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) offrent en matière d'environnement des possibilités d'harmonisation des normes et des politiques et de financement des projets sous-régionaux parfois à travers des mécanismes internationaux.

Le Burkina Faso prendra en compte cette dimension sous-régionale pour pouvoir bénéficier de ces opportunités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

3-2-6-4- La promotion de la sécurité humaine à travers notamment les sécurités environnementale et sanitaire

Les sécurités environnementale et sanitaire sont liées à la préservation d'un environnement sain auquel tout citoyen burkinabé a droit de par la loi fondamentale. Cette même loi dispose en son article 29 que la protection, la défense et la protection de l'environnement sont un devoir pour tous. Ce qui nécessite la définition et le respect de normes réglementaires pour prévenir les risques de dégradation de l'environnement et de la santé humaine.

Il importe donc de veiller au respect de ces normes par des contrôles réguliers organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

3-2-6-5- Le recentrage du rôle de l'Etat et la responsabilisation de la société civile, des collectivités locales et des opérateurs privés

Dans le cadre de la libéralisation de son économie, l'Etat burkinabé a recentré son rôle sur ses fonctions régaliennes de définition des orientations politiques et stratégiques, de réglementation et de contrôle des activités de suivi /évaluation des programmes de développement et d'appui/conseil au bénéfice des autres acteurs.

La lutte contre la pollution due aux POPs est une œuvre de longue haleine qui doit reposer sur une stratégie à long terme impliquant la participation et la responsabilisation individuelle et collective de tous les burkinabé. Ce qui prend en compte le processus de décentralisation et permet l'adhésion des acteurs et une meilleure application de la stratégie.

La participation et la responsabilisation de la société civile, des collectivités locales et des opérateurs privés nécessitent la définition de mesures devant permettre :

- le développement du capital humain et des infrastructures ;
- le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres parties prenantes à la gestion des POPs à travers l'instauration d'une concertation régulière afin de répondre à leurs attentes et recueillir leurs contributions ;
- l'application des principes du cofinancement des investissements et du pollueur-payeur.

3.2.7. Axes stratégiques d'intervention

En tenant compte de l'analyse ci-dessus et des différentes catégories de POPs, trois (3) axes stratégiques ont été dégagés compte tenu des questions liées à la santé:

- gérer de manière écologiquement rationnelle les pesticides périmés prohibés, pesticides POPs et leurs déchets ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les PCB et leurs déchets ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les sources de rejets de dioxines et furannes.

Ces axes stratégiques constituent les domaines prioritaires d'intervention du PNM et s'exécutent sous forme de programmes d'actions.

3.2.8. Programmes d'actions

Les programmes d'actions comprennent l'ensemble des actions et activités identifiées à court, moyen ou long terme pour concourir à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques. Chaque programme d'action d'une durée de 25 ans, est décliné en plusieurs plans d'actions successifs de 2 à 5 ans selon les cas.

L'Objectif Global visé à travers les programmes d'actions est de préserver la santé humaine et l'environnement de l'effet des POPs.

3-3- Premiers Plans d'Actions du PNM

3-3-1- Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et de leurs déchets

3-3-1-1- Problématique

L'évaluation inadéquate des besoins, le sur-approvisionnement, favorisent la détention d'une grande quantité de stocks de pesticides périmés et de leurs déchets par des structures étatiques et privées. Le fait que ces détenteurs manquent de moyens techniques, matériels et financiers pour une gestion écologiquement rationnelle de ces pesticides obsolètes constitue un véritable problème. En effet ces substances chimiques, hautement toxiques sont entreposées dans des conditions non sécuritaires. Elles exposent les populations environnantes à des problèmes de pollution de toutes sortes et à des risques sanitaires.

Le Burkina Faso n'est pas producteur des pesticides visés à l'annexe A de la Convention (Aldrine, Chlordane, Dieldrine, Endrine, Heptachlore, Mirex, Toxaphène.). Toutefois, par le passé, il en a officiellement importé pour l'agriculture (lutte antiacridienne et cultures de rente), l'élevage et l'hygiène publique. Aujourd'hui, toutes ces substances sont légalement interdites de production, de vente et d'utilisation au Burkina Faso en vertu de la réglementation du CILSS internalisée par les dispositions de la loi n° 0041/96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso et la loi 006/98/AN du 26 mars 1998 portant modification de la loi 041/96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso

Le dernier diagnostic national réalisé en 2004 confirme dans une large mesure l'absence du commerce et de l'utilisation officielle des pesticides POPs. Il révèle aussi que les utilisations passées ont entraîné l'accumulation de stocks obsolètes et autres déchets dangereux qui doivent maintenant être gérés de manière écologiquement rationnelle en vertu de la Convention de Bâle qui est entrée en vigueur pour le Burkina Faso depuis février 2000.

En Afrique, la présence de ces stocks de substances hautement toxiques est si préoccupante au double plan sanitaire et environnemental, que la communauté internationale a entrepris d'en débarrasser le continent en initiant le projet African Stockpile Programme sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de la Banque Mondiale .Le Burkina Faso qui est Partie à la Convention de Bâle, à la Convention de Rotterdam , à la Convention de Stockholm sur les POPs et à la Convention de Bamako, est éligible à ce projet qui doit lui permettre de procéder à l'élimination des stocks de tous les pesticides POPs et des autres pesticides périmés pour répondre ainsi à ses obligations en vertu notamment des articles 3 et 6 de la Convention de Stockholm.

Outre les stocks obsolètes, le diagnostic national a permis de constater qu'un produit commercialisé sous le nom XYLOGYL contenant de l'Aldrine, de la dieldrine et du lindane, est importé au Burkina Faso pour le traitement du bois d'œuvre. La circulation de ce produit viole la loi en vigueur, traduisant ainsi l'absence de moyens coercitifs opérationnels. Pour éviter un recul en matière de réglementation sur les pesticides, le pays a décidé de ne pas permettre de dérogation concernant l'utilisation de tous les

pesticides POPs. En conséquence, les moyens nécessaires doivent être absolument recherchés pour rendre effective l'application de la loi actuelle qui répond parfaitement à l'objectif d'élimination visé par la Convention de Stockholm.

La présence des stocks obsolètes de pesticides, de sites potentiellement contaminés, la libre circulation du XYLOGIL, menace la santé des populations et l'environnement et constitue des défis à relever.

Le présent plan d'action sur les pesticides de l'annexe A est conçu pour permettre la réalisation d'activités visant l'interdiction totale à terme des pesticides POPs, la promotion d'alternatives plus sûres, la sécurisation des stocks obsolètes et leur élimination écologique, etc.

3-3-1-2- But

Éliminer progressivement l'usage résiduel des pesticides POPs et réduire, voire débarrasser le pays des stocks et déchets de pesticides obsolètes d'ici à 2010.

3-3-1-3- Objectifs

A travers la problématique et le but du plan d'action les sept (7) objectifs suivants se dégagent :

Objectif 1 : Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué.

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets.

Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel.

Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.

Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés

3-3-1-4- Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Les actions et les activités sont définies par objectif et planifiées sur une durée de cinq (5) ans, tout en dégagant les moyens nécessaires et les structures impliquées dans la mise en œuvre. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 2 dans le cadre logique du plan d'action. La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif indiquée selon les sources de financement en annexe 5, a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de **vingt un millions deux cent trente sept mille soixante dix huit (21 237 078) \$ US.**

Les tableaux ci-après présentent le calendrier de mise en œuvre du plan d'action par objectif.

Objectif 1: Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, des pesticides POPs et de leurs déchets est renforcé et appliqué.

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
1.1. Renforcement et application du cadre juridique relatif aux pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et à leurs déchets	1.1.1. Adopter un texte interdisant l'importation, l'utilisation, la production et la détention des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	Humains et financiers	MECV; MJ; MCPEA; MAHRH; MFB	X				
	1.1.2. Multiplier, diffuser et appliquer les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		MECV; MJ; MCPEA; MAHRH; MFB	X	X	X	X	X

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des thèmes adaptés - Définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible - Identifier les personnes ressources et les ressources financières nécessaires - mener les campagnes 	Financiers, humains	MECV, MS, Société Civile, MI, GPI, MAHRH	X	X	X	X	X
2.2. Développement des compétences de la structure de coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	2.2.1. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> - Adhérer au réseau sous régional sur la gestion des POPs - Identifier des thèmes appropriés 	Financiers	MECV		X	X	X	X
	2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins humains, financiers et matériels - rechercher les moyens 	Financiers et humains	MECV	X	X	X	X	X

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets NB. : Mettre en cohérence cette action avec les autres plans d'actions	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média		Financiers et humains	MECV	X	X	X	X	X
	2.3.2. Organiser des conférences de presse		Financiers et humains	MECV	X	X	X	X	X
	2.3.3. Mettre en réseau sous régional les Hommes de media		Financiers et humains	MECV	X	X	X	X	X
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues NB : Voir la possibilité de créer une unité anti-poison	2.4.1. Former 3 toxicologues (médical, industriel et produits alimentaires)		Financiers et humains	MECV, MESSRS, MS	X	X	X		
	2.4.2. Former 3 écotoxicologues		Financiers et humains	MECV, MESSRS, MS	X	X	X		

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
	2.4.3. Former 2 spécialistes en analyse et gestion des risques chimiques		Financiers et humains	MECV, MESSRS, MS	X	X	X		
	2.4.4. Former 3 chimistes en techniques d'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets		Financiers et humains	MECV, MESSRS	X	X	X		
	2.4.5. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Financiers et humains	MECV, MS	X	X	X	X	X
	2.4.6. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets		Financiers et humains	MECV, MAHRH	X	X	X	X	X

Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier (année)				
				1	2	3	4	5
3.1 Identification et Sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs	3.1.1. Choisir les méthodes et techniques appropriées présentées dans le guide FAO-PNUE	financiers et humains	MECV ; MAHRH ; MESSRS, MATD, Communes	X				
3.2. Mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des stocks de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs	3.2.1. reconditionner les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets	Equipements de laboratoires, réactifs, kits d'analyses, humains, financiers et matériels	MECV ; MAHRH ; MITH, MATD, Communes	X	X	X	X	
	3.2.2. Identifier et collecter tous les pesticides périmés, prohibés pesticides POPs et leurs déchets		MECV ; MAHRH ; MESSRS, MITH, Communes, Industriels	X	X	X		
	3.2.3. Aménager et sécuriser un site de stockage à Bobo-Dioulasso où se trouve le plus grand nombre de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets		MECV ; MAHRH ; MITH, MATD, Communes Industriels,	X	X			
	3.2.4. Convoyer selon les normes FAO-PNUE tous les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets vers le site aménagé en vue de leur élimination		MECV ; MAHRH ; MESSRS ; MITH, MATD, Communes, les Industriels			X	X	X
	3.2.5. Promouvoir la recherche sur de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets		MECV ; MAHRH ; MESSRS, EIER/ETSHER	X	X	X	X	X

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier (année)				
				1	2	3	4	5
4.1 Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POPs	4.1.1 Mener une étude d'identification et de sélection des alternatives existantes	financiers et humains	MECV, MESSRS, MAHRH	x				
	4.1.2. Promouvoir la recherche sur les alternatives aux pesticides POPs	Equipements de laboratoires, kits d'analyses, financiers et humains	MECV, MESSRS, MAHRH		x	x	x	x
	4.1.3. Informer et sensibiliser les producteurs pour une utilisation plus accrue des alternatives aux pesticides POPs	financiers et humains	MECV, MESSRS, MAHRH			X	X	X
	4.1.4. Faire l'état des lieux de l'utilisation des bio-pesticides et des autres produits de substitution aux pesticides POPs	financiers, humains(consultant)	MECV ; MAHRH ; MESSRS, EIER/ETSHER	X				
	4.1.5. Mener un plaidoyer auprès des autorités pour une promotion des produits de substitution aux pesticides POPs		MECV, MAHRH, MI MESSRS, MATD, Communes, Industriels			X	X	X

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
5.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyses	5.1.1. Identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyses		Financiers, humains	MECV, MESSRS MAHRH	X	X	X	X	X
	5.1.2. Equiper les structures de contrôle et d'analyses identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets; - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets 	Financiers et humains	MECV, MESSRS, MAHRH	X	X	X	X	X

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
	5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'UO pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets : laboratoires d'écologie du CEPAPE et du Centre de Recherche en Sciences Biologiques (CRSBAN).	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets; - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets 	Financiers et humains	MECV	X	X	X	X	X
5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et leurs déchets	5.2.1. Renforcer les capacités de la commission nationale de contrôle des pesticides (cnpc) en vue d'assurer l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Formation, - appui en équipements - appui en prélèvement d'échantillon et moyens d'analyse 	Financiers, humains, matériels	MECV, MCPEA, MFB, MAHRH, MS	X	X	X	X	X

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
	5.2.2. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)	- Formation, - appui en équipements - centre de documentation	Financiers, humains et matériels	MECV, MESSRS, MAHRH, MS	X	X			
	5.2.3. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux substances chimiques		Financiers, humains et matériels	MECV MESSRS, MAHRH, MS	X			X	
	5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Financiers, humains et matériels	MECV MESSRS, MAHRH, MS		X	X		
	5.2.5. Renforcer les capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Financiers, humains, logistiques, matériels	MECV MESSRS, MAHRH, MS	X		X		

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux POPs	5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Financiers humains et matériels	MECV, MESSRS, MS	X				
	5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les ressources en eau		Financiers, matériels et humains	MECV, MESSRS, MS	X				
	5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers, etc)		Financiers, matériels et humains	MECV, MS, MESSRS, MRA	X				
	5.3.4. Dépister des traces de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs dans le lait maternel		Financiers, matériels et humains	MECV, MS, MESSRS, MRA			X		
	5.3.5. Prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs		Financiers, matériels et humains	MECV, MS, MESSRS,			X	X	X

Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
6.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés	6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés	Financiers, Humains et Matériels	MECV ; MAHRH ; MESSRS	X	X	X		
	6.1.2. Hiérarchiser les sites majeurs contaminés							
6.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés	Financiers, Humains et Matériels	MECV ; MAHRH	X				
	6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués		MECV ; MAHRH , MESSRS	X	X	X	X	X
	6.2.3. Mettre en œuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs	Financiers, Humains et Matériels	MECV ; MAHRH , MESSRS	X	X	X	X	X

Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action	7.1.1 Élaborer les outils de suivi/évaluation.	humains et financiers	pm	X				
	7.1.2. Identifier les acteurs de suivi évaluation		MECV		X			
	7.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action		pm			X		
	7.1.4 Evaluer à la fin du processus le plan d'action pesticides		MECV					X

3-3-2- Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des sources de dioxines et furannes

3-3-2-1- Problématique

Les dioxines et furannes sont produits involontairement par des sources chaudes. Les cultures sur brûlis, les feux de brousse et la mauvaise gestion des déchets municipaux et biomédicaux sont les principales sources d'émissions de dioxines et furannes au Burkina Faso. La plupart des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales ne sont pas appliquées à cause de leur coût élevé.

En son article 5, la Convention énumère les mesures minimales que les Parties doivent prendre pour minimiser les rejets des POPs non intentionnels et, si possible, les éliminer à terme. A cette fin, les Parties doivent, au plus tard quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention à leur égard, encourager ou exiger le recours aux meilleures techniques disponibles (BAT) et aux meilleures pratiques environnementales (BEP) pour gérer les différentes activités anthropiques nationales identifiées conformément aux parties II et III de l'annexe C.

L'inventaire national initial réalisé en 2004 donne un premier éclairage sur de telles activités au Burkina Faso. On sait ainsi que l'élimination des déchets, le brûlage volontaire ou involontaire de la biomasse végétale et l'utilisation des combustibles fossiles sont des activités émettrices majeures vers lesquelles, il faudra concentrer les premières mesures. A elles seules, ces activités totalisent 784,769gTEQ des rejets de dioxines auxquels la santé humaine et l'environnement sont exposés dans le pays. Mais il reste encore beaucoup à faire pour connaître l'ampleur réelle du problème car des activités incriminées ou qui pourraient l'être, ne sont pas encore caractérisées au regard de la méthodologie recommandée.

Pour ce faire, il est important de disposer d'une banque de données statistiques nationales transparentes et fiables, requises pour l'évaluation périodique des rejets nationaux des POPs non intentionnels. Or dans la plupart des cas, les données de base font défaut et, lorsqu'elles existent, elles satisfont bien les besoins de planification du gouvernement mais ne répondent pas aux exigences de précision et de fiabilité de la Convention en matière de rapport sur l'évolution des rejets à travers la mise à jour périodique des inventaires nationaux.

Il faut noter que le pays ne peut pas remplir avec succès ses obligations en vertu de la Convention. Pour ce faire, les formats de toutes les données statistiques pertinentes sont à améliorer dans le but de les conformer aux exigences des rapports à la Convention. De plus, le niveau de connaissance des parties prenantes sur les sources des dioxines et leurs effets néfastes doit être significativement élevé pour faire comprendre le bien-fondé des mesures d'atténuation.

Ce sont d'importants préalables à satisfaire avant d'envisager des mesures de réduction ou d'élimination des rejets à travers la mise en œuvre des BAT et des BEP. Le présent plan d'action est non seulement une réponse du Burkina Faso aux dispositions de l'article 5 de la Convention, mais aussi et surtout une feuille de route qui va permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs connaissances des

différentes catégories de sources nationales de rejets et les risques sanitaires et environnementaux qui leur sont inhérents, de mieux appréhender la problématique des BAT et des BEP afin de contribuer à leur choix et à leur mise en œuvre de manière plus avertie et responsable.

3-3-2-2- But

Le but du plan d'action est d'asseoir une base pour une gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission de dioxines et furannes d'ici à 2009.

3-3-2-3- Objectifs

Les objectifs sont déduits de la problématique et du but. Il s'agit :

Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelle des sources de rejets de dioxines et de furannes.

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des sources d'émissions des dioxines et furannes.

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets des dioxines et furannes est opérationnel

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émission des dioxines et furannes est renforcé et appliqué.

Objectif 5 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

3-3-2-4- Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Les actions et les activités sont définies par objectif et planifiées sur une durée de deux (2) ans, tout en dégagant les moyens nécessaires et les structures impliquées dans la mise en œuvre. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 3 dans le cadre logique du plan d'action. La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif indiqué selon les sources de financement en annexe 6, a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de **huit millions sept cent vingt trois mille trois cent un (8 723 301) \$ US**

Les tableaux ci-après présentent le calendrier de mise en œuvre du plan d'action par objectif.

Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles des sources de rejets de dioxines et de furannes

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéance en année				
					1	2	3	4	5
1.1. Gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux	1.1.1. Organiser des collectes sélectives des déchets biomédicaux	<ul style="list-style-type: none"> - identifier et former par région les sociétés intéressées pour la collecte des déchets biomédicaux - recruter un consultant pour assurer la formation de tous les acteurs en gestion des déchets biomédicaux - former les agents de santé - élaborer un cahier des charges - suivre et contrôler les activités de gestion des déchets biomédicaux - appui conseil aux acteurs de collecte 	Financiers, humains et matériels	MECV, MS, Communes	X	X			
	1.1.2. Construire et/ou installer des fours appropriés dans les établissements sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - recruter un consultant pour faire l'inventaire de l'existant en vue de proposer l'amélioration de leur performance - incinérer les stupéfiants et les médicaments prohibés dans les fours performants 	Financiers, humains et matériels	MECV, MS	X	X			
1.2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux	1.2.1 sensibiliser le public	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des théâtres forum - organiser des ateliers - organiser des conférences 	Financiers, humains, matériels	MECV, MCA,	X	X			

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéance en année				
					1	2	3	4	5
	1.2.2 - opérationnaliser les SDGD municipaux existants	- aménagement d'un CET - découpage de la ville en zone de collecte et de transport - aménagement des centres de collecte - élaboration d'un cahier des charges	Financiers, humains,	MECV, Communes	X	X			
	1.2.3. Elaborer et mettre en oeuvre les schémas directeurs de gestion des déchets solides municipaux dans les autres villes	- recruter un consultant - valider les SDGD	Financiers, humains,	MECV	X	X			
1.3. Promotion de l'utilisation des combustibles de substitution et de la lutte contre les feux de brousse.	1.3.1. Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de feu et des technologies d'économie d'énergie domestique adaptées	- sensibiliser le public pour l'utilisation des foyers améliorés et le gaz - sensibiliser les acteurs de la filière gaz pour l'amélioration de l'accessibilité - poursuivre la vulgarisation des foyers améliorés	Financiers, humains	MECV	X	X			
	1.3.2. Appuyer les actions de lutte contre les feux de brousse	- organiser et former les acteurs pour lutter contre les feux de brousses - sensibiliser le public sur la gestion des feux de brousse	Financiers, humains	MECV	X	X			
	1.3.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet		Financiers, humains et matériels	MECV	X	X			

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéance en année	
				1	2
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et les utilisateurs	Financiers et Humains	MECV, MS, Société civile, Ministère en charge de l'information	X	
2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes	2.2.1. Former les acteurs communaux sur la gestion des déchets municipaux	Financiers et Humains	MECV, communes, MS, MATD	X	X
	2.2.2. Former les techniciens des centres sanitaires sur la gestion des déchets biomédicaux			X	X
	2.2.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet	Financiers et Humains	MECV, communes, MS, MATD	X	X
2.3. Renforcement des compétences des acteurs sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média	Financiers et Humains	MECV, MI	X	
	2.3.2. Organiser des ateliers de formation à l'endroit de la société civile et des collectivités territoriales	Financiers et Humains	MECV	X	X
2.4. Formation de spécialistes et organisation de formations continues.	2.4.1. Assurer la formation continue de 25 personnes sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales	Financiers et Humains	MECV	X	X
2.5. Diffusion des directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm	2.5.1. diffuser et rendre accessible les directives BAT/BEP auprès de toutes les parties prenantes	Financiers et humains	MECV	X	X

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets des dioxines et furannes est opérationnel

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéance en année	
				1	2
3.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des rejets de dioxines et furannes.	3.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse	Financiers et humains	MECV, MFB	X	X
	3.1.2. Acquérir des appareils d'identification et de contrôle			X	X
3.2. Capitalisation des informations sur les dioxines et furannes.	3.2.1. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)	Financiers et humains	MECV	X	X
	3.2.2. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux dioxines et furannes			X	X
3.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux émissions de dioxines et furannes.	3.3.1. Evaluer la concentration des dioxines et furannes dans les produits de grande consommation (eau, viande, lait, poisson, produits maraîchers...)	Financiers et humains	MECV, MS, MRA	X	X
	3.3.2. Evaluer la concentration des dioxines et des furannes dans l'air.			X	X
	3.3.3. Prendre en charge les personnes intoxiquées par les dioxines et furannes.			X	X

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émission de dioxines et furannes est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéance en année				
					1	2	3	4	5
4.1. Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux	4.1.1. Elaborer et adopter un texte sur la gestion des déchets biomédicaux	- organiser un atelier de validation des textes - diffusion des textes - suivre la mise en œuvre des textes	Financiers et humains	MECV, MS	X	X			

Objectif 5 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéance en année	
				1	2
5.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action	5.1.1. Elaborer les outils de suivi/évaluation	Financiers et humains	MECV	X	
	5.1.2. Identifier les acteurs de suivi évaluation			X	
	5.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action			X	
	5.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action Dioxines et furannes et organiser la collecte d'informations pour élaborer un projet de rapport d'évaluation.	Financiers et humains	MECV		X

3-3-3- Plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des Polychlorobiphényles (PCB) et de leurs déchets

3-3-3-1- Problématique

Le Burkina Faso n'est pas un producteur de PCB. Cependant, pendant longtemps, il a importé des équipements en contenant. L'absence de suivi et de contrôle des équipements en service contenant des PCB et la mauvaise gestion des équipements contenant des PCB en fin de vie, reste une menace pour l'environnement et la santé publique.

Depuis la première Conférence continentale pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets indésirables et leur prévention, des Parties à la Convention de Bâle en 2001 à Rabat au Maroc, la gestion rationnelle des fluides à PCB et des équipements qui les contiennent, fait désormais partie des priorités du plan d'action du NEPAD pour l'environnement.

Pour sa part, la Convention de Stockholm sur les POPs, qui est désormais entrée en vigueur pour le pays, vise les PCB en tant que POPs produits et utilisés intentionnellement dans la deuxième partie de l'annexe A et sous les articles 3 et 6. En l'espèce, il est fait obligation aux parties de prendre des mesures propres à réduire ou éliminer les rejets de PCB résultant de leur production/utilisation ou émanant de leurs stocks et déchets.

Selon le diagnostic national établi par l'inventaire national initial de 2004, le secteur de l'énergie électrique, secteur stratégique pour le Burkina Faso, utilise encore de nombreux équipements contenant ou susceptibles de contenir des PCB (587 transformateurs) et dont un nombre significatif présente des risques d'avaries pouvant entraîner des fuites. L'absence actuelle d'un plan national de gestion de tels équipements, de leur importation à leur élimination conduit à leur abandon ou à leur vente, une fois en fin de vie, à des tiers non avertis pour des utilisations inappropriées des PCB et de leurs déchets. Ainsi les PCB pourraient servir de bases pour les produits cosmétiques ou entrer directement dans l'alimentation humaine comme huiles de friture, conduisant ainsi à une exposition accrue de la santé humaine et de l'environnement à leurs effets néfastes que la population ignore.

Engagé par la déclaration de Rabat et Partie à la Convention de Stockholm, le Burkina Faso a l'obligation d'accorder une haute priorité à la gestion écologiquement rationnelle des PCB en prenant des mesures idoines. Or le pays ne dispose pas encore du cadre réglementaire, institutionnel et technique ni de ressources humaines et matérielles requis pour la gestion des PCB et de leurs déchets. Pour le pays, la gestion des PCB ne peut être envisagée de manière réaliste qu'à travers une approche concertée régionale/sous-régionale selon un plan d'action national consensuel qui va permettre au pays d'arrêter progressivement l'utilisation des équipements à PCB, de prévenir leur importation frauduleuse et de parvenir à une gestion sécurisée de leurs déchets.

Le projet pilote de la Convention de Bâle pour une approche sous-régionale de la gestion des fluides à PCB et des équipements électriques contenant des PCB (projet NEPAD) auquel le Burkina Faso va participer lui permettra de renforcer ses

capacités nationales notamment aux plans réglementaire, institutionnel, technique et des ressources humaines qualifiées. Le présent plan d'action, élaboré sur la base du diagnostic national, prend également en compte les perspectives de coopération sous-régionale qu'offrent le projet pilote de la Convention de Bâle et qui couvre une période de 5 ans à compter de 2006.

3-3-3-2- But

Le but du plan d'action est d'asseoir une base pour une gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets d'ici à 2010.

3-3-3-3- Objectifs

Au vue de la problématique et à travers le but du plan d'action les six (6) objectifs suivants se dégagent :

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure.

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué.

Objectif 6 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

3-3-3-4- Calendrier de mise en œuvre, indicateurs de performance et coûts du plan d'action.

Les actions et les activités sont définies par objectif et planifiées sur une durée de cinq (5) ans, tout en dégageant les moyens nécessaires et les structures impliquées dans la mise en oeuvre. Quant aux indicateurs de performance, ils sont présentés en annexe 4 dans le cadre logique du plan d'action. La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif indiquée selon les sources de financement en annexe 7, a permis d'évaluer le montant total du plan à la somme de **sept millions soixante quatorze mille cinquante huit (7 074 058) \$ US.**

Les tableaux ci-après présentent le calendrier de mise en œuvre du plan d'action par objectif

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
					1	2	3	4	5
1.1. Poursuite des inventaires des PCB	1.1.1. Inventorier les PCB dans les systèmes semi-fermés et ouverts	- Actualiser les outils et les méthodes d'inventaires - Recruter et former les enquêteurs Recruter un expert	Financiers, humains, équipements de laboratoires en kits de dépistage	MECV, MS, MCE, SONABEL	X			X	
	1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir des PCB	- prélèvement et analyse des échantillons - contractualiser avec la SONABEL	Financiers, humains, équipements de laboratoires en kits de dépistage	MECV, MS, MCE, SONABEL	X	X	X	X	X
1.2. identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets	1.2.1 incinérer et procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment		Financiers, humains et matériels	MECV, SONABEL, MCE, MATD, Communes	X				X
	1.2.2 participer au projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm		Financiers, humains et matériels	MECV, SONABEL, MCE, MATD, Communes	X	X	X	X	X

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets	1.3.1. Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB	- déterminer les lieux et les moyens de collecte	Financiers et humains	MECV, SONABELMCE, Communes		X	X	X	X
	1.3.2. Organiser le transport sécurisé	- définir les conditions et les moyens de transport	Financiers et humains	MECV, SONABEL, MCE, Communes		X	X	X	X
	1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB	- étude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité	Financiers et humains	MECV, SONABEL, MCE, Communes	X				
	1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SONABEL selon les normes internationales en vigueur	- établir les procédures - consigner et faire un audit	Financiers et humains	MECV, SONABEL, MCE, Communes	X				
	1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant des PCB	Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention	Financiers et humains	MECV, SONABEL, MCE, Communes	X				X

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
2.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés	2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés par les PCB	Financiers, Humains et Matériels	MECV ; SONABEL, MCE, MAHRH, MATD, Communes	X	X	X		
2.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB	2.2.1. Sécuriser les sites contaminés par les PCB 2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle	Financiers, Humains et Matériels	MECV ; SONABEL MAHRH, MCE MATD, Communes MECV ; SONABEL MAHRH, MATD, MCE, Communes	X	X			

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques	Financiers et Humains	MECV, MS, Société civile, Ministère en charge de l'information	X	X	X	X	X
	3.1.2. Organiser des voyages d'études pour des échanges d'expériences		MECV, structures concernées	X	X	X	X	X
	3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet		MECV, secrétariat de la convention	X	X	X	X	X
3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets	3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média	Financiers et Humains	MECV, MINFO	X	X	X	X	X
3.3. Formation de spécialistes et organisation des formations continues	3.3.1. Former 3 chimistes en techniques d'analyses des PCB	Financiers et Humains	MECV, MESSRS, MS	X	X	X		
	3.3.2. Former 3 toxicologues			X	X			
	3.3.3. Former 3 écotoxicologues		MECV ; MESSRS, MS	X	X	X		
	3.3.4. Assurer la formation continue de 15 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB		MECV, MS,	X	X	X	X	X
	3.3.5. Assurer la formation continue des agents de la SONABEL et les détenteurs d'équipements à PCB dans le contrôle et l'analyse des PCB		MECV, SONABEL, MCE		X	X	X	X

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Moyens	Responsables	Echéance en année				
					1	2	3	4	5
4.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyses des PCB	4.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques	- élaborer un dossier d'appel d'offres	Financiers et humains	MECV, SONABEL	X	X	X	X	X
	4.1.2. Acquérir des appareils d'identification, d'analyses et de contrôle	- élaborer un dossier d'appel d'offres	Financiers et humains	MECV, SONABEL	X	X	X	X	X
	4.1.3. Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB	- élaborer les fiches de contrôle	Financiers, humains et matériels	MECV, MS, MCE, SONABEL	X	X	X	X	X
	4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)	- identifier les besoins matériels et techniques	Financiers et humains	MECV	X	X	X	X	X
4.2. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB	4.2.1. Détecter des traces de PCB dans le lait maternel	Prélever les échantillons de lait Analyser les échantillons de lait	Financiers, humains et matériels	MECV, MS, MCE	X	X	X	X	X
	4.2.2. Evaluer la pollution des sols par les PCB	Prélever les échantillons de sols Analyser les échantillons de sols	Financiers, humains et matériels	MECV, SONABEL, MCE	X	X	X	X	X
	4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau	Prélever les échantillons d'eaux Analyser les échantillons d'eaux	Financiers, humains et matériels	MECV, SONABEL, MCE	X	X	X	X	X

Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué.

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
5.1.Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets	5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation, la production et le transport des PCB et des équipements pouvant contenir des PCB	humains et financiers	MECV, MCE, MJ, COTEVAL, MCPEA, MFB	X	X			
	5.1.2. organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB		MECV, MCE, MJ, COTEVAL, MCPEPA, MFB		X	X		X
	5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB		MECV, MCE		X	X	X	X

Objectif 6 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Moyens	Responsables	Echéancier en année				
				1	2	3	4	5
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action PCB	6.1.1. Élaborer les outils de suivi/évaluation	Humains et financiers	MECV	X				
	6.1.2. Identifier les acteurs de suivi évaluation		MECV	X				
	6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action		MECV			X		
	6.1.4 Evaluer à la fin du processus le plan d'action		MECV	X		X		

3.3.4. Plan de mise en place et du fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants

3.3.4.1. Problématique

Au regard des dispositions de la Convention de Stockholm qui nécessite entre autres :

- la transmission de l'information au secrétariat de la Convention y compris les rapports spécifiés à l'article 15 de la Convention ;
- la facilitation de la mise en œuvre des activités de la Convention ;
- la capitalisation de l'information relative aux POPs et le devoir de rendre compte ;
- le développement d'un mécanisme d'échanges d'informations au niveau national ;
- la coordination et l'élaboration des stratégies et plans d'actions nationaux pour la réduction des rejets et l'élimination des POPs, y compris le PNM ;
- la fourniture de l'information et la promotion de toute action de recherche, d'éducation, d'information et de sensibilisation du public sur les POPs ;
- l'identification des besoins nationaux en matière d'assistance technique et financière ;
- l'identification des possibilités d'assistance technique et financière en matière de réduction et d'élimination des rejets des POPs au niveau national, régional et international ;
- la mise en place d'une banque de données sur les POPs, etc.,

La mise à la disposition du point focal de moyens adéquats pour les besoins de son fonctionnement s'avère indispensable pour pérenniser les actions de la Convention au niveau national.

3.3.4.2. But

Le but est d'asseoir à travers le point focal un mécanisme effectif de suivi des dispositions de la Convention au niveau national et international.

3.3.4.3. Objectif

L'objectif visé est d'assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm. La ventilation des coûts par activité, par action et par objectif selon les sources de financement est indiquée en annexe 8.

Les moyens nécessaires pour le fonctionnement adéquat du point focal s'élève à la somme de **un million sept cent quarante cinq mille six cent trente un (1 745 631) \$ US.**

IV - CONCLUSION

Le PNM de la Convention de Stockholm pour le Burkina Faso a suivi dans son élaboration un processus participatif, qui a permis d'obtenir un document consensuel reflétant les attentes des différents acteurs dans la lutte contre les POPs.

Les mesures opérationnelles de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, au Burkina Faso, ont été formulées dans des plans d'actions sectoriels. Dans ces plans d'actions, seules ont été retenues les actions prioritaires permettant de poser les bases d'une gestion écologiquement rationnelle des POPs.

Ces actions prioritaires sont orientées vers l'objectif central de la Convention de Stockholm : réduire/éliminer les POPs pour préserver l'environnement et protéger en conséquence la santé humaine.

Le montant du PNM de la Convention de Stockholm du Burkina Faso est estimé à la somme de **quarante deux millions six cent cinquante huit mille soixante quinze (42 658 075) \$US**.

Dans ce cadre, le PNM a identifié trois (03) sources de financement à savoir en premier lieu le budget national, en second lieu le FEM et enfin les autres institutions financières.

La volonté politique manifestée par les plus hautes autorités du Burkina Faso, à tous les stades du processus d'adoption et de mise en œuvre de la convention de Stockholm est le gage d'une lutte efficace contre les POPs au Burkina Faso.

Cependant, au regard de l'urgence de la lutte contre les POPs, le Burkina Faso va prendre toutes les dispositions en vue de mobiliser rapidement les financements nécessaires pour engager les actions prioritaires prévues dans le PNM.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BURKINA FASO (1991) : La Constitution du BURKINA FASO

BURKINA FASO / MAHRH (2004) : Stratégie de Développement Rural

Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (2004) : Statistiques agricoles.

FAO (1983) : Haute-Volta : Inventaire Forestier National Rapport technique3.

FEM / MECV / PNUD (2005) : Rapport d'inventaires des pesticides POPs au Burkina Faso

FEM / MECV / PNUD (2005) : Rapport d'inventaires des PolyChloroBiphényles (PCB) au Burkina Faso

FEM / MECV / PNUD (2005) : Rapport d'inventaires des Dioxines et Furannes au Burkina Faso

FEM / MECV / PNUD (2005) : Rapport sur la nature et l'ampleur des menaces des POPs pour la santé et l'environnement au Burkina Faso

FEM / MECV / PNUD (2005) : Rapport sur le cadre juridique et institutionnel des POPs au Burkina Faso

FEM / MECV / PNUD (2005) : Rapport sur les priorités du Burkina Faso en matière de gestion des Polluants Organiques Persistants (POPs)

FONTES, J et GUINKO S, (1995) : Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Carte 1 : 1 000 000 et notice explicative.

GUINKO S. (1985) : La végétation et la flore du Burkina Faso

INSD (1998). : Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998

INSD (2000) : Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1996, volumes 1 et 2

INSD(2000) :Enquêtes démographiques et de santé 1998-1999

INSD, (2000 et 2003) : Profil et évolution de la pauvreté au BF.

Les Éditions Jeune Afrique (1998): Atlas du Burkina Faso – Les Atlas Jeune Afrique

Ministère de l'Économie et du Développement (2003) : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Ministère de l'Économie et du Développement (2004) : Données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide de l'Instrument Automatisé de Précisions (IAP)

Ministère de l'Economie et des Finances (1995) : Lettre d'intention de politique de développement humain durable.

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1994) : Plan d'Action National pour l'Environnement. 2^{ème} version

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1996) : Stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso.

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1998) : Profil national pour la gestion des produits chimiques.

MEE(1996) :Programme National d'Aménagement des Forêts(PNAF)

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (2002) .Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB)

Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme (1994) : Etude sur la pollution atmosphérique dans la ville de Ouagadougou.

PARKAN J. (1986) : Bilan et évolution des disponibilités en bois-Alternatives de productions forestières et d'actions sur la consommation, 1986 - 1995.

UNEP(2001) : Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs).

P

O

ANNEXES

P

S

P

O

Annexes: 1, 2, 3, 4

P

S

ANNEXE 1 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU BURKINA FASO

N°	Région (Chef-Lieu)	Province	Chef-Lieu de province	Nombre de départements
1	Des Cascades (Banfora)	Comoé	Banfora	9
		Léraba	Sindou	8
2	Des Hauts- Bassins (Bobo-Dioulasso)	KénéDougou	Orodara	13
		Houet	Bobo- Dioulasso	13
		Tuy	Houndé	7
3	De la Boucle du Mouhoun (Dédougou)	Les Banwa	Solenzo	6
		Nayala	Toma	6
		Sourou	Tougan	8
		Mouhoun	Dédougou	7
		Les Balé	Boromo	10
		Kossi	Nouna	10
4	Sahel (Dori)	Soum	Djibo	9
		Oudalan	Gorom-Gorom	5
		Séno	Dori	6
		Yagha	Sebba	6
5	Est (Fada N'Gourma)	Gnagna	Bogandé	7
		Komondjari	Gayéri	3
		Gourma	Fada N'Gourma	6
		Kompienga	Pama	3
		Tapoa	Diapaga	8
6	Sud-Ouest (Gaoua)	Noumbiel	Batié	5
		Poni	Gaoua	10
		Bougouriba	Diébougou	5
		Ioba	Dano	8
7	Centre-Nord (Kaya)	Bam	Kongoussi	9
		Sanmatenga	Kaya	11
		Nanmentenga	Boulsa	8
8	Centre-Ouest (Koudougou)	Sanguié	Réo	10
		Sissili	Léo	7
		Boulkiémdé	Koudougou	15
		Ziro	Sapuy	6
9	Centre (Ouagadougou)	Kadiogo et commune de Ouagadougou	Ouagadougou	6
10	Plateau Central (Ziniaré)	Ganzourgou	Zorgho	8
		Kourwéogo	Boussé	5
		Oubritenga	Ziniaré	7
11	Centre-Sud (Manga)	Bazèga	Kombissiri	7
		Nahouri	Pô	5
		Zoundwéogo	Manga	7
12	Nord (Ouahigouya)	Yatenga	Ouahigouya	13
		Loroum	Titao	4
		Zandoma	Gourcy	5
		Passoré	Yako	9
13	Centre-Est (Tenkodogo)	Boulgou	Tenkodogo	13
		Koupélgou	Ouargaye	8
		Kouritenga	Koupéla	9

Source : INSD et DAT, 2002

Annexe 2 : Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et de leurs déchets

	Indicateurs de performance	Sources de vérification
<p>Objectif 1 : Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué</p>	Existence de textes juridiques sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets	- Journal officiel du Faso - Rapport de suivi
<p>Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets</p>	Nombre d'acteurs formés Nombre de séances de sensibilisation organisées	Rapport de formation Rapport d'atelier
<p>Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.</p>	- Existence des méthodes et techniques de gestion rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets -Taux d'utilisation des méthodes et techniques de gestion rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets	Rapport d'exécution du plan d'action Rapport d'exécution du plan d'action Rapport d'exécution Rapport de suivi
<p>Objectif : 4 Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.</p>		
<p>Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel</p>	Existence d'une base de données sur les pesticides POPs et leurs déchets mis à jour	Rapport d'exécution du plan d'action Rapport de suivi et de contrôle
<p>Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure</p>	Nombre de sites majeurs contaminés identifiés, catégorisés et sécurisés	Rapport d'exécution du plan d'action
<p>Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés</p>	Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action	Rapport d'exécution du plan d'action Rapport d'évaluation et d'audit

Objectif 1: Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué.

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
1.1. Renforcement et application du cadre juridique relatif aux pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et à leurs déchets	1.1.1. Adopter un texte interdisant l'importation, l'utilisation et la production des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	Nombre d'ateliers d'examen et de validation du texte	Disponibilité de texte interdisant l'importation et l'utilisation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets;	MECV; MJ; MCPEA; MAHRH; MFB
	1.1.2. Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets	Nombre d'exemplaires distribués	Disponibilité de textes sur les pesticides POPs et autres	MECV; MJ; MCPEA; MAHRH; MFB

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;

Actions	Activités	Sous activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des thèmes adaptés - Définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible - Identifier les personnes ressources et les ressources financières nécessaires - mener les campagnes 	Nombre de campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;	Rapport d'activités Rapport d'études	MECV, MATD
2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	2.2.1. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> - Adhérer au réseau sous régional sur la gestion des POPs - Identifier des thèmes appropriés 	Nombre de voyages d'études et d'échanges effectués	Rapport d'activités	MECV
	2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins humains, financiers et matériels - rechercher les moyens 	Niveau de renforcement des capacités du point focal de la convention de Stockholm	Rapport d'activités	MECV
2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média		Tenue d'ateliers de formation	Rapport d'activités Rapport de formation	MECV, MINF
	2.3.2. Organiser des conférences de presse		Tenir des conférences	Rapports d'activités	MECV
	2.3.3. Mettre en réseau sous régional les hommes de média		Fonctionnement du réseau	Rapports d'activités	MECV

Actions	Activités	Sous activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues	2.4.1. Former 3 toxicologues (médical, industriel etc)		Existence de 3 toxicologues formés	Rapport de formation	MECV, MS
	2.4.2. Former 3 écotoxicologues		Existence de 3 écotoxicologues formés	Rapport de formation	MECV, MES SRS, MS
	2.4.3. Former 2 spécialistes en analyse et gestion des risques chimiques		Existence de 2 spécialistes en analyse et gestion des risques chimiques formés	Rapport de formation	MECV, MESSRS
	2.4.4. Former 3 chimistes en techniques d'analyses des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets		Existence de 3 chimistes en analyse des pesticides POPs formés	Rapport de formation	MECV, MESSRS
	2.4.5. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		25 personnes sont formées sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	Rapport de formation	MECV, MS
	2.4.6. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets		25 personnes sont formées sur la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	Rapport de formation	MECV, MS

Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
3.1. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs	3.1.1. Choisir les méthodes et techniques appropriées présentées dans le guide FAO - PNUE	Existence d'un rapport d'étude	Rapport d'étude	MECV, MAHRH, MESSRS
3.2. Mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des stocks de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs	3.2.1. Reconditionner les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;	Pourcentage de stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets reconditionnés	Rapport d'activités	MECV, MAHRH, MATD
	3.2.2. Identifier et collecter tous les pesticides périmés, prohibés pesticides POPs et leurs déchets	Pourcentage ou quantités de stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets identifiés et collectés	Rapport d'activités Rapport de collecte	MECV, MAHRH
	3.2.3. Aménager et sécuriser un site unique de stockage à Bobo-Dioulasso où se trouve le plus grand nombre de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	Existence d'un site aménagé et sécurisé pour le stockage des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;	Rapport d'activités Document de réception du site aménagé	MECV, MAHRH
	3.2.4. Convoyer selon les normes FAO -PNUE tous les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets vers le site aménagé en vue de leur élimination	Existence d'un système de convoi des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets selon les normes FAO -PNUE	Rapport d'activités Documents d'accord de convention sur le système de convoi des pesticides	MECV
	3.2.5. Promouvoir la recherche sur de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets	Nombre de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides POPs mises au point	Rapport d'activités	MECV, MESSRS

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
4.1 Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POPs	4.1.1 Mener une étude d'identification et de sélection des alternatives existantes	Existence des alternatives	Rapports d'études	MECV, MESSRS, MAHRH
	4.1.2. Promouvoir la recherche sur les alternatives aux pesticides POPs	Niveau de recherche sur les alternatives aux pesticides POPs	Rapports de recherches	MECV, MESSRS, MAHRH
	4.1.3. Informer et sensibiliser les producteurs pour une utilisation plus accrue des alternatives aux pesticides POPs	Niveau d'information et de sensibilisation	Rapports d'activités	MECV, MESSRS, MAHRH
	4.1.4. Faire l'état des lieux de l'utilisation des bio-pesticides et des autres produits de substitution aux pesticides POPs	Niveau d'utilisation des bio pesticides	Rapports d'activités	MECV, MESSRS, MAHRH
	4.1.5. Mener un plaidoyer auprès des autorités pour une promotion des produits de substitution aux pesticides POPs	Existence des produits de substitution	Rapports d'activités	MECV,MESSRS, MAHRH

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsables
5.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyses	5.1.1. Identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyses		Existence d'appareils et de produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets	Rapport d'activités PV de réception	MECV, MESSRS, MAHRH
	5.1.2. Equiper les structures de contrôle et d'analyses identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets; - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets 	Existence d'appareils d'analyse et de contrôle	Rapport d'activités PV de réception	MECV, MESSRS, MAHRH
	5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'UO pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets : laboratoires d'écologie du CEPAPE et du Centre de Recherche en Sciences Biologiques (CRSBAN).	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les financements afin d'acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets; - Rechercher les financements afin d'acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets 	Niveau de renforcement des capacités des laboratoires du CEPAPE et du CRSBAN	<ul style="list-style-type: none"> * PV de réception * Mémoire d'accords pour les financements 	MECV

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsables
5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et leurs déchets	5.2.1. Renforcer les capacités de la commission nationale de contrôle des pesticides (CNCP) en vue d'assurer l'information	- Formation, - appui en équipements - appui en prélèvement d'échantillons et moyens d'analyse	Niveau de renforcement des capacités des membres du CNCP	Rapport d'activités Rapport de suivi et de contrôle	MECV, MCPEA, MFB, MAHRH, MS
	5.2.2. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)	- Formation, - appui en équipements - centre de documentation	Niveau de renforcement des capacités du réseau d'échanges d'informations chimiques	Rapport d'activités PV de réception	MECV, MESSRS, MAHRH, MS
	5.2.3. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux substances chimiques		Niveau de renforcement des capacités du laboratoire de santé publique en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux substances chimiques	Rapport d'activités PV de réception	MECV MESSRS, MAHRH, MS
5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux POPs	5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Niveau de renforcement des capacités du laboratoire national d'analyse des eaux en vue d'assurer l'information sur la pollution des eaux par les pesticides POPs et autres.	Rapport d'activités PV de réception	MECV MESSRS, MAHRH, MS
	5.2.5. Renforcer les capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Niveau de renforcement des capacités du (CNRST) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides POPs et autres.	Rapport d'activités PV de réception	MECV MESSRS, MAHRH, MS
	5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets		Disponibilité des données sur la contamination des sols par les pesticides POPs et autres	Rapport d'activités Rapport d'analyses	MECV, MESSRS, MS

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsables
	5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les ressources en eau		Disponibilité des données sur la contamination des ressources en eau par les pesticides POPs et autres	Rapport d'activités Rapport d'analyses	MECV, MESSRS, MS
	5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers, etc)		Disponibilité des données sur la contamination des produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers) par les pesticides POPs et autres	Rapport d'activités Rapport d'analyses	MECV, MS, MESSRS, MRA
	5.3.4. Dépister des traces de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs dans le lait maternel		Disponibilité des données sur la contamination du lait maternel par les pesticides POPs et autres	Rapport d'activités Rapport d'analyses	MECV, MS, MESSRS, MRA
	5.3.5. Prendre en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs		Nombre de personnes intoxiquées prises en charge	Rapport d'activités	MECV, MS, MESSRS,

Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
6.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés	6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés	Nombre de sites majeurs contaminés identifiés et évalués	Rapport d'activités Rapport d'études et d'analyses	MECV
	6.1.2. Hiérarchiser les sites majeurs contaminés	Nombre de sites majeurs catégorisés	Rapport d'activités Rapport d'études et d'analyses	MECV
6.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés	Nombre de sites majeurs contaminés sécurisés	Rapport d'activités Rapport d'études et d'analyses	MECV
	6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués	Existence de méthodes et techniques de décontamination des sites majeurs contaminés	Rapport d'activités Rapport d'études	MECV
	6.2.3. Mettre en œuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués	Existence d'une stratégie de mise en œuvre des méthodes et techniques de décontamination des sites majeurs contaminés	Rapport d'activités Rapport d'études Document de stratégie	MECV

Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action	7.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation	Existence de fiches de suivi-évaluation	Rapport d'activités/ Rapport d'évaluation Rapport d'ateliers ou de réunion de validation	MECV
	7.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation	Existence d'acteurs de suivi-évaluation	Rapports de suivi-évaluation	MECV
	7.1.3. Évaluer à mi-parcours le plan d'action	Réalisation d'une évaluation à mi-parcours Validation du rapport en atelier ou en réunion	Rapport d'évaluation/ Rapport d'ateliers ou de réunion de validation	MECV
	7.1.4. Évaluer à la fin du processus le plan d'action Pesticides	Réalisation d'une évaluation de fin du plan d'action Validation du rapport en atelier ou en réunion	Rapport d'évaluation/ Rapport d'ateliers ou de réunion de validation	MECV

Annexe 3 : Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des sources de dioxines et furannes

	Indicateurs de performance	Sources de vérification
<p>Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles des rejets de dioxines et de furannes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de techniques performantes diffusées pour la gestion rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes - Taux d'utilisation des techniques de gestion des sources d'émission des dioxines et furannes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités - Rapport d'activités
<p>Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de thèmes développés pour le renforcement des capacités des acteurs - Nombre d'acteurs formés - Nombre d'ateliers organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation - Rapports d'ateliers - Rapports d'activités
<p>Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel</p>	<p>Existence d'une base de données sur les dioxines et furannes mis à jour</p> <p>Nombre et type d'équipements mis en place au niveau national, permettant le suivi et le contrôle des rejets des dioxines et furannes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Rapports d'exécution du plan d'action - Rapports de suivi et de contrôle
<p>Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émissions de dioxines et furannes est renforcé et appliqué</p>	<p>Existence des textes juridiques sur les sources d'émission des dioxines et furannes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Journal officiel du Faso - Rapports de suivi
<p>Objectif 5 : La gestion et le suivi évaluation des actions du plan sont assurés</p>	<p>Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'exécution du plan d'action - Rapports d'évaluation et d'audit

Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles de rejets de dioxines et de furannes.

Actions	Activités	Sous activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
1.1. Gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux	1.1.1. Organiser des collectes sélectives des déchets biomédicaux	<ul style="list-style-type: none"> -identifier et former par région les sociétés intéressées pour la collecte des déchets biomédicaux -recruter un consultant pour assurer la formation de tous les acteurs en gestion des déchets biomédicaux -former les agents de santé -élaborer un cahier des charges -suivre et contrôler les activités de gestion des déchets biomédicaux -appui conseil aux acteurs de collecte 	Quantité de déchets collectés	Statistiques de la direction de la propreté	MECV, MS
	1.1.2. Construire et/ou installer des incinérateurs de haute performance dans les établissements sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> -recruter un consultant pour faire l'inventaire de l'existant en vue de proposer l'amélioration de leur performance -incinérer les stupéfiants et les médicaments prohibés dans les fours performants 	Nombres d'incinérateurs construits	Dossiers de réception des incinérateurs	MECV, MS
1.2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux	1.2.1. Sensibiliser le public	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des théâtres forum - organiser des ateliers - organiser des conférences 	Quantité de déchets produits, collectés et mis en décharges contrôlées	Statistiques de la direction de la propreté	MECV, Communes
	1.2.2. Opérationnaliser les SDGD municipaux existants	<ul style="list-style-type: none"> - aménager un CET - découper la ville en zones de collecte et de transport - aménager des centres de collecte - élaborer un cahier de charge 	Quantité de déchets collectés	Statistiques de la direction de la propreté	MECV, Communes
	1.2.3. Elaborer et mettre en œuvre les SDGD solides municipaux dans les autres villes.	<ul style="list-style-type: none"> recruter un consultant - valider les SDGD 	Quantité de compost produit par an	Statistiques des centres de compostage ²	MECV, Communes

Actions	Activités	Sous activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
1.3. Promotion de l'utilisation des combustibles de substitution et de la lutte contre les feux de brousse.	1.3.1. Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de feu et des technologies d'économie d'énergie domestique adaptées	-sensibiliser le public pour l'utilisation des foyers améliorés et le gaz -sensibiliser les acteurs de la filière gaz pour l'amélioration de l'accessibilité -poursuivre la vulgarisation des foyers améliorés	Le niveau de vulgarisation et utilisation effective des foyers améliorés dans les ménages	Rapports de vulgarisation	MECV, MCE
	1.3.2. Appuyer les actions de lutte contre les feux de brousse.	-organiser et former les acteurs pour lutter contre les feux de brousses -sensibiliser le public sur la gestion des feux de brousse	Réduction de la superficie brûlée	Résultats d'études sur la surveillance des feux de brousse	MECV
	1.3.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet	-Identifier les besoins humains, financiers et matériels - rechercher les moyens	Niveau de renforcement des capacités de la coordination du projet	Rapports d'activités	MECV

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	Nombre de personnes par secteur d'activité ayant bénéficié d'ateliers de sensibilisation	Rapports des ateliers	MECV, MINF
2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.	2.2.1. Former des agents communaux sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux	Nombre d'agents formés	Rapports de formations	MECV, Communes
	2.2.2. Former des techniciens des centres sanitaires sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux	Nombre d'agents formés	Rapports de formation	MECV, MS
	2.2.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet	Existence d'un bureau équipé et moyens de fonctionnement disponibles	Rapport de réception des bureaux et des moyens de fonctionnement	MECV
2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission des dioxines et furannes.	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média.	Nombre d'ateliers organisés à l'endroit des hommes de média	Rapport des ateliers	MECV
	2.3.2. Organiser des ateliers de formation à l'endroit de la société civile et des collectivités territoriales	Nombre d'ateliers	Rapports des ateliers	MECV
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues.	2.4.1. Assurer la formation continue de 25 personnes sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	MECV
2.5. Diffusion des directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm	2.5.1. Diffuser et rendre accessible les directives BAT/BEP auprès de toutes les parties prenantes	Nombre de personnes touchées	Rapports d'activités	MECV

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
3.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des rejets de dioxines et furannes.	3.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse	Quantité de réactifs reçus	PV de réception des produits	MECV
	3.1.2. Acquérir des appareils d'identification et de contrôle			
3.2. Capitalisation des informations sur les dioxines et furannes.	3.2.1. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)	Nombre d'activités conjointes menées	Rapports d'activités	MECV
	3.2.2. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux dioxines et furannes	Existence de documents d'informations élaborés par le LNSP sur les dioxines et furannes	Rapports d'activités	MECV, MS
3.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux émissions de dioxines et furannes.	3.3.1. Evaluer la concentration des dioxines et furannes dans les produits de grande consommation (eau, viande, lait, poisson, produits maraîchers...)	Les concentrations des dioxines et furannes sont connues dans les produits de grande consommation	Résultats d'analyse	MECV, MESSRS
	3.3.2. Evaluer la concentration des dioxines et des furannes dans l'air.	Les concentrations des dioxines et furannes sont connues dans l'air	Résultats d'analyses	MECV, MESSRS
	3.3.3. Prendre en charge les personnes intoxiquées par les dioxines et furannes.	Nombre de personnes prises en charge	Rapports d'activités	MECV, MS

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émissions de dioxines et furannes est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Sous activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
4.1. Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux	4.1.1. Elaborer et adopter un texte sur la gestion des déchets biomédicaux	- organiser un atelier de validation des textes - diffusion les textes - suivre la mise en œuvre des textes	texte élaboré et disponible	Document disponible dans le Journal officiel du Faso	MECV

Objectif 5 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
5.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action	5.1.1. Elaborer les outils de suivi/évaluation	Existence de fiches de suivi/évaluation	Fiches existantes	MECV
	5.1.2. Identifier les acteurs de suivi évaluation	Mise en place et fonctionnement d'un comité	- Rapport de réunions	MECV
	5.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action	- Réalisation d'une évaluation de fin du plan d'action - Validation du rapport en atelier	Rapport d'évaluation	MECV
	5.1.4. Evaluer à la fin du processus, le plan d'action Dioxines et furannes et organiser la collecte de l'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation	Existence de fiches d'évaluation	Rapport de l'évaluation	MECV

Annexe 4 : Cadre logique du plan d'action de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

	Indicateurs de performance	Sources de vérification
<p>Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient</p>	<p>- Existence des méthodes et techniques de gestion rationnelle des PCB et de leurs déchets Taux d'utilisation des méthodes et techniques de gestion rationnelles des PCB et de leurs déchets par les parties prenantes</p>	<p>Rapport d'exécution du plan d'action Rapport d'exécution du plan d'action Rapport de suivi</p>
<p>Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure</p>	<p>Nombre de sites contaminés identifiés, catégorisés et sécurisés.</p>	<p>Rapport d'exécution du plan d'action</p>
<p>Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs formés - Nombre de séances de sensibilisation organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de formation - Rapport d'atelier
<p>Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel</p>	<p>Existence d'une base de données sur les PCB mis à jour</p>	<p>Rapport d'exécution du plan d'action, Rapport de suivi et de contrôle</p>
<p>Objectif 5 : Le cadre juridique et institutionnel des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué</p>	<p>Existence de textes juridiques sur les PCB</p>	<p>Rapport d'exécution du plan d'action Journal officiel du Faso</p>
<p>Objectif 6 : La gestion et le suivi/évaluation des actions du plan sont assurés</p>	<p>Nombre de suivi et d'évaluation du plan d'action PCB</p>	<p>Rapport d'exécution du plan d'action Rapport d'évaluation, Rapport d'audit</p>

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsables
1.1. Poursuite des inventaires des PCB	1.1.1. Inventorier les PCB dans les systèmes semi-fermés et ouverts	- Actualiser les outils et les méthodes d'inventaires - Recruter et former les enquêteurs Recruter un expert	Réalisation d'un inventaire des PCB dans les systèmes semi fermés et fermés	Rapports d'inventaires	MECV, MS, MCE, SONABEL
	1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir des PCB	- prélever et analyser des échantillons - contractualiser avec la SONABEL	Pourcentage d'analyse des équipements suspectés lors des inventaires	Rapports d'analyses	MECV, MS, MCE, SONABEL
1.2. identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets	1.2.1 incinérer puis procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment		Nombre de techniques et de méthodes appropriées de gestion des PCB	Rapports d'activités	MECV, SONABEL, MCE, MATD, Communes
	1.2.2 participer au projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm		Niveau de participation au projet	Rapports d'activités	MECV, SONABEL, MCE, MATD, Communes
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets	1.3.1. Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB	- déterminer les lieux et les moyens de collecte	Pourcentage de collectes des équipements	Rapports d'activités	MECV, SONABEL, MCE, Communes
	1.3.2. Organiser le transport sécurisé	- définir les conditions et les moyens de transport	Nombre de transports organisés	Rapports d'activités	MECV, SONABEL, MCE, Communes
	1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB	- faire une étude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité	Niveau d'aménagement d'un site pour le stockage des déchets à PCB	PV de réception	MECV, SONABEL, MCE, Communes

Actions	Activités	Sous activités ou tâches	Indicateurs de performance	Source de vérification	Responsables
	1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SONABEL selon les normes internationales en vigueur	- établir les procédures - consigner et faire un audit	Appui technique et financier à la SONABEL	Rapports d'activités	MECV, SONABEL, MCE, Communes
	1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant des PCB	Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention	Pourcentage d'élimination des PCB et des déchets stockés	Rapports de destruction, protocole de transfert	MECV, SONABEL, MCE, Communes

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
2.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés	2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés au PCB	Nombre de sites identifiés et catégorisés	Rapports d'inventaires et d'analyse	MECV
2.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB	2.2.1. Sécuriser les sites contaminés au PCB	- Clôture aménagée, - présence de gardiens	- PV de réception - contrat de recrutement	MECV
	2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle	- Méthode de décontamination choisie - technique de décontamination connue	Résultats d'études	MECV

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs	- Nombre d'ateliers et séminaires de sensibilisation - Participation des parties prenantes	Rapports d'ateliers et de séminaires	MECV
	3.1.2. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences	Nombre de missions	Rapports de mission	MECV
	3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la coordination du projet	- Quantité de matériels et de fournitures bureautiques - Acquisition d'un véhicule	PV de réception Lettre d'affectation	MECV
3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets	3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média	Nombre de formations organisées	Rapports de formation	MECV
3.3. Formation de spécialistes et organisation de formations continues	3.3.1. Former 3 chimistes en techniques d'analyses des PCB	Nombre de chimistes formés	Rapport de formation,	MECV, MESSRS
	3.3.2. Former 3 toxicologues	Nombre de toxicologues formés		MECV, MESSRS, MS
	3.3.3. Former 3 écotoxicologues	Nombre d'écotoxicologues formés		MECV, MESSRS, MS
	3.3.4. Assurer la formation continue de 15 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	MECV, MS
	3.3.5. Assurer la formation continue des agents de la SONABEL dans le contrôle et l'analyse des PCB	Nombre d'agents de la SONABEL formés	Rapport de formation	MECV, SONABEL

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
4.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des PCB	4.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques	Quantité de réactifs et produits acquis	PV de réception	MECV
	4.1.2. Acquérir des appareils d'identification, d'analyses et de contrôle	Nombre d'appareils d'analyses et d'identification acquis	PV de réception	MECV
	4.1.3. Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB	Nombre d'inspections des équipements à PCB	Documents administratifs du MECV	MECV, SONABEL
	4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)	- Nombre d'ordinateurs dotés au REIC - Protocole de partenariat avec la banque de données	- PV de réception - Protocole	MECV
4.2. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB et à leurs déchets	4.2.1. Détecter des traces de PCB dans le lait maternel	Disponibilité des données sur la contamination du lait par les PCB	Rapports d'analyses	MECV, MS
	4.2.2. Evaluer la pollution des sols par les PCB	Disponibilité des données sur la contamination du sol par les PCB	Rapports d'analyses	MECV, SONABEL
	4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau	Disponibilité des données sur la contamination de l'eau par les PCB	Rapports d'analyses	MECV, SONABEL

Objectif 5 : Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets	5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation et le transport des équipements contenant des PCB	- Existence de textes d'interdiction des importations, de l'utilisation, de la vente des équipements à PCB - Existence de textes sur la gestion des déchets contaminés par les PCB	Niveau d'application des textes sur le terrain	MECV, MCPEA, SONABEL
	5.1.2. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB	Nombre d'ateliers organisés	Rapports d'ateliers	MECV
	5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB	Nombre d'exemplaires distribués	Lettre de transmission	MECV

Objectif 6 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Responsables
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action PCB	6.1.1. Elaborer les outils de suivi/évaluation	Nombre de fiches de suivi/évaluation	Existence des fiches	MECV
	6.1.2. Identifier les acteurs de suivi évaluation	Mise en place et fonctionnement d'un comité	Rapports de réunions	MECV
	6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action PCB	- Réalisation d'une évaluation à mi parcours - Validation du rapport en atelier ou réunion	- Rapports d'évaluation - Rapports de l'atelier ou de la réunion de validation	MECV
	6.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action PCB	- Réalisation d'une évaluation de fin du plan d'action - Validation du rapport en atelier	- Rapports d'évaluation - Rapports de l'atelier validation	MECV

P

O

Annexe 5

P

S

ANNEXE 5

FICHE DE PROJET PESTICIDES

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs)

Titre du projet : Gestion écologiquement rationnelle des stocks de pesticides obsolètes, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets.	Agence d'exécution du FEM :
Pays Partie bénéficiaire : Burkina Faso	Statut du pays : Etat Partie à la convention ; signature 23 mai 2001, ratification le 20 juillet 2004 / Convention entrée en vigueur à l'égard du pays le 31 mars 2005.
Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	
Lien entre le projet et les priorités, plans d'actions et programmes nationaux : les différents plans nationaux notamment le Plan National pour l'Environnement (PANE), le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les différentes conventions sur les substances chimiques, disposent que des précautions soient prises pour que des substances chimiques et polluants ne dégradent pas la santé des populations et la qualité de l'environnement. Le diagnostic fait de la gestion des pesticides au Burkina Faso à partir des résultats d'inventaires de 2001 et 2004 montre que les quantités de stocks de pesticides périmés et prohibés sont importantes (Le nombre de contenants vides passe de 1.433.479 à 119.415 , les quantités de pesticides solides de 25.736 kg à 2.910,72 kg et les quantités de pesticides liquides de 212.125,25 litres à 126.049,53 litres) et les menaces sanitaires et environnementales sont réelles puisque le pays ne dispose pas de moyens adéquats pour leur élimination. Le Plan National de Mise en Œuvre de la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) est le document guide dans lequel ce projet s'est inspiré.	
Accord du point focal opérationnel du FEM	
Justification du projet : Pour avoir signé la Convention de Stockholm sur les POPs, le Burkina Faso se doit d'entreprendre au niveau national des activités d'évaluation des stocks de pesticides POPs et autres pesticides obsolètes et prohibés. Les investigations de 2001 et 2004 ont permis de faire l'état des lieux de la gestion des pesticides dans notre pays. Ce diagnostic appelle à la mise en place de stratégies de gestion écologiquement rationnelle des stocks de pesticides POPs et autres pesticides obsolètes et prohibés, vu les conditions dans lesquelles sont entreposés ces produits et les réelles menaces sur la santé et l'environnement. La convention est entrée en vigueur pour notre pays qui doit à cet effet observer un certain nombre de règles de gestion écologiquement rationnelle des stocks de pesticides. Les pesticides ont été utilisés officiellement depuis les années soixante dans l'agriculture ; la sylviculture, la santé publique et la médecine vétérinaire. C'est notamment dans la lutte contre les organismes ravageurs des plantes, dans la lutte anti-vectorielle (contre le paludisme dans les grands centres urbains surtout) et pour le déparasitage externe des animaux. Les investigations effectuées au cours de l'inventaire n'ont pas révélé de quantités importantes de pesticides POPs dans les magasins de stockage (institutions étatiques et privées). Seule une quantité de Dichloro-déphenyl-trichloroéthane (DDT) a été trouvée au Centre Muraz de Bobo-Dioulasso. Cela est dû au fait que de nos jours, aucun pesticide POPs n'est autorisé à être importé au Burkina Faso. La présence du Xylogyl a été constaté dans des magasins de vente à travers le pays.	

Ce produit dont la quantité n'a pas pu être déterminée contient de la dieldrine et de l'aldrine.
L'inventaire a enregistré : 119 415 contenants vides de pesticides, 2910,72 kg de pesticides obsolètes solides, 126 049,53 litres de pesticides obsolètes liquides, 1 000 kg de DDT.

La gestion écologiquement rationnelle des stocks de pesticides se traduiront par :

- la mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de transport et de reconditionnement des stocks de pesticides obsolètes, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;
- la mise en place des infrastructures appropriées d'élimination des pesticides obsolètes, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;
- le renforcement des compétences des parties prenantes dans la gestion des pesticides et de leurs déchets.

Résultats attendus :

- tous les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont collectés, transportés, reconditionnés et sécurisés ;
- tous les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont convoyés vers un site d'élimination ;
- des données sur les pesticides POPs sont disponibles.

Activités prévues :

- Reconditionner les stocks de pesticides périmés, pesticides POPs et leurs déchets;
- Aménager et sécuriser un site unique de stockage de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;
- Convoyer selon les normes internationales en vigueur, les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets vers un centre d'élimination;
- Informer et sensibiliser les producteurs pour une utilisation plus accrue des alternatives aux pesticides POPs ;
- Renforcer le Réseau d'Echanges d'Information Chimiques (REIC) ;
- Sécuriser les sites majeurs contaminés ;

Parties prenantes : Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Ministère de la Santé - Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique - Ministère des Ressources Animales - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques- Ministère des Finances et du Budget.

Coût du Projet : le coût global du présent projet est estimé à **4 272 000 \$ US**

Structure/Organisme de coordination : La Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure la Coordination du projet. Elle a aussi l'avantage d'avoir mené les premiers inventaires sur les POPs et abrite également les points focaux des Conventions de Bâle, de Rotterdam et du protocole de Montréal.

Personne à contacter : Monsieur Désiré OUEDRAOGO, chargé de la coordination nationale pour la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants
Tél. : (00226) 50 30 19 96/ 70 24 10 35/ 76 67 09 70/ 78 85 92 92 ; Fax : (00226) 50 30 19 98/ 50 31 81 34 ; **E-mail : desireouedraogo@yahoo.fr**

Durée du projet : 3 ans.

ANNEXE 5 . GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES STOCKS DE PESTICIDES OBSOLETES, PROHIBES, PESTICIDES POPS ET LEURS DECHETS

Objectif 1: Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1.1. Renforcement et application du cadre juridique relatif aux pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et à leurs déchets								
	1.1.1. Adopter un texte interdisant l'importation, l'utilisation et la production des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets							
		Recruter un consultant						
		Honoraires : 500.000 F x 21 jrs	6 300 000	12 233				
		Organiser un atelier pour Valider le texte						
		Forfait : 10.000.000 F	10 000 000	19 417				
	Total Activité 1.1.1		16 300 000	31 650		0		0
1.1.2. Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets								
		Recruter un consultant pour collecter l'ensemble des textes						
		Honoraires : 100. 000 F x 21 jrs	2 100 000	4 078				
		Reproduire les textes						
		2.000 F x 10.000 exemplaires	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835
		Diffuser les textes						
		Forfait : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
	Total Activité 1.1.2		24 100 000	46 796	22 000 000	42 718	22 000 000	42 718
Total Action 1.1			40 400 000	78 447	22 000 000	42 718	22 000 000	42 718
TOTAL OBJECTIF 1			40 400 000	78 447	22 000 000	42 718	22 000 000	42 718

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes								
	2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des indus-triels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs							
		Recruter un expert pour :						
		- définir des thèmes adaptés de sensibilisation						
		- définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible						
		Honoraires : 300,000 F x 15 jrs	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738
		Mener des campagnes de sensibilisation :						
		- émissions à la télé et dans les radios						
		Enregistrement émissions radio : 250,000 F x 6 émissions	1 500 000	2 913				
		Diffusions émissions radio: 100,000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981
		Enregistrement émissions télé : 1,000,000 F x 6 émissions	6 000 000	11 650				
		Diffusions émissions télé : 500,000 F x 6 émissions x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903
		- réaliser des spots publicitaires (radio & télé)						
		Spots radio : 250,000 F x 6 publics cibles	1 500 000	2 913				
		Diffusion spot radio : 100 000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981
		Spots télé : 500,000 F x 6 publics cibles	3 000 000	5 825				
		Diffusion spot télé : 250 000 F x 6 émissions x 12 mois	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951
		- organiser des journées nationales de sensibilisation						
		Forfait : 10,000,000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		- réaliser un film de sensibilisation						
		Forfait : 3,000,000 F	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Diffusion film : 100,000 F x 4 trimestres	400 000	777	400 000	777	400 000	777
		- réaliser des sketches						
		Forfait honoraires troupes de théâtres : 3,000,000 F	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
	Total Activité 2.1.1		101 300 000	196 699	89 300 000	173 398	89 300 000	173 398
Total Action 2.1			101 300 000	196 699	89 300 000	173 398	89 300 000	173 398

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
2.2. Développement des compétences de la structure de coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets								
	2.2.1. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences							
		Adhérer au réseau sous-régional sur la gestion des POPs						
		Frais de mission rencontres sous-régionales:						
		100.000 F x 4 jrs x 5 réunions x 5 personnes	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Billets d'avion rencontres sous-régionales:						
		500.000 F x 5 billets x 5 rencontres	12 500 000	24 272	12 500 000	24 272	12 500 000	24 272
		Identifier des thèmes appropriés pour les voyages d'études						
		Organiser des voyages d'études au profit des utilisateurs de POPs (producteurs) pour voir les bonnes pratiques de gestion des POPs :						
		Visiter des sites à l'intérieur du Burkina						
		Frais de mission :						
		30.000 F x 3 jrs x 20 personnes x 2 sites	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990
		Location de véhicule: 150.000 F x 3 jrs x 2 fois	900 000	1 748	900 000	1 748	900 000	1 748
		Carburant : 1.000 F X 1.000 km x 2 x 25%	500 000	971	500 000	971	500 000	971
		Visiter un pays à l'extérieur du Burkina						
		Frais de mission :100.000 F x 5 jrs x10 personnes	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Billets d'avion sortie hors du Burkina :						
		500.000 F x 10 billets	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
	Total Activité 2.2.1		37 500 000	72 816	37 500 000	72 816	37 500 000	72 816
	2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet							
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000;000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		1 Expert en Pesticides : 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	600 000	1 165
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F	25 000 000	48 544				
		Bureaux : 150.000 F x 5 bureaux	750 000	1 456				
		Salle de réunion : 500.000 F	500 000	971				
		Matériel informatique :						
		Postes de travail : 2.000.000 F x 3 postes	6 000 000	11 650				
		Micro-ordinateurs portables : 1.500.000 F x 3 portables	4 500 000	8 738				
		Téléphone/fax : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
		Abonnement Internet : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Consommables informatiques						
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Carburant et lubrifiant						
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,...)						
		Forfait : 3.000.000 F x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903
		Autres frais de fonctionnement						
		Forfait : 5.000.000 F x 12 mois	60 000 000	116 505	60 000 000	116 505	60 000 000	116 505
		Total Activité 2.2.2	201 150 000	390 583	164 400 000	319 223	164 400 000	319 223
		Total Action 2.2	238 650 000	463 398	201 900 000	392 039	201 900 000	392 039
		2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média						
		Forfait : 10.000.000 F x 2 ateliers par an	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835
		Total Activité 2.3.1	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835
		2.3.2. Organiser des conférences de presse						
		Forfait : 1.000.000 F pour 4 conférences	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767
		Total Activité 2.3.2	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	2.3.3.	Mettre en réseau sous-régional les hommes de média						
		Organiser des missions de prise de contact avec les hommes de média dans la sous-région						
		Frais de mission: 100.000 F x 3 jrs x 5 personnes x 2 missions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Billets d'avion : 500.000 F x 5 personnes x 2 missions	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Organiser des rencontres sous-régionales entre hommes de média membres du réseau						
		Frais de mission: 100.000 F x 3 jrs x 5 personnes x 2 missions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Billets d'avion : 500.000 F x 5 personnes x 2 missions	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Frais de participation à la mise en place du réseau sous-régional	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Frais de fonctionnement du réseau sous-régional	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Atelier sous-régional au Burkina : forfait : 20.000.000 F	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835
		Equiper les organes de presse membres du réseau en NTIC						
		Equiperment informatique: 2.000.000 F x 10 organes de presse	20 000 000	38 835				
		Total Activité 2.3.3	76 000 000	147 573	56 000 000	108 738	56 000 000	108 738
		Total Action 2.3	100 000 000	194 175	80 000 000	155 340	80 000 000	155 340
		2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues						
	2.4.1.	Former 3 toxicologues (médical, industriel et produits alimentaires)						
		Frais de formation : 10.000.000 F x 3 personnes	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 3 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion : 1.000.000 F x 3 x 2	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Total Activité 2.4.1.	57 600 000	111 845	57 600 000	111 845	57 600 000	111 845
		2.4.2. Former 3 écotoxicologues						
		Frais de formation : 10.000.000 F x 3 personnes	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 3 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion : 1.000.000 F x 3 x 2	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Total Activité 2.4.2.	57 600 000	111 845	57 600 000	111 845	57 600 000	111 845
		2.4.3. Former 2 spécialistes en analyse et gestion des risques chimiques						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 2 personnes	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 2 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion : 1.000.000 F x 2 x 2	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767
		Total Activité 2.4.3.	45 600 000	88 544	45 600 000	88 544	45 600 000	88 544

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		2.4.4. Former 3 chimistes en techniques d'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Frais de formation : 10.000.000 F x 3 personnes	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 3 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion : 1.000.000 Fx 3 personnes	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Total Activité 2.4.4.	54 600 000	106 019	54 600 000	106 019	54 600 000	106 019
		2.4.5. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 25 personnes	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544
		Frais de subsistance : 50.000 F X 12 mois X 25 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Total Activité 2.4.5.	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670
		2.4.6. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 25 personnes	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544
		Frais de subsistance : 50.000 F X 12 mois X 25 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Total Activité 2.4.6	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670
		Total Action 2.4	295 400 000	573 592	295 400 000	573 592	295 400 000	573 592
		TOTAL OBJECTIF 2	735 350 000	1 427 864	666 600 000	1 294 369	666 600 000	1 294 369

Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
3.1. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs								
	3.1.1. Choisir les méthodes et techniques appropriées présentées dans le guide FAO - PNUÉ							
	Recruter un expert international							
	Honoraires: 500,000 x 30 jrs		9 000 000	17 476				
	Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 30 jrs		5 400 000	10 485				
	Billet d'avion aller retour : 1,000,000 F		1 000 000	1 942				
	Recruter 2 experts nationaux							
	Honoraires: 300,000 x 30 jrs x 2 personnes		18 000 000	34 951				
	Louer un véhicule							
	Coût de location: 100,000 x 30 jrs		3 000 000	5 825				
	Acheter du carburant							
	Coût: 1000 F/litre x 1000 km x 25%		250 000	485				
	Organiser un atelier pour valider le rapport des experts							
	Coût atelier : 10,000,000 F CFA		10 000 000	19 417				
	Total Activité 3.1.1.		46 650 000	90 583		0		0
Total Action 3.1			46 650 000	90 583	0	0	0	0
3.2. Mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des stocks de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs								
	3.2.1. Reconditionner les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;							
	Appui financier forfaitaire à SAPHYTO qui effectue le reconditionnement des stocks de pesticides périmés							
	Appui forfaitaire : 50.000.000 F par an		50 000 000	97 087			50 000 000	97 087
	Total Activité 3.2.1.		50 000 000	97 087	0	0	50 000 000	97 087

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	3.2.2.	Identifier et collecter tous les pesticides périmés, prohibés pesticides POPs et leurs déchets						
		Recruter vingt (20) agents recenseurs						
		Frais de mission : 15,000 F x 30 jrs x 20 personnes x 2 fois	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 300.000 F x 10 jrs x 2 fois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Documentation: 50,000 F x 20 personnes x 2 fois	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
		Perdiems : 10,000 F x 20 personnes x 10 jrs x 2 fois	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767
		Pause café: 10,000 F x 10 jrs x 25 personnes x 2 fois	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Frais de secrétariat: 250,000 F x 2 fois	500 000	971	500 000	971	500 000	971
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 10 jrs x 3 personnes x 2 fois	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913
		Louer 6 véhicules						
		Frais de location: 100.000 F x 30 jrs x 6 véhicules x 2 fois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903
		Acheter du carburant pour les inventaires						
		Carburant : 1000 F/litre x 1000 km x 6 véhicules x 25% x2 fois	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913
		Mettre à jour la liste des distributeurs de pesticides						
		Forfait : 500,000 F	500 000	971				
		Contrat de gardiennage dans les six régions cotonnières						
		100,000 F x 12 mois x 6 régions x 2 fois	14 400 000	27 961	14 400 000	27 961	14 400 000	27 961
		Transporter les déchets dans les lieux appropriés						
		Location des camions spécifiques: 20,000,000 F x 6 régions x 2 fois	240 000 000	466 019	240 000 000	466 019	240 000 000	466 019
		Analyse en labo des pesticides périmés						
		25,000,000 F x 4 laboratoires x 2 fois	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175
		Total Activité 3.2.2.	429 400 000	833 786	428 900 000	832 816	428 900 000	832 816
	3.2.3.	Aménager et sécuriser un site unique de stockage à Bobo-Dioulasso où se trouve le plus grand nombre de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Construire des magasins appropriés						
		10,000,000 F x 5 magasins	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087		
		Construire des bacs en béton armé						
		10,000,000 F x 5 bacs	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175		
		Enclos: 25,000 F x 400 m	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417		
		Signer un contrat avec 1 Société de gardiennage						
		100,000 F x 12 mois x 5 gardiens	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Total Activité 3.2.3.	166 000 000	322 330	166 000 000	322 330	6 000 000	11 650

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		3.2.4. Convoyer selon les normes FAO - PNUE tous les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets vers le site aménagé en vue de leur élimination						
		Coût de location camions spécifiques						
		25,000,000 F x 6 régions					150 000 000	291 262
		Total Activité 3.2.4.					150 000 000	291 262
		3.2.5. Promouvoir la recherche sur de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Appui financier forfaitaire aux structures chargées de recherche sur la dégradation des POPs						
		10,000,000 F x 5 structures	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087
		Total Activité 3.2.5.	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087
		Total Action 3.2	695 400 000	1 350 291	644 900 000	1 252 233	684 900 000	1 329 903
		TOTAL OBJECTIF 3	742 050 000	1 440 874	644 900 000	1 252 233	684 900 000	1 329 903

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		4.1. Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POPs						
		4.1.1. Mener une étude d'identification et de sélection des alternatives existantes						
		Elaborer des TdR pour le recrutement d'un cabinet d'expertise (agronome, sociologue, environnementaliste, enquêteurs)						
		PM (Elaboration des TdR par la Coordination du Projet)						
		Payer les honoraires du consultant devant mener l'étude						
		10,000,000 F	10 000 000	19 417				
		Organiser un atelier de validation						
		10,000,000 F	10 000 000	19 417				
		Total Activité 4.1.1.	20 000 000	38 835	0	0	0	0

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		4.1.2. Promouvoir la recherche sur les alternatives aux pesticides POPs						
		Appui financier aux structures de recherche sur les produits de substitution aux POP (UO, CNRST, ...)						
		20,000,000 F x 5 structures						100 000 000 194 175
		Total Activité 4.1.2.						100 000 000 194 175
		4.1.3. Informer et sensibiliser les producteurs pour une utilisation plus accrue des alternatives aux pesticides POPs						
		Réaliser des émissions radios et télé sur la vulgarisation des bio pesticides						
		Coût du spot TV : 1,000,000 F			1 000 000	1 942		
		Diffusion en 6 langues en 2 fois en 12 mois:						
		100,000 F x 6 langues x 2 fois x 12 mois			14 400 000	27 961		
		Rencontrer les producteurs agricoles sur le terrain						
		Location véhicules: 100,000 F x 13 véhicules x 5 jrs x 2 fois			13 000 000	25 243		
		Achat carburant : 1000 F x 500 km x 13 régions x 25% x 2 fois			3 250 000	6 311		
		Frais de mission: 30,000 F x 2 pers x 5 jrs x 13 régions x 2 fois			7 800 000	15 146		
		Prendre en charge les producteurs rencontrés						
		2,000 F x 50 pers x 5 jrs x 13 régions x 2 fois			32 500 000	63 107		
		Total Activité 4.1.3			71 950 000	139 709		
		4.1.4. Faire l'état des lieux de l'utilisation des bio pesticides et des autres produits de substitution aux pesticides POPs						
		Elaborer des TdR pour le recrutement d'un cabinet d'expertise (agronome, sociologue, environnementaliste, enquêteurs)						
		PM (Elaboration des TdR par la Coordination du Projet)						
		Payer les honoraires du consultant devant faire l'état des lieux						
		10,000,000 F	10 000 000	19 417				
		Organiser un atelier de validation						
		10,000,000 F	10 000 000	19 417				
		Total Activité 4.1.4	20 000 000	38 835	0	0	0	0

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	4.1.5	Mener un plaidoyer auprès des autorités pour						
		Sensibiliser les autorités sur la production et l'utilisation des bio pesticides :						
		- réaliser des rencontres avec les autorités (Gvt, autorités locales)						
		<i>Rencontre Gvt</i>						
		Pause santé (rencontre Gvt) : 10,000 F x 50 pers x 1 jr			500 000	971	500 000	971
		Pause santé personnel d'appui : 2,500 F x 50 pers x 1 jr			125 000	243	125 000	243
		Perdiems : 25,000 F x 50 pers x 1 jr			1 250 000	2 427	1 250 000	2 427
		Perdiems chauffeurs : 10,000 F x 50 pers x 1 jr			500 000	971	500 000	971
		Frais généraux d'organisation de la rencontre: Forfait : 1,000,000 F			1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		<i>Rencontres Autorités locales: Gnrs, HC, Préfets)</i>						
		Pause santé: 5,000 F x 50 pers x 1 jr x 13 régions			3 250 000	6 311	3 250 000	6 311
		Pause santé personnel d'appui : 2,500 F x 50 pers x 1 jr x 13 rég.			1 625 000	3 155	1 625 000	3 155
		Perdiems : 15,000 F x 50 pers x 1 jr x 13 rég.			9 750 000	18 932	9 750 000	18 932
		Perdiems chauffeurs : 10,000 F x 20 pers x 1 jr x 13 rég			2 600 000	5 049	2 600 000	5 049
		Frais généraux d'organisation de la rencontre : 26.000.000 F CFA (Frais de mission, location véhicules, carburant, perdiems exposants) :			26 000 000	50 485	26 000 000	50 485
		- organiser des journées portes ouvertes sur les bio pesticides						
		Forfait : 2,000,000 F x 13 régions			26 000 000	50 485	26 000 000	50 485
		Total Activité 4.1.5			72 600 000	140 971	72 600 000	140 971
		Total Action 4.1			40 000 000	77 670	144 550 000	280 680
		TOTAL OBJECTIF 4			40 000 000	77 670	144 550 000	280 680

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		5.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyses						
		5.1.1. Identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyses						
		Recruter un consultant pour identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyse						
		Honoraires consultant : 100.000 F x 7 jrs	700 000	1 359				
		Total Activité 5.1.1	700 000	1 359		0		0

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		5.1.2. Equiper les structures de contrôle et d'analyses identifiées						
		Financer l'acquisition des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;						
		50.000.000 F x 2 structures	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175
		Financer l'acquisition des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		75.000.000 F x 2 structures	150 000 000	291 262	150 000 000	291 262	150 000 000	291 262
		Total Activité 5.1.2	250 000 000	485 437	250 000 000	485 437	250 000 000	485 437
		5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'UO pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets : laboratoire d'écologie du CEPAPE et du Centre de Recherche en Sciences Biologiques (CRSBAN)						
		Financer l'acquisition de réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;						
		Financer l'acquisition d'appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		100.000.000 F	100 000 000	194 175			100 000 000	194 175
		Total Activité 5.1.3	100 000 000	194 175	0	0	100 000 000	194 175
		Total Action 5.1	350 700 000	680 971	250 000 000	485 437	350 000 000	679 612
		5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et leurs déchets						
		5.2.1. Renforcer les capacités de la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) en vue d'assurer l'information						
		Former les membres de la CNCP notamment sur les substances chimiques autorisées ou non:						
		Coût atelier de formation : 10.000.000 F par an	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Appui en équipements de la CNCP						
		Coût équipement (masques, gants, bottes, réactifs...)	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Appui en prélèvement d'échantillons et moyens d'analyse						
		Coût échantillonnage et analyse : 5.000.000 F par an	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Total Activité 5.2.1	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835
		5.2.2. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)						
		Former les membres du Réseau						
		Honoraires formateur : 100,000 F x 5 jrs	500 000	971	500 000	971		
		Coût atelier de formation : 5.000.000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709		
		Appui en équipements						
		1 postes de travail pour 10 membres par an						
		2.000.000 F x 10	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835		
		Connexion Internet à haut débit : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Mettre en place un centre de documentation : Forfait : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942		
		Total Activité 5.2.2	27 500 000	53 398	27 500 000	53 398	1 000 000	1 942
		5.2.3. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information du public sur l'intoxication aux substances chimiques.						
		Appui forfaitaire : 10.000.000 F / an	10 000 000	19 417				
		Total Activité 5.2.3	10 000 000	19 417	0	0	0	0
		5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux en vue d'assurer l'information du public sur la pollution des eaux par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets						
		Appui forfaitaire : 10.000.000 F / an			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 5.2.4	0		10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		5.2.5. Renforcer les capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets						
		Appui forfaitaire : 10.000.000 F / an	10 000 000	19 417			10 000 000	19 417
		Total Activité 5.2.5	10 000 000	19 417	0	0	10 000 000	19 417
		Total Action 5.2	67 500 000	131 068	57 500 000	111 650	41 000 000	79 612

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux POPs								
	5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485				
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	20 000 000	38 835				
	Total Activité 5.3.1		20 250 000	39 320	0	0	0	0
	5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les ressources en eau							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485				
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	20 000 000	38 835				
	Total Activité 5.3.2		20 250 000	39 320	0	0	0	0
	5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers, etc)							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485		0		0
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 50.000.000 F	50 000 000	97 087		0		0
	Total Activité 5.3.3		50 250 000	97 573	0	0	0	0
	5.3.4. Dépister des traces de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs dans le lait maternel							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F					250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 20.000.000 F					20 000 000	38 835
	Total Activité 5.3.4		0	0	0	0	20 250 000	39 320
	5.3.5. Prendre en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs							
		Forfait: 50.000.000 F					50 000 000	97 087
	Total Activité 5.3.5		0	0	0	0	50 000 000	97 087
Total Action 5.3			90 750 000	176 214	0	0	70 250 000	136 408
TOTAL OBJECTIF 5			508 950 000	988 252	307 500 000	597 087	461 250 000	895 631

Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
6.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés								
6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés								
		Recruter un consultant						
		Honoraires: 500,000 x 21 jrs x 2 fois	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777
		Frais de subsistance :300 \$ x 600 F x 21 jrs x 2 fois	7 560 000	14 680	7 560 000	14 680	7 560 000	14 680
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Frais de mission : PM						
		Recruter 30 agents recenseurs						
		15,000 F x 21 jrs x 30 personnes 2 fois	18 900 000	36 699	18 900 000	36 699	18 900 000	36 699
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 100.000 F x 10 jrs x 2 fois	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
		Documentation: 50,000 F x 30 personnes x 2 fois	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Perdiems : 10,000 F x 30 personnes x 2 fois	600 000	1 165	600 000	1 165	600 000	1 165
		Pause café: 5,000 F x 10 jrs x 35 personnes x 2 fois	3 500 000	6 796	3 500 000	6 796	3 500 000	6 796
		Frais de secrétariat: 100,000 F x 2	200 000	388	200 000	388	200 000	388
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 10 jrs x 2 personnes x 2 fois	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Louer des véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 13 véhicules x 21jrs x 2 fois	54 600 000	106 019	54 600 000	106 019	54 600 000	106 019
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 13 véhicules	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 21 jrs x 30 personnes x 2 fois	37 800 000	73 398	37 800 000	73 398	37 800 000	73 398
		Total Activité 6.1.1	154 160 000	299 340	154 160 000	299 340	154 160 000	299 340
		6.1.2. Hiérarchiser les sites majeurs contaminés						
		Activité à mener pendant l'inventaire des sites majeurs contaminés (Activité 211)						
		Total Activité 6.1.2						
		Total Activité 6.1	154 160 000	299 340	154 160 000	299 340	154 160 000	299 340

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés							
		Construire un magasin approprié par site						
		2,000,000 F x 2 magasins x 13 régions	52 000 000	100 971	52 000 000	100 971		
		Construire un bac en béton armé par région						
		3,000,000 F x 13 régions	39 000 000	75 728	39 000 000	75 728		
		Deux (2) enclos par région : 10,000 F x 200 m x 13 régions	26 000 000	50 485	26 000 000	50 485		
		Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage						
		100,000 F x 12 mois x 2 gardiens x 13 régions	2 600 000	5 049	2 600 000	5 049		
	Total Activité 6.2.1		119 600 000	232 233	119 600 000	232 233	0	0
	6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués							
		Recruter un consultant national ou international pour élaborer un rapport décrivant la technique appropriée de décontamination pour le Burkina						
		Honoraires: 500,000 F x 30 jrs	9 000 000	17 476		0		
		Frais de subsistance :300 \$ x 600 F x 21 jrs	7 560 000	14 680		0		
		Billet d'avion aller/retour : 1,000,000 F	1 000 000	1 942		0		
		Frais de mission : PM						
		Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de validation)						
		Côût de l'atelier de validation : 10,000,000 F	10 000 000	19 417		0		
	Total Activité 6.2.2		27 560 000	53 515		0		0
	6.2.3. Mettre en œuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués							
		Décontaminer les sites majeurs pollués						
		Coût de la décontamina-tion décrite par l'expert en 222. Ce coût dépend et de la superficie à décontaminer, et de la nature du pesticide						
		10,000,000 F x 2 sites x 13 régions					260 000 000	504 854
	Total Activité 6.2.3						260 000 000	504 854
Total Action 6.2			147 160 000	285 748	119 600 000	232 233	260 000 000	504 854
TOTAL OBJECTIF 6			301 320 000	585 087	273 760 000	531 573	414 160 000	804 194

Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action								
	7.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation							
	Recruter un consultant pour l'élaboration des outils de suivi-évaluation							
	Honoraires : 300,000 F x 21 jrs		6 300 000	12 233		0		0
	Valider le rapport par un Comité restreint							
	Perdiems comité : 25.000 F x 5 jrs x 5 personnes		625 000	1 214		0		0
	Total Activité 7.1.1		6 925 000	13 447	0		0	
	7.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation							
	Activité à réaliser par la Coordination							
	Forfait frais de fonctionnement Coordination: 1,000,000 F		1 000 000	1 942		0		0
	Total Activité 7.1.2		1 000 000	1 942	0	0	0	0
	7.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action							
	Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation							
	Frais de mission:							
	30.000 F x 21 jrs x 3 personnes						1 890 000	3 670
	Location de véhicule							
	100.000 F x 21 jrs						2 100 000	4 078
	Achat de carburant							
	1.000 F x 1000 km x 25%						250 000	485
	Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation à mi-parcours							
	Coût atelier ; 10.000.000 F						10 000 000	19 417
	Total Activité 7.1.3		0	0	0	0	14 240 000	27 650

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	7.1.4.	Evaluer à la fin du processus le plan d'action Pesticides						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes						
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs						
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%						
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F						
		Total Activité 7.1.4	0	0	0	0	0	0
Total Action 7.1			7 925 000	15 388	0	0	14 240 000	27 650
		TOTAL OBJECTIF 7	7 925 000	15 388	0	0	14 240 000	27 650
		TOTAL PROJET	2 375 995 000	4 613 583	2 059 310 000	3 998 660	2 435 750 000	4 729 612

ANNEXE 5 . GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES STOCKS DE PESTICIDES OBSOLETES, PROHIBES, PESTICIDES POPS ET LEURS DECHETS

Objectif 1: Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1.1. Renforcement et application du cadre juridique relatif aux pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et à leurs déchets								
	1.1.1. Adopter un texte interdisant l'importation, l'utilisation et la production des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets							
		Recruter un consultant						
		Honoraires : 500.000 F x 21 jrs					6 300 000	12 233
		Organiser un atelier pour Valider le texte						
		Forfait : 10.000.000 F					10 000 000	19 417
	Total Activité 1.1.1			0		0	16 300 000	31 650
1.1.2. Multiplier et diffuser les textes sur les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets								
		Recruter un consultant pour collecter l'ensemble des textes						
		Honoraires : 100. 000 F x 21 jrs					2 100 000	4 078
		Reproduire les textes						
		2.000 F x 10.000 exemplaires	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	100 000 000	194 175
		Diffuser les textes						
		Forfait : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	10 000 000	19 417
	Total Activité 1.1.2		22 000 000	42 718	22 000 000	42 718	112 100 000	217 670
Total Action 1.1			22 000 000	42 718	22 000 000	42 718	128 400 000	249 320
TOTAL OBJECTIF 1			22 000 000	42 718	22 000 000	42 718	128 400 000	249 320

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes								
		2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs						
		Recruter un expert pour :						
		- définir des thèmes adaptés de sensibilisation						
		- définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque						
		Honoraires : 300,000 F x 15 jrs	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	22 500 000	43 689
		Mener des campagnes de sensibilisation :						
		- émissions à la télé et dans les radios						
		Enregistrement émissions radio : 250,000 F x 6 émissions					1 500 000	2 913
		Diffusions émissions radio: 100,000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	36 000 000	69 903
		Enregistrement émissions télé : 1,000,000 F x 6 émissions					6 000 000	11 650
		Diffusions émissions télé : 500,000 F x 6 émissions x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	180 000 000	349 515
		- réaliser des spots publicitaires (radio & télé)						
		Spots radio : 250,000 F x 6 publics cibles					1 500 000	2 913
		Diffusion spot radio : 100 000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	36 000 000	69 903
		Spots télé : 500,000 F x 6 publics cibles					3 000 000	5 825
		Diffusion spot télé : 250 000 F x 6 émissions x 12 mois	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	90 000 000	174 757
		- organiser des journées nationales de sensibilisation						
		Forfait : 10,000,000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		- réaliser un film de sensibilisation						
		Forfait : 3,000,000 F	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	15 000 000	29 126
		Diffusion film : 100,000 F x 4 trimestres	400 000	777	400 000	777	2 000 000	3 883
		- réaliser des sketches						
		Forfait honoraires troupes de théâtres : 3,000,000 F	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	15 000 000	29 126
		Total Activité 2.1.1	89 300 000	173 398	89 300 000	173 398	458 500 000	890 291
		Total Action 2.1	89 300 000	173 398	89 300 000	173 398	458 500 000	890 291

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
2.2. Développement des compétences de la structure de coordination de la convention de Stockholm sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets								
	2.2.1. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences							
		Adhérer au réseau sous-régional sur la gestion des POPs						
		Frais de mission rencontres sous-régionales: 100.000 F x 4 jrs x 5 réunions x 5 personnes	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Billets d'avion rencontres sous-régionales: 500.000 F x 5 billets x 5 rencontres	12 500 000	24 272	12 500 000	24 272	62 500 000	121 359
		Identifier des thèmes appropriés pour les voyages d'études						
		Organiser des voyages d'études au profit des utilisateurs de POPs (producteurs) pour voir les bonnes pratiques de gestion des POPs :						
		Visiter des sites à l'intérieur du Burkina						
		Frais de mission :						
		30.000 F x 3 jrs x 20 personnes x 2 sites	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	18 000 000	34 951
		Location de véhicule: 150.000 F x 3 jrs x 2 fois	900 000	1 748	900 000	1 748	4 500 000	8 738
		Carburant : 1.000 F X 1.000 km x 2 x 25%	500 000	971	500 000	971	2 500 000	4 854
		Visiter un pays à l'extérieur du Burkina						
		Frais de mission :100.000 F x 5 jrs x10 personnes	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Billets d'avion sortie hors du Burkina :						
		500.000 F x 10 billets	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
	Total Activité 2.2.1		37 500 000	72 816	37 500 000	72 816	187 500 000	364 078
	2.2.2. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet							
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000;000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		1 Expert en Pesticides : 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	18 000 000	34 951

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	6 000 000	11 650
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	3 000 000	5 825
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F					25 000 000	48 544
		Bureaux : 150.000 F x 5 bureaux					750 000	1 456
		Salle de réunion : 500.000 F					500 000	971
		Matériel informatique :						
		Postes de travail : 2.000.000 F x 3 postes					6 000 000	11 650
		Micro-ordinateurs portables : 1.500.000 F x 3 portables					4 500 000	8 738
		Téléphone/fax : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	10 000 000	19 417
		Abonnement Internet : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Consommables informatiques						
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Carburant et lubrifiant						
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,...)						
		Forfait : 3.000.000 F x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	180 000 000	349 515
		Autres frais de fonctionnement						
		Forfait : 5.000.000 F x 12 mois	60 000 000	116 505	60 000 000	116 505	300 000 000	582 524
		Total Activité 2.2.2	164 400 000	319 223	164 400 000	319 223	858 750 000	1 667 476
		Total Action 2.2	201 900 000	392 039	201 900 000	392 039	1 046 250 000	2 031 554
		2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média						
		Forfait : 10.000.000 F x 2 ateliers par an	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	100 000 000	194 175
		Total Activité 2.3.1	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	100 000 000	194 175
		2.3.2. Organiser des conférences de presse						
		Forfait : 1.000.000 F pour 4 conférences	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	20 000 000	38 835
		Total Activité 2.3.2	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	20 000 000	38 835

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	2.3.3.	Mettre en réseau sous-régional les hommes de média						
		Organiser des missions de prise de contact avec les hommes de média dans la sous-région						
		Frais de mission: 100.000 F x 3 jrs x 5 personnes x 2 missions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	15 000 000	29 126
		Billets d'avion : 500.000 F x 5 personnes x 2 missions	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Organiser des rencontres sous-régionales entre hommes de média membres du réseau						
		Frais de mission: 100.000 F x 3 jrs x 5 personnes x 2 missions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	15 000 000	29 126
		Billets d'avion : 500.000 F x 5 personnes x 2 missions	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Frais de participation à la mise en place du réseau sous-régional	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Frais de fonctionnement du réseau sous-régional	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Atelier sous-régional au Burkina : forfait : 20.000.000 F	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	100 000 000	194 175
		Equiper les organes de presse membres du réseau en NTIC						
		Equiperment informatique: 2.000.000 F x 10 organes de presse					20 000 000	38 835
		Total Activité 2.3.3	56 000 000	108 738	56 000 000	108 738	300 000 000	582 524
		Total Action 2.3	80 000 000	155 340	80 000 000	155 340	420 000 000	815 534
		2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues						
	2.4.1.	Former 3 toxicologues (médical, industriel et produits alimentaires)						
		Frais de formation : 10.000.000 F x 3 personnes					90 000 000	174 757
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 3 personnes					64 800 000	125 825
		Billet d'avion : 1.000.000 F x 3 x 2					18 000 000	34 951
		Total Activité 2.4.1.		0		0	172 800 000	335 534
		2.4.2. Former 3 écotoxicologues						
		Frais de formation : 10.000.000 F x 3 personnes					90 000 000	174 757
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 3 personnes					64 800 000	125 825
		Billet d'avion : 1.000.000 F x 3 x 2					18 000 000	34 951
		Total Activité 2.4.2.		0		0	172 800 000	335 534
		2.4.3. Former 2 spécialistes en analyse et gestion des risques chimiques						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 2 personnes					60 000 000	116 505
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 2 personnes					64 800 000	125 825
		Billet d'avion : 1.000.000 F x 2 x 2					12 000 000	23 301
		Total Activité 2.4.3.		0		0	136 800 000	265 631

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		2.4.4. Former 3 chimistes en techniques d'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Frais de formation : 10.000.000 F x 3 personnes					90 000 000	174 757
		Frais de subsistance : 600.000 F X 12 mois X 3 personnes					64 800 000	125 825
		Billet d'avion : 1.000.000 Fx 3 personnes					9 000 000	17 476
		Total Activité 2.4.4.		0		0	163 800 000	318 058
		2.4.5. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 25 personnes	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	125 000 000	242 718
		Frais de subsistance : 50.000 F X 12 mois X 25 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	75 000 000	145 631
		Total Activité 2.4.5.	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	200 000 000	388 350
		2.4.6. Assurer la formation continue de 25 personnes sur la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 25 personnes	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	125 000 000	242 718
		Frais de subsistance : 50.000 F X 12 mois X 25 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	75 000 000	145 631
		Total Activité 2.4.6	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	200 000 000	388 350
		Total Action 2.4	80 000 000	155 340	80 000 000	155 340	1 046 200 000	2 031 456
		TOTAL OBJECTIF 2	451 200 000	876 116	451 200 000	876 116	2 970 950 000	5 768 835

Objectif 3 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
3.1. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion des pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs								
	3.1.1. Choisir les méthodes et techniques appropriées présentées dans le guide FAO - PNUE							
		Recruter un expert international						
		Honoraires: 500,000 x 30 jrs					9 000 000	17 476
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 30 jrs					5 400 000	10 485
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000 F					1 000 000	1 942
		Recruter 2 experts nationaux						
		Honoraires: 300,000 x 30 jrs x 2 personnes					18 000 000	34 951
		Louer un véhicule						
		Coût de location: 100,000 x 30 jrs					3 000 000	5 825
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F/litre x 1000 km x 25%					250 000	485
		Organiser un atelier pour valider le rapport des experts						
		Coût atelier : 10,000,000 F CFA					10 000 000	19 417
	Total Activité 3.1.1.			0		0	46 650 000	90 583
Total Action 3.1			0	0	0	0	46 650 000	90 583
3.2. Mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des stocks de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs								
	3.2.1. Reconditionner les stocks de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;							
		Appui financier forfaitaire à SAPHYTO qui effectue le reconditionnement des stocks de pesticides périmés						
		Appui forfaitaire : 50.000.000 F par an					50 000 000	97 087
	Total Activité 3.2.1.		0	0	50 000 000	97 087	150 000 000	291 262

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	3.2.2.	Identifier et collecter tous les pesticides périmés, prohibés pesticides POPs et leurs déchets						
		Recruter vingt (20) agents recenseurs						
		Frais de mission : 15,000 F x 30 jrs x 20 personnes x 2 fois	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	90 000 000	174 757
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 300.000 F x 10 jrs x 2 fois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Documentation: 50,000 F x 20 personnes x 2 fois	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	10 000 000	19 417
		Perdiems : 10,000 F x 20 personnes x 10 jrs x 2 fois	4 000 000	7 767	4 000 000	7 767	20 000 000	38 835
		Pause café: 10,000 F x 10 jrs x 25 personnes x 2 fois	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Frais de secrétariat: 250,000 F x 2 fois	500 000	971	500 000	971	2 500 000	4 854
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 10 jrs x 3 personnes x 2 fois	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913	7 500 000	14 563
		Louer 6 véhicules						
		Frais de location: 100.000 F x 30 jrs x 6 véhicules x 2 fois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	180 000 000	349 515
		Acheter du carburant pour les inventaires						
		Carburant : 1000 F/litre x 1000 km x 6 véhicules x 25% x2 fois	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913	7 500 000	14 563
		Mettre à jour la liste des distributeurs de pesticides						
		Forfait : 500,000 F					500 000	971
		Contrat de gardiennage dans les six régions cotonnières						
		100,000 F x 12 mois x 6 régions x 2 fois	14 400 000	27 961	14 400 000	27 961	72 000 000	139 806
		Transporter les déchets dans les lieux appropriés						
		Location des camions spécifiques: 20,000,000 F x 6 régions x 2 fois	240 000 000	466 019	240 000 000	466 019	1 200 000 000	2 330 097
		Analyse en labo des pesticides périmés						
		25,000,000 F x 4 laboratoires x 2 fois	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	500 000 000	970 874
		Total Activité 3.2.2.	428 900 000	832 816	428 900 000	832 816	2 145 000 000	4 165 049
	3.2.3.	Aménager et sécuriser un site unique de stockage à Bobo-Dioulasso où se trouve le plus grand nombre de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Construire des magasins appropriés						
		10,000,000 F x 5 magasins					100 000 000	194 175
		Construire des bacs en béton armé						
		10,000,000 F x 5 bacs					200 000 000	388 350
		Enclos: 25,000 F x 400 m					20 000 000	38 835
		Signer un contrat avec 1 Société de gardiennage						
		100,000 F x 12 mois x 5 gardiens	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Total Activité 3.2.3.	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	350 000 000	679 612

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		3.2.4. Convoyer selon les normes FAO - PNUE tous les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets vers le site aménagé en vue de leur élimination						
		Coût de location camions spécifiques						
		25,000,000 F x 6 régions	150 000 000	291 262	150 000 000	291 262	450 000 000	873 786
		Total Activité 3.2.4.	150 000 000	291 262	150 000 000	291 262	450 000 000	873 786
		3.2.5. Promouvoir la recherche sur de nouvelles méthodes et technologies de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		Appui financier forfaitaire aux structures chargées de recherche sur la dégradation des POPs						
		10,000,000 F x 5 structures	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	250 000 000	485 437
		Total Activité 3.2.5.	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	250 000 000	485 437
		Total Action 3.2	634 900 000	1 232 816	684 900 000	1 329 903	3 345 000 000	6 495 146
		TOTAL OBJECTIF 3	634 900 000	1 232 816	684 900 000	1 329 903	3 391 650 000	6 585 728

Objectif 4 : Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		4.1. Identification, sélection et vulgarisation des alternatives aux pesticides POPs						
		4.1.1. Mener une étude d'identification et de sélection des alternatives existantes						
		Elaborer des TdR pour le recrutement d'un cabinet d'expertise (agronome, sociologue, environnementaliste, enquêteurs)						
		PM (Elaboration des TdR par la Coordination du Projet)						
		Payer les honoraires du consultant devant mener l'étude						
		10,000,000 F					10 000 000	19 417
		Organiser un atelier de validation						
		10,000,000 F					10 000 000	19 417
		Total Activité 4.1.1.	0	0	0	0	20 000 000	38 835

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		4.1.2. Promouvoir la recherche sur les alternatives aux pesticides POPs						
		Appui financier aux structures de recherche sur les produits de substitution aux POP (UO, CNRST, ...)						
		20,000,000 F x 5 structures	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	300 000 000	582 524
		Total Activité 4.1.2.	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	300 000 000	582 524
		4.1.3. Informer et sensibiliser les producteurs pour une utilisation plus accrue des alternatives aux pesticides POPs						
		Réaliser des émissions radios et télé sur la vulgarisation des bio pesticides						
		Coût du spot TV : 1,000,000 F					1 000 000	1 942
		Diffusion en 6 langues en 2 fois en 12 mois:						
		100,000 F x 6 langues x 2 fois x 12 mois					14 400 000	27 961
		Rencontrer les producteurs agricoles sur le terrain						
		Location véhicules: 100,000 F x 13 véhicules x 5 jrs x 2 fois					13 000 000	25 243
		Achat carburant : 1000 F x 500 km x 13 régions x 25% x 2 fois					3 250 000	6 311
		Frais de mission: 30,000 F x 2 pers x 5 jrs x 13 régions x 2 fois					7 800 000	15 146
		Prendre en charge les producteurs rencontrés						
		2,000 F x 50 pers x 5 jrs x 13 régions x 2 fois					32 500 000	63 107
		Total Activité 4.1.3					71 950 000	139 709
		4.1.4. Faire l'état des lieux de l'utilisation des bio pesticides et des autres produits de substitution aux pesticides POPs						
		Elaborer des TdR pour le recrutement d'un cabinet d'expertise (agronome, sociologue, environnementaliste, enquêteurs)						
		PM (Elaboration des TdR par la Coordination du Projet)						
		Payer les honoraires du consultant devant faire l'état des lieux						
		10,000,000 F				0	10 000 000	19 417
		Organiser un atelier de validation						
		10,000,000 F				0	10 000 000	19 417
		Total Activité 4.1.4	0	0	0	0	20 000 000	38 835

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	4.1.5	Mener un plaidoyer auprès des autorités pour						
		Sensibiliser les autorités sur la production et l'utilisation des bio pesticides						
		- réaliser des rencontres avec les autorités (Govt, autorités locales)						
		<i>Rencontre Govt</i>						
		Pause santé (rencontre Govt) : 10,000 F x 50 pers x 1 jr	500 000	971	500 000	971	2 000 000	3 883
		Pause santé personnel d'appui : 2,500 F x 50 pers x 1 jr	125 000	243	125 000	243	500 000	971
		Perdiems : 25,000 F x 50 pers x 1 jr	1 250 000	2 427	1 250 000	2 427	5 000 000	9 709
		Perdiems chauffeurs : 10,000 F x 50 pers x 1 jr	500 000	971	500 000	971	2 000 000	3 883
		Frais généraux d'organisation de la rencontre: Forfait : 1,000,000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	4 000 000	7 767
		<i>Rencontres Autorités locales: Gnrs, HC, Préfets)</i>						
		Pause santé: 5,000 F x 50 pers x 1 jr x 13 régions	3 250 000	6 311	3 250 000	6 311	13 000 000	25 243
		Pause santé personnel d'appui : 2,500 F x 50 pers x 1 jr x 13 rég.	1 625 000	3 155	1 625 000	3 155	6 500 000	12 621
		Perdiems : 15,000 F x 50 pers x 1 jr x 13 rég.	9 750 000	18 932	9 750 000	18 932	39 000 000	75 728
		Perdiems chauffeurs : 10,000 F x 20 pers x 1 jr x 13 rég	2 600 000	5 049	2 600 000	5 049	10 400 000	20 194
		Frais généraux d'organisation de la rencontre : 26.000.000 F CFA	26 000 000	50 485	26 000 000	50 485	104 000 000	201 942
		(Frais de mission, location véhicules, carburant, perdiems exposants) :						
		- organiser des journées portes ouvertes sur les bio pesticides						
		Forfait : 2,000,000 F x 13 régions	26 000 000	50 485	26 000 000	50 485	104 000 000	201 942
		Total Activité 4.1.5	72 600 000	140 971	72 600 000	140 971	290 400 000	563 883
		Total Action 4.1	172 600 000	335 146	172 600 000	335 146	702 350 000	1 363 786
		TOTAL OBJECTIF 4	172 600 000	335 146	172 600 000	335 146	702 350 000	1 363 786

Objectif 5 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	5.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyses							
	5.1.1. Identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyses							
		Recruter un consultant pour identifier les besoins des structures de contrôle et d'analyse						
		Honoraires consultant : 100.000 F x 7 jrs					700 000	1 359
		Total Activité 5.1.1		0		0	700 000	1 359

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	5.1.2. Equiper les structures de contrôle et d'analyses identifiées							
		Financer l'acquisition des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;						
		50.000.000 F x 2 structures	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	500 000 000	970 874
		Financer l'acquisition des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		75.000.000 F x 2 structures	150 000 000	291 262	150 000 000	291 262	750 000 000	1 456 311
	Total Activité 5.1.2		250 000 000	485 437	250 000 000	485 437	1 250 000 000	2 427 184
	5.1.3. Renforcer les capacités des laboratoires de l'UO pour l'analyse des résidus et/ou pour la détermination de nouvelles méthodes et techniques de dégradation des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets : laboratoire d'écologie du CEPAPE et du Centre de Recherche en Sciences Biologiques (CRSBAN)							
		Financer l'acquisition de réactifs et des produits chimiques pour l'analyse des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets ;						
		Financer l'acquisition d'appareils d'identification, d'analyse et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets						
		100.000.000 F			100 000 000	194 175	300 000 000	582 524
	Total Activité 5.1.3		0	0	100 000 000	194 175	300 000 000	582 524
	Total Action 5.1		250 000 000	485 437	350 000 000	679 612	1 550 700 000	3 011 068
	5.2. Capitalisation des informations sur les pesticides périmés, prohibés, les pesticides POPs et leurs déchets							
	5.2.1. Renforcer les capacités de la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) en vue d'assurer l'information							
		Former les membres de la CNCP notamment sur les substances chimiques autorisées ou non:						
		Coût atelier de formation : 10.000.000 F par an	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Appui en équipements de la CNCP						
		Coût équipement (masques, gants, bottes, réactifs...)	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Appui en prélèvement d'échantillons et moyens d'analyse						
		Coût échantillonnage et analyse : 5.000.000 F par an	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Total Activité 5.2.1	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	100 000 000	194 175
		5.2.2. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)						
		Former les membres du Réseau						
		Honoraires formateur : 100,000 F x 5 jrs					1 000 000	1 942
		Coût atelier de formation : 5.000.000 F					10 000 000	19 417
		Appui en équipements						
		1 postes de travail pour 10 membres par an						
		2.000.000 F x 10					40 000 000	77 670
		Connexion Internet à haut débit : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Mettre en place un centre de documentation :Forfait : 1.000.000 F					2 000 000	3 883
		Total Activité 5.2.2	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	58 000 000	112 621
		5.2.3. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information du public sur l'intoxication aux substances chimiques.						
		Appui forfaitaire : 10.000.000 F / an	10 000 000	19 417			20 000 000	38 835
		Total Activité 5.2.3	10 000 000	19 417	0	0	20 000 000	38 835
		5.2.4. Renforcer les capacités du Laboratoire National d'Analyses des Eaux en vue d'assurer l'information du public sur la pollution des eaux par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets						
		Appui forfaitaire : 10.000.000 F / an					20 000 000	38 835
		Total Activité 5.2.4	0	0	0	0	20 000 000	38 835
		5.2.5. Renforcer les capacités du CNRST (INERA et IRSAT) en vue d'assurer l'information sur la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets						
		Appui forfaitaire : 10.000.000 F / an					20 000 000	38 835
		Total Activité 5.2.5	0	0	0	0	20 000 000	38 835
		Total Action 5.2	31 000 000	60 194	21 000 000	40 777	218 000 000	423 301

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
5.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux POPs								
	5.3.1. Evaluer la pollution des sols par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets							
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F					250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F					20 000 000	38 835
	Total Activité 5.3.1		0	0	0	0	20 250 000	39 320
5.3.2. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les ressources en eau								
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F					250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F					20 000 000	38 835
	Total Activité 5.3.2		0	0	0	0	20 250 000	39 320
5.3.3. Evaluer la concentration de pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets dans les produits de grande consommation (viande, lait, poisson, produits maraîchers, etc)								
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F					250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 50.000.000 F					50 000 000	97 087
	Total Activité 5.3.3		0	0	0	0	50 250 000	97 573
5.3.4. Dépister des traces de pesticides périmés, prohibés et pesticides POPs dans le lait maternel								
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F					250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 20.000.000 F					20 000 000	38 835
	Total Activité 5.3.4		0	0	0	0	20 250 000	39 320
5.3.5. Prendre en charge des personnes intoxiquées par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs								
		Forfait: 50.000.000 F	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	150 000 000	291 262
	Total Activité 5.3.5		50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	150 000 000	291 262
Total Action 5.3			50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	261 000 000	506 796
TOTAL OBJECTIF 5			331 000 000	642 718	421 000 000	817 476	2 029 700 000	3 941 165

Objectif 6 : Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
6.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés								
	6.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés							
		Recruter un consultant						
		Honoraires: 500,000 x 21 jrs x 2 fois	21 000 000	40 777			84 000 000	163 107
		Frais de subsistance :300 \$ x 600 F x 21 jrs x 2 fois	7 560 000	14 680			30 240 000	58 718
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000	1 000 000	1 942			4 000 000	7 767
		Frais de mission : PM						
		Recruter 30 agents recenseurs						
		15,000 F x 21 jrs x 30 personnes 2 fois	18 900 000	36 699			75 600 000	146 796
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 100.000 F x 10 jrs x 2 fois	2 000 000	3 883			8 000 000	15 534
		Documentation: 50,000 F x 30 personnes x 2 fois	3 000 000	5 825			12 000 000	23 301
		Perdiems : 10,000 F x 30 personnes x 2 fois	600 000	1 165			2 400 000	4 660
		Pause café: 5,000 F x 10 jrs x 35 personnes x 2 fois	3 500 000	6 796			14 000 000	27 184
		Frais de secrétariat: 100,000 F x 2	200 000	388			800 000	1 553
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 10 jrs x 2 personnes x 2 fois	1 000 000	1 942			4 000 000	7 767
		Louer des véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 13 véhicules x 21jrs x 2 fois	54 600 000	106 019			218 400 000	424 078
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 13 véhicules	3 000 000	5 825			12 000 000	23 301
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 21 jrs x 30 personnes x 2 fois	37 800 000	73 398			151 200 000	293 592
	Total Activité 6.1.1		154 160 000	299 340	0	0	616 640 000	1 197 359
	6.1.2. Hiérarchiser les sites majeurs contaminés							
		Activité à mener pendant l'inventaire des sites majeurs contaminés						
	Total Activité 6.1.2							
Total Activité 6.1			154 160 000	299 340	0	0	616 640 000	1 197 359

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	6.2.1. Sécuriser les sites majeurs contaminés							
		Construire un magasin approprié par site						
		2,000,000 F x 2 magasins x 13 régions					104 000 000	201 942
		Construire un bac en béton armé par région						
		3,000,000 F x 13 régions					78 000 000	151 456
		Deux (2) enclos par région : 10,000 F x 200 m x 13 régions					52 000 000	100 971
		Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage						
		100,000 F x 12 mois x 2 gardiens x 13 régions					5 200 000	10 097
	Total Activité 6.2.1		0	0	0	0	239 200 000	464 466
	6.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués							
		Recruter un consultant national ou international pour élaborer un rapport décrivant la technique appropriée de décontamination pour le Burkina						
		Honoraires: 500,000 F x 30 jrs					9 000 000	17 476
		Frais de subsistance :300 \$ x 600 F x 21 jrs					7 560 000	14 680
		Billet d'avion aller/retour : 1,000,000 F					1 000 000	1 942
		Frais de mission : PM						
		Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de validation)						
		Côût de l'atelier de validation : 10,000,000 F					10 000 000	19 417
	Total Activité 6.2.2			0		0	27 560 000	53 515
	6.2.3. Mettre en œuvre les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués							
		Décontaminer les sites majeurs pollués						
		Coût de la décontamination décrite par l'expert en 222. Ce coût dépend et de la superficie à décontaminer, et de la nature du pesticide						
		10,000,000 F x 2 sites x 13 régions	260 000 000	504 854	260 000 000	504 854	780 000 000	1 514 563
	Total Activité 6.2.3		260 000 000	504 854	260 000 000	504 854	780 000 000	1 514 563
Total Action 6.2			260 000 000	504 854	260 000 000	504 854	1 046 760 000	2 032 544
	TOTAL OBJECTIF 6		414 160 000	804 194	260 000 000	504 854	1 663 400 000	3 229 903

Objectif 7 : La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
7.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action								
	7.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation							
		Recruter un consultant pour l'élaboration des outils de suivi-évaluation						
		Honoraires : 300,000 F x 21 jrs					6 300 000	12 233
		Valider le rapport par un Comité restreint						
		Perdiems comité : 25.000 F x 5 jrs x 5 personnes					625 000	1 214
	Total Activité 7.1.1		0	0	0	0	6 925 000	13 447
	7.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation							
		Activité à réaliser par la Coordination						
		Forfait frais de fonctionnement Coordination: 1,000,000 F					1 000 000	1 942
	Total Activité 7.1.2		0	0	0	0	1 000 000	1 942
	7.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action							
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes					1 890 000	3 670
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs					2 100 000	4 078
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%					250 000	485
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation à mi-parcours						
		Coût atelier ; 10.000.000 F					10 000 000	19 417
	Total Activité 7.1.3		0	0	0	0	14 240 000	27 650

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	7.1.4.	Evaluer à la fin du processus le plan d'action Pesticides						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes	1 890 000	3 670	1 890 000	3 670	3 780 000	7 340
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs	2 100 000	4 078	2 100 000	4 078	4 200 000	8 155
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%	250 000	485	250 000	485	500 000	971
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		Total Activité 7.1.4	14 240 000	27 650	14 240 000	27 650	28 480 000	55 301
Total Action 7.1			14 240 000	27 650	14 240 000	27 650	50 645 000	98 340
		TOTAL OBJECTIF 7	14 240 000	27 650	14 240 000	27 650	50 645 000	98 340
		TOTAL PROJET	2 040 100 000	3 961 359	2 025 940 000	3 933 864	10 937 095 000	21 237 078

P

O

Annexe 6

P

S

ANNEXE 6

FICHE DE PROJET DIOXINES ET FURANNES Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs)

Titre du projet : Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et biomédicaux	Agence d'exécution du FEM :
Pays Partie bénéficiaire : Burkina Faso	Statut du pays : Etat Partie à la convention ; signature : 23 mai 2001 et ratification : 20 juillet 2004/ Convention entrée en vigueur à l'égard du pays le 31 mars 2005.
Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	

Programme opérationnel/mesure à court terme :

Ce projet entre dans le cadre du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Lien entre le projet et les priorités, plans d'actions et programmes nationaux : Les différents plans nationaux notamment le Plan national pour l'environnement (PANE), le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les différentes conventions sur les substances chimiques disposent que des précautions soient prises pour que les effets néfastes des polluants ne dégradent pas l'environnement et la santé publique. Un premier inventaire a été réalisé en 2004 sur les émissions des dioxines et furannes. Suite à ce travail d'investigation, il est apparu que l'incinération des déchets biomédicaux et le brûlage à ciel ouvert des déchets municipaux constituent les principales sources d'émissions de ces substances au Burkina Faso. Cette situation est due à l'absence de bonnes pratiques environnementales au sein des populations et au manque des meilleures techniques disponibles dans le pays.

Accord du Point Focal Opérationnel du FEM :

Justification du projet :

Pour avoir signé la Convention sur les POPs, le Burkina Faso se doit de disposer de toutes les informations sur les dioxines et furannes, de mettre en place des infrastructures de gestion écologiquement rationnelle de ces POPs. Ainsi l'inventaire national qui a concerné entre autre les domaines de l'énergie, les déchets, le transport, l'industrie totalise pour l'année 2002 pris comme année de référence, une quantité équivalente à 784,769 gTEQ dont 300,329 gTEQ dans l'air, 59,689 gTEQ **dans la terre**, 401.5 gTEQ **dans les résidus** 12,551 gTEQ **dans l'eau** et 10,7 gTEQ **dans les produits.**

Il ressort que le brûlage des déchets (domestiques et biomédicaux) et les feux de brousse constituent la

principale source d'émission des dioxines et furannes au Burkina Faso. En effet le brûlage des déchets domestiques a émis à lui seul dans l'air une quantité de dioxines et furannes équivalente à **180,534** gTEQ. Cette quantité représente 60,11 % des émissions totales dans l'air.

Un point chaud d'une importance capitale a été retenu ; il s'agit de la région tout au long du massili suite au déversement des eaux usées de la tannerie.

A ce titre la mise en place des infrastructures appropriées d'élimination des déchets municipaux et le renforcement des compétences des parties prenantes dans la gestion des déchets municipaux s'avèrent indispensables.

Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- Une meilleure technique de gestion des déchets municipaux et biomédicaux est mise en place et est fonctionnelle
- Les populations changent de comportement en adoptant les bonnes pratiques environnementales

Activités prévues :

- Organiser des collectes sélectives des déchets municipaux et biomédicaux ;
- Opérationnaliser les schémas directeurs de gestion des déchets ;
- Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs de gestion des déchets soles municipaux dans les villes secondaires ;
- Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de chauffe ;
- Former les agents communaux et les techniciens des centres sanitaires respectivement sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et biomédicaux ;
- Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs.

Parties prenantes :

Ministère de l'Environnement – Ministère de la santé- Ministère de l'administration Territoriale

Coût du projet :

Le budget de ce projet est estimé à : 8 723 301 \$ us

Structure/Organisme de Coordination :

La Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure la Coordination. Elle a aussi l'avantage d'avoir supervisé les premiers inventaires sur les POPs et abrite également les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et du Protocole de Montréal.

Personne à contacter :

Monsieur Désiré OUEDRAOGO, chargé de la coordination nationale pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ; Tél : (00226) 50 30 19 96/ 70 24 10 35/76 67 09 70/ 78 85 92 92 ; Fax : (00226) 50 30 19 98/ 50 31 81 34
E-mail : desireouedraogo@yahoo.fr

Durée du projet : 2 ans

ANNEXE 6 :
PROJET DIOXINES ET FURANNES

Objectif 1 : Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environne-mentales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles de rejets de dioxines et de furannes

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		1.1. Gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux						
		1.1.1. Organiser des collectes sélectives des déchets biomédicaux						
		Former les agents de santé pour la pré collecte des déchets biomédicaux (se baser sur les CMA)						
		Honoraires formateur : 300.000 F x 5 jrs x 4 séances	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	12 000 000	23 301
		Pause santé: 10.000 F x 5 jrs x 50 personnes x 4 séances	10 000 000	19 417	6 000 000	11 650	16 000 000	31 068
		Perdiems des agents de santé : 5.000 Fx5 jrs 50 pers.x4 séances	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	10 000 000	19 417
		Former les structures de collecte (identifier le nbre de Stés à prendre en compte)						
		Honoraires formateur: 300.000 F x 5 jrs	1 500 000	2 913	1 500 000	2 913	3 000 000	5 825
		Prise en charge séminaire de formation						
		Pause santé : 5.000 F x 5 jrs x 50 personnes	1 250 000	2 427	1 250 000	2 427	2 500 000	4 854
		Recruter un consultant pour élaborer un cahier de charge dans le cadre de la collecte des déchets biomédicaux						
		Honoraires consultant : 300.000 F x 15 jrs	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	9 000 000	17 476
		Suivre et contrôler les activités de gestion des déchets biomédicaux						
		Frais de mission : 30.000 F x 21 jrs x 3 pers. x 2 fois par an	3 780 000	7 340	3 780 000	7 340	7 560 000	14 680
		Location de véhicule: 100.000 F x 21 jrs x 2 fois par an	4 200 000	8 155	4 200 000	8 155	8 400 000	16 311
		Carburant : 1.000 F x 1000 km x 25% x 2 fois	500 000	971	500 000	971	1 000 000	1 942
		Appui-conseil aux acteurs de collecte (choix des équipem., etc)						
		Forfait frais de fonctionnement Coordination	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	2 000 000	3 883
		Total Activité 1.1.1	37 730 000	73 262	33 730 000	65 495	71 460 000	138 757

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	1.1.2.	Construire et/ou installer des fours appropriés dans les établissements sanitaires						
		La Convention ne prend pas en charge la réalisation des fours. Il faut prévoir :						
		Recruter un consultant pour faire l'inventaire de l'existant en vue de proposer l'amélioration de leur performance						
		Honoraires consultant : 300.000 F x 60 jrs	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	36 000 000	69 903
		Frais de mission : 30.000 F x 60 jrs	1 800 000	3 495	1 800 000	3 495	3 600 000	6 990
		Location de véhicule: 100.000 F x 60 jrs	9 000 000	17 476	9 000 000	17 476	18 000 000	34 951
		Carburant : 1.000 F x 5.000 km x 25%	1 250 000	2 427	1 250 000	2 427	2 500 000	4 854
		Incinérer les stupéfiants et les médicaments prohibés dans les fours performants						
		Forfait incinération : 1,000,000 F x 2 fois par an	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	4 000 000	7 767
		Total Activité 1.1.2	32 050 000	62 233	32 050 000	62 233	64 100 000	124 466
		Total Action 1.1	69 780 000	135 495	65 780 000	127 728	135 560 000	263 223
		1.2. Gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux						
		1.2.1. Sensibiliser le public						
		Assurer la sensibilisation des acteurs (municipalité, ménages), des décideurs, des hommes de médias. Les activités de sensibilisation comprendront : Emissions et spots radios et télé, Théâtres forum, Débats, conférences dans au moins cinq communes						
		Mener des campagnes de sensibilisation :						
		- <i>émissions à la télé et dans les radios</i>						
		Enregistrement émissions radio : 500,000 F x 6 langues	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	6 000 000	11 650
		Diffusions émissions radio: 100,000 F x 6 émissions x 12 mois x 5 communes	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	72 000 000	139 806
		Enregistrement émissions télé : 1.000,000 F x 6 émissions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	6 000 000	11 650
		Diffusions émissions télé : 200,000 F x 6 émissions x 12 mois x 5 communes	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	72 000 000	139 806
		- <i>réaliser des spots publicitaires (radio & télé)</i>						
		Spots radio : 500,000 F x 6 langues	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	6 000 000	11 650
		Diffusion spot radio : 100 000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	14 400 000	27 961
		Spots télé : 1.000,000 F x 6 langues	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	12 000 000	23 301
		Diffusion spot télé : 500 000 F x 6 émissions x 12 mois x 5 communes	180 000 000	349 515	180 000 000	349 515	360 000 000	699 029
		- <i>organiser des journées nationales de sensibilisation</i>						
		Forfait : 30,000,000 F x 2 fois	60 000 000	116 505	60 000 000	116 505	120 000 000	233 010
		- <i>réaliser un film de sensibilisation</i>						
		Forfait : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	10 000 000	19 417

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Diffusion film: 250,000 x 4 trimestres	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	2 000 000	3 883
		- réaliser des sketches						
		Forfait honoraires troupes de théâtres : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	10 000 000	19 417
		Total Activité 1.2.1	345 200 000	670 292	345 200 000	670 292	690 400 000	1 340 582
	1.2.2	Opérationnaliser les Schémas Directeurs de Gestion des déchets solides (SDGD) municipaux existants						
		Appuyer les Municipalités de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dans :						
		- l'aménagement d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) ;						
		- découpage des villes de Ouaga et Bobo en zone de collecte et de transport						
		aménagement des centres de collecte						
		Elaboration d'un cahier de charges						
		Forfait appui: 100.000.000 F x 2 municipalités	200 000 000	388 350	200 000 000	388 350	400 000 000	776 699
		Total Activité 1.2.2	200 000 000	388 350	200 000 000	388 350	400 000 000	776 699
	1.2.3.	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs de gestion des déchets solides municipaux dans les autres villes						
		Recruter un consultant						
		Honoraires consultant : 300.000 F x 90 jrs	27 000 000	52 427	27 000 000	52 427	54 000 000	104 854
		Frais de mission : 30.000 F x 90 jrs	2 700 000	5 243	2 700 000	5 243	5 400 000	10 485
		Location de véhicule: 100.000 F x 90 jrs	9 000 000	17 476	9 000 000	17 476	18 000 000	34 951
		Carburant : 1.000 F x 5.000 km x 25%	1 250 000	2 427	1 250 000	2 427	2 500 000	4 854
		Organiser deux ateliers pour valider les SDGD						
		Côté ateliers : 10.000.000 F x 2	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
		Total Activité 1.2.3	59 950 000	116 408	59 950 000	116 408	119 900 000	232 816
		Total Action 1.2	605 150 000	1 175 049	605 150 000	1 175 049	1 210 300 000	2 350 097
		1.3. Promotion de l'utilisation des combustibles de substitution et de la lutte contre les feux de brousse						
	1.3.1.	Inciter à l'utilisation des énergies de substitution au bois de feu et des technologies d'économie d'énergie domestique adaptées						
		Sensibiliser les populations pour l'utilisation des foyers améliorés et le gaz						
		Recruter un consultant pour élaborer un plan d'actions de sensibilisation						
		Honoraires : 500.000 F x 21 jrs	10 500 000	20 388	10 500 000	20 388	21 000 000	40 777
		Emissions radios publique et privées: forfait : 30.000.000 F	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	60 000 000	116 505
		Emissions télé publique et privées : forfait : 50.000.000 F	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	100 000 000	194 175
		Sensibiliser les acteurs de la filière gaz pour l'amélioration de l'accessibilité						

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Appuyer les acteurs de la filière gaz dans l'organisation de campagnes promotionnelles sur l'ensemble du territoire						
		Forfait : 30.000.000 F par an	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	60 000 000	116 505
		Poursuivre la vulgarisation des foyers améliorés plus adaptés						
		Appuyer les structures de vulgarisation des foyers améliorés dans la conception de nouveaux foyers plus adaptés						
		Forfait : 30.000.000 F par an	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	60 000 000	116 505
		Total Activité 1.3.1	150 500 000	292 233	150 500 000	292 233	301 000 000	584 466
	1.3.2	Appuyer les actions de lutte contre les feux de brousse						
		Organiser et former les acteurs pour lutter contre les feux de brousse						
		Dynamiser et/ou mettre en place 100 structures départementales de lutte contre les feux de brousse						
		250.000 F x 300 départements	75 000 000	145 631	75 000 000	145 631	150 000 000	291 262
		Former les structures départementales						
		500.000 Fx 300 structures	150 000 000	291 262	150 000 000	291 262	300 000 000	582 524
		Sensibiliser le public sur la gestion des feux de brousse						
		Forfait pour émissions radios et télé : 00.000.000 F	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
		Total Activité 1.3.2.	245 000 000	475 728	245 000 000	475 728	490 000 000	951 456
		Total Action 1.3	395 500 000	767 961	395 500 000	767 961	791 000 000	1 535 922
		TOTAL OBJECTIF 1	1 070 430 000	2 078 505	1 066 430 000	2 070 738	2 136 860 000	4 149 242

Objectif 2 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		2.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes						
		2.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs						
		Organiser un atelier par région regroupant tous les acteurs (autre que le centre et les Hauts Bassins)						
		Coût atelier : 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Organiser deux (2) ateliers par région regroupant tous les acteurs (Régions du Centre et les Hauts Bassins)						
		Coût ateliers : 15.000.000 F x 2 ateliers x 2 Régions	60 000 000	116 505	60 000 000	116 505	120 000 000	233 010
		Mener des campagnes de sensibilisation :						
		Emissions radios publique et privées: forfait : 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		Emissions télé publique et privées : : forfait : 20.000.000 F	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
		Théâtres forum : forfait: : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	10 000 000	19 417
		Total Activité 2.1.1	105 000 000	203 883	105 000 000	203 883	210 000 000	407 767
		Total Action 2.1	105 000 000	203 883	105 000 000	203 883	210 000 000	407 767
		2.2. Développement des compétences nationales sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes						
		2.2.1. Former des agents communaux sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux						
		Recruter des formateurs :						
		Honoraires formateurs Ouaga et Bobo 300.000 F x 3 jrs x 2 formateurs x 2 villes	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	7 200 000	13 981
		Honoraires formateurs 10 villes moyennes 300.000 F x 3 jrs x 10 formateurs (1 formateur par ville)	9 000 000	17 476	9 000 000	17 476	18 000 000	34 951
		Coût ateliers de formation Ouaga et Bobo 10.000.000 F x 3 ateliers x 2 villes	60 000 000	116 505	60 000 000	116 505	120 000 000	233 010
		Total Activité 2.2.1	72 600 000	140 971	72 600 000	140 971	145 200 000	281 942
		2.2.2. Former des techniciens des centres sanitaires sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets biomédicaux						
		Recruter un formateur pour chaque région						
		Honoraires formateurs 300.000 F x 3 jrs x 13 régions	11 700 000	22 718	11 700 000	22 718	23 400 000	45 437
		Coût ateliers de formation dans chaque région 5.000.000 F x 13 régions	65 000 000	126 214	65 000 000	126 214	130 000 000	252 427
		Total Activité 2.2.2	76 700 000	148 932	76 700 000	148 932	153 400 000	297 864

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	2.2.3	Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet						
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000;000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	24 000 000	46 602
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	12 000 000	23 301
		1 Expert en Dioxines et Furannes : 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	12 000 000	23 301
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	7 200 000	13 981
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	2 400 000	4 660
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	1 200 000	2 330
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F	25 000 000	48 544			25 000 000	48 544
		Bureaux : 150.000 F x 5 bureaux	750 000	1 456			750 000	1 456
		Matériel informatique :						
		Postes de travail : 2.000.000 F x 4 postes	8 000 000	15 534			8 000 000	15 534
		Micro-ordinateurs portables : 2.000.000 F x 3 portables	6 000 000	11 650			6 000 000	11 650
		Téléphone/fax : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	4 000 000	7 767
		Abonnement Internet : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	2 000 000	3 883
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	48 000 000	93 204
		Consommables informatiques						
		2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	48 000 000	93 204
		Carburant et lubrifiant						
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	24 000 000	46 602
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,...)						
		Forfait : 3.000.000 F x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	72 000 000	139 806
		Autres frais de fonctionnement						
		Forfait : 3.000.000 F x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	72 000 000	139 806
		Total Activité 2.2.3	204 150 000	396 408	164 400 000	319 223	368 550 000	715 631
		TOTAL ACTION 2.2	353 450 000	686 311	313 700 000	609 126	667 150 000	1 295 437

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
2.3. Renforcement des compétences des hommes de média pour l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émissions des dioxines et furannes.								
	2.3.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média.							
		Recruter un formateur						
		Honoraires : 300.000 F x 3 jrs x 2 ateliers	1 800 000	3 495	1 800 000	3 495	3 600 000	6 990
		Frais d'organisation des ateliers : 10.000.000 F x 2 ateliers/an	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
TOTAL ACTIVITE 2.3.1			21 800 000	42 330	21 800 000	42 330	43 600 000	84 660
2.3.2. Organiser des ateliers de formation à l'endroit de la société civile et des collectivités territoriales.								
		<i>Ateliers de formation à l'endroit de la Société Civile:</i>						
		Recruter un formateur						
		Honoraires : 300.000 F x 3 jrs x 1 atelier/an	900 000	1 748	900 000	1 748	1 800 000	3 495
		Frais d'organisation des ateliers : 10.000.000 F x 1 atelier/an	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		<i>Ateliers de formation à l'endroit des Collectivités Territoriales:</i>						
		Recruter un formateur						
		Honoraires : 300.000 F x 3 jrs x 2 ateliers	1 800 000	3 495	1 800 000	3 495	3 600 000	6 990
		Frais d'organisation des ateliers : 10.000.000 F x 2 ateliers/an	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
TOTAL ACTIVITE 2.3.2			32 700 000	63 495	32 700 000	63 495	65 400 000	126 990
TOTAL ACTION 2.3			54 500 000	105 825	54 500 000	105 825	109 000 000	211 650
2.4. Formation de spécialistes et organisation des formations continues.								
	2.4.1. Assurer la formation continue de 25 personnes sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales							
		Coût des ateliers de formation : 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		Le coût des ateliers comprend: honoraires du formateur, perdiems des agents, pauses café, coût du matériel didactique, frais divers						
TOTAL ACTIVITE 2.4.1			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
TOTAL ACTION 2.4			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
2.5. Diffuser les directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm								
	2.5.1. Diffuser et rendre accessibles les directives BAT/BEP auprès de toutes les parties prenantes							
		Recruter un consultant pour la collecte des directives						
		Honoraires : 300.000 F x 15 jrs	4 500 000	8 738			4 500 000	8 738
		Reproduire les directives BAT/BEP de la Convention de Stockholm						
		Confection de supports papier: 1.000 F x 20.000 exemplaires	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
		Confection de supports multi média: 1.000 F x 20.000 exemplaires	20 000 000	38 835	20 000 000	38 835	40 000 000	77 670
		Diffuser les directives BAT/BEP						
		Forfait : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	4 000 000	7 767
		Diffuser les directives BAT/BEP sur le site WEB du Projet POPs						
		Honoraires consultant : 200.000 F	200 000	388	200 000	388	400 000	777
	TOTAL ACTIVITE 2.5.1		46 700 000	90 680	42 200 000	81 942	88 900 000	172 621
TOTAL ACTION 2.5			46 700 000	90 680	42 200 000	81 942	88 900 000	172 621
	TOTAL OBJECTIF 2		569 650 000	1 106 117	525 400 000	1 020 194	1 095 050 000	2 126 311

Objectif 3 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
3.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des rejets de dioxines et furannes.								
	3.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques pour l'analyse							
		Appui forfaitaire : 20.000.000 F par structure de contrôle et par an	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	80 000 000	155 340
	TOTAL ACTIVITE 3.1.1		40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	80 000 000	155 340
	3.1.2. Acquérir des appareils d'identification et de contrôle							
		Appui forfaitaire : 100.000.000 F par structure de contrôle et par an	200 000 000	388 350	200 000 000	388 350	400 000 000	776 699
	TOTAL ACTIVITE 3.1.2		200 000 000	388 350	200 000 000	388 350	400 000 000	776 699
TOTAL ACTION 3.1			240 000 000	466 019	240 000 000	466 019	480 000 000	932 039

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
3.2. Capitalisation des informations sur les dioxines et furannes.								
	3.2.1. Renforcer le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC)							
		Former les membres du Réseau						
		Forfait atelier de formation : 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		Appui en équipements (masques, gants, bottes, ...)						
		Coût équipements : 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		Mettre en place un centre de documentation						
		Forfait : 5.000.000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	10 000 000	19 417
	TOTAL ACTIVITE 3.2.1		25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	50 000 000	97 087
	3.2.2. Renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) en vue d'assurer l'information sur l'intoxication aux dioxines et furannes							
		Appui forfaitaire : 50.000.000 F / an	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	100 000 000	194 175
	TOTAL ACTIVITE 3.2.2		50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	100 000 000	194 175
TOTAL ACTION 3.2			75 000 000	145 631	75 000 000	145 631	150 000 000	291 262
3.3. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux émissions de dioxines et furannes.								
	3.3.1. Evaluer la concentration des dioxines et furannes dans les produits de grande consommation (eau, viande, lait, poisson, produits maraîchers...)							
		Recrutement d'un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 500.000 F	500 000	971	500 000	971	1 000 000	1 942
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : 100.000.000 F	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	200 000 000	388 350
	TOTAL ACTIVITE 3.3.1		100 500 000	195 146	100 500 000	195 146	201 000 000	390 291
	3.3.2. Evaluer la concentration des dioxines et des furannes dans l'air.							
		Recrutement d'un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 500.000 F	250 000	485	250 000	485	500 000	971
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 30.000.000 F	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	60 000 000	116 505
	TOTAL ACTIVITE 3.3.2		30 250 000	58 738	30 250 000	58 738	60 500 000	117 476
	3.3.3. Prendre en charge les personnes intoxiquées par les dioxines et furannes.							
		Forfait: 100.000.000 F	100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	200 000 000	388 350
	TOTAL ACTIVITE 3.3.3		100 000 000	194 175	100 000 000	194 175	200 000 000	388 350
TOTAL ACTION 3.3			230 750 000	448 058	230 750 000	448 058	461 500 000	896 117
	TOTAL OBJECTIF 3		545 750 000	1 059 709	545 750 000	1 059 709	1 091 500 000	2 119 417

Objectif 4 : Le cadre juridique sur les sources d'émissions de dioxines et furannes est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
4.1. Elaboration d'un cadre juridique adapté à la gestion des déchets biomédicaux								
	4.1.1. Elaborer et adopter un texte sur la gestion des déchets biomédicaux							
		Recruter un consultant						
		Honoraires : 300.000 F x 21 jrs	6 300 000	12 233			6 300 000	12 233
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 21 jrs	3 780 000	7 340			3 780 000	7 340
		Billet d'avion: 1.000.000 F	1 000 000	1 942			1 000 000	1 942
		Organiser un atelier pour Valider le texte						
		Forfait : 10.000.000 F	10 000 000	19 417			10 000 000	19 417
		Reproduire les textes						
		2.000 F x 20.000 exemplaires	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	80 000 000	155 340
		Diffuser les textes						
		Forfait : 2.000.000 F	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	4 000 000	7 767
	TOTAL ACTIVITE 4.1.1		63 080 000	122 485	42 000 000	81 553	105 080 000	204 039
TOTAL ACTION 4.1			63 080 000	122 485	42 000 000	81 553	105 080 000	204 039
TOTAL OBJECTIF 4			63 080 000	122 485	42 000 000	81 553	105 080 000	204 039

Objectif 5 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
5.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action								
	5.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation							
		Recruter un consultant pour l'élaboration						
		Honoraires : 500,000 F x 21 jrs	10 500 000	20 388			10 500 000	20 388
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 21 jrs	3 780 000	7 340			3 780 000	7 340
		Valider le rapport par un Comité restreint						
		Perdiems comité : 10.000 F x 5 jrs x 5 personnes	250 000	485			250 000	485
	TOTAL ACTIVITE 5.1.1		14 530 000	28 214	0	0	14 530 000	28 214

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		5.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation						
		Activité à réaliser par la Coordination						
		Forfait frais de fonctionnement Coordination : 1.000.000 F	1 000 000	1 942			1 000 000	1 942
		TOTAL ACTIVITE 5.1.2	1 000 000	1 942	0	0	1 000 000	1 942
		5.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes	1 890 000	3 670			1 890 000	3 670
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs	2 100 000	4 078			2 100 000	4 078
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%	250 000	485			250 000	485
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier : 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		TOTAL ACTIVITE 5.1.3	14 240 000	27 650	10 000 000	19 417	24 240 000	47 068
		5.1.4. Évaluer à la fin du processus le plan d'action Dioxines et Furannes						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes			1 890 000	3 670	1 890 000	3 670
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs			2 100 000	4 078	2 100 000	4 078
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%			250 000	485	250 000	485
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	20 000 000	38 835
		TOTAL ACTIVITE 5.1.4	10 000 000	19 417	14 240 000	27 650	24 240 000	47 068
		TOTAL ACTION 5.1	39 770 000	77 223	24 240 000	47 068	64 010 000	124 291
		TOTAL OBJECTIF 5	39 770 000	77 223	24 240 000	47 068	64 010 000	124 291
		TOTAL PROJET	2 288 680 000	4 444 039	2 203 820 000	4 279 262	4 492 500 000	8 723 300

P

O

Annexe 7

P

S

ANNEXE 7

FICHE DE PROJET PCB Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs)

Titre du projet : Gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets au Burkina Faso.	Agence d'exécution du FEM :
Pays Partie bénéficiaire : Burkina Faso	Statut du pays : Etat Partie à la Convention ; signature : 23 mai 2001 et ratification : 20 juillet 2004/Convention entrée en vigueur à l'égard du pays le 31 mars 2005.
Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	
	Programme opérationnel/mesure à court terme : Ce projet entre dans le cadre du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Lien entre le projet et les priorités, plans d'actions et programmes nationaux : Les différents plans nationaux notamment le Plan national pour l'environnement (PANE), le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les différentes conventions sur les substances chimiques disposent que des précautions soient prises pour que les effets néfastes des polluants ne dégradent pas l'environnement et la santé publique. Un premier inventaire a été réalisé en 2004 sur les équipements à PCB et de leurs déchets. Ce travail doit être régulièrement mis à jour. Des infrastructures appropriées pour le stockage et l'élimination des POPs est à rechercher et permettre une implication de toutes les parties prenantes.

Accord du Point Focal Opérationnel du FEM :

Justification du projet : Pour avoir signé la convention sur les POPs, le Burkina Faso se doit de disposer de toutes les informations sur les PCB, mettre en place un cadre juridique et un mécanisme de contrôle de même que les infrastructures nécessaires à la gestion des PCB et des déchets contaminés.

L'inventaire des PCB a donné les résultats suivants : 258 transformateurs et condensateurs hors service probables à PCB avec un poids de 220 tonnes d'équipements supposés contaminés par les PCB et une quantité de 55 tonnes de polychlorobiphényles.

Pour les équipements électriques en service l'inventaire a permis de détecter 587 transformateurs et condensateurs contenant des PCB, avec une estimation de 360 tonnes de PCB et un poids des équipements contaminés totalisé à 1178 tonnes. Les structures principalement détentrices des PCB sont notamment la SOFITEX et la SONABEL.

Ce projet vise la valorisation des résultats des inventaires de 2004 par :

- La mise à jour des inventaires des PCB,
- la mise en place des infrastructures appropriées de stockage et/ou d'élimination des PCB,
- le renforcement des compétences des parties prenantes dans la gestion des PCB,
- la mise en œuvre d'un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB,
- la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation du Plan d'action PCB.

Résultats attendus : Les résultats attendus sont :

- Actualisation régulière des informations sur les POPs par la création d'une base de données;
- Aménagement d'un site de stockage des PCB et de leurs déchets ;
- Stockage et élimination des PCB et des déchets dans le site aménagé
- Identification et catégorisation des sites contaminés
- Adoption de méthodes et de techniques de décontamination
- Sensibilisation et conscientiser les parties prenantes sur les risques et dangers des PCB

- Équipements des structures en matériels et produits d'analyses ;
- Adoption, diffusion et application des textes juridiques sur les PCB

Activités prévues :

- Inventorier les PCB dans les systèmes semi fermés et ouverts
- Dépister les équipements supposés contenir des PCB
- Collecter des PCB et des équipements électriques à PCB
- Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB
- Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SONABEL selon les normes internationales en vigueur
- Procéder à l'élimination des équipements contenant des PCB
- Identifier, évaluer et sécuriser les sites majeurs contaminés au PCB
- Choisir les méthodes et techniques adaptées de décontamination écologiquement rationnelle
- Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs
- Organiser des voyages d'échanges d'expériences
- Outiller et assurer le fonctionnement du point focal de la convention de Stockholm dans le cadre de ses activités
- Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média
- Assurer des formations continues et de spécialisations
- Constituer une banque de données et diffuser ses informations sur les PCB
- Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des importations des PCB
- Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)
- Acquérir des appareils d'identification et d'analyse des réactifs et des produits chimiques
- Acquérir des appareils d'identification, d'analyse et de contrôle
- Évaluer la présence des PCB dans le sol, l'eau, l'air, les aliments,
- Évaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau
- Élaborer, adopter et diffuser une loi et ses textes d'application sur les PCB
- Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB
- Élaborer les outils et le mécanisme de suivi/évaluation et identifier les acteurs concernés

Parties prenantes :

Le Ministère de l'Énergie et des Mines – La SONABEL – Le Ministère de l'Environnement – Le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat– Le Ministère de la santé– La société civile– Le Ministère de l'information – Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique- Les Collectivités locales.

Coût du projet :

Le budget de ce projet est estimé à : **7 074 058 \$ US**

Structure/Organisme de Coordination :

La Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure la Coordination du projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POPs. Elle a aussi l'avantage d'avoir mené les premiers inventaires sur les POPs et d'abriter également les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal.

Durée du projet :5 ans

Personne à contacter :

Monsieur Désiré OUEDRAOGO, chargé de la coordination nationale pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ; Tél : (00226) 50 30 19 96/ 70 24 10 35/76 67 09 70/ 78 85 92 92 ; Fax : (00226) 50 30 19 98/ 50 31 81 34
E-mail : desireouedraogo@yahoo.fr

ANNEXE 7

PROJET GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PCB ET DE LEURS DECHETS

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1.1. Poursuite des inventaires des PCB								
	1.1.1. Inventorier les PCB dans les systèmes semi-fermés et ouverts							
		Recruter un consultant pour actualiser les outils et méthodes d'inventaire						
		Honoraires: 500,000 x 15 jrs	4 500 000	8 738				
		Frais de subsistance: 300 \$ x 600 F x 15 jrs	2 700 000	5 243				
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000	1 000 000	1 942				
		Frais de mission : PM						
		Recruter des agents enquêteurs (10)						
		15,000 F x 10 jrs x 10 enquêteurs 2 fois	9 000 000	17 476				
		Former les enquêteurs						
		Coût formateur: 100.000 F x 10 jrs x 2 fois	2 000 000	3 883				
		Documentation: 50,000 F x 10 personnes x 2 fois	1 000 000	1 942				
		Perdiems : 10,000 F x 10 personnes x 2 fois	200 000	388				
		Pause café: 5,000 F x 10 jrs x 15 personnes x 2 fois	1 500 000	2 913				
		Frais de secréariat: 100,000 F x 2	200 000	388				
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 5 jrs x 2 personnes x 2 fois	500 000	971				
		Louer 6 véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 13 véhicules x 10 jrs x 2 fois	26 000 000	50 485				
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 13 véhicules	3 000 000	5 825				
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 10 jrs x 10 personnes x 2 fois	6 000 000	11 650				
	Total Activité 1.1.1		57 600 000	111 845		0		0
	1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir des PCB							
		Prélever et analyser des échantillons						
		Contractualiser avec la SONABEL						
		Contrat avec la SONABEL :50.000.000 F	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087
	Total Activité 1.1.2		50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087
Total Action 1.1.			107 600 000	208 932	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1.2. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets								
	1.2.1	Incinérer puis procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment						
		Louer des véhicules appropriés pour le transport des équipements à PCB vers le pays retenu comme site d'incinération						
		Coût de location: 20.000.000 F x 2 fois par an			40 000 000	77 670		
	Total Activité 1.2.1		0		40 000 000	77 670	0	
1.2.2. Participer au Projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm								
		Participation à des réunions internationales						
		Frais de mission : 100.000 F x 5 jrs x 2 personnes	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Billet d'avion : 500.000 F x 2 personnes x 3 voyages	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
	Total Activité 1.2.2		2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
Total Action 1.2			2 000 000	3 883	42 000 000	81 553	2 000 000	3 883
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets								
	1.3.1.	Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB						
		Déterminer les lieux et les moyens de stockage :						
		Coût de collecte: 25.000.000 F			25 000 000	48 544	25 000 000	48 544
	Total Activité 1.3.1		0		25 000 000	48 544	25 000 000	48 544
1.3.2. Organiser le transport sécurisé								
		Définir les conditions et les moyens de transport : Louer les						
		Coût du transport			50 000 000	97 087	50 000 000	97 087
	Total Activité 1.3.2		0		50 000 000	97 087	50 000 000	97 087
1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB								
		Etude d'impact environnemental, économique et technique sur la faisabilité :						
		Recruter un expert pour cette étude						
		Honoraires : 300.000 F x 21 jrs	6 300 000	12 233		0	0	0
		Coût de l'aménagement du site : 50.000.000 F	50 000 000	97 087		0	0	0
	Total Activité 1.3.3		56 300 000	109 320	0	0	0	0

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SONABEL selon les normes internationales en vigueur						
		Etablir les procédures de gestion						
		Consigner et faire un audit :						
		Recruter un auditeur						
		Honoraires: 300.000 F x 21 jrs	6 300 000	12 233		0	0	0
		Coût de gestion du local contenant les fûts de récupération						
		2.000.000 F par an à étaler sur la durée du Projet	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
		Total Activité 1.3.4	8 300 000	16 117	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
		1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant des PCB						
		<i>Tâche liée à la périodicité des incinérations</i>						
		Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention :						
		Organiser des missions pour la signature des accords						
		Frais de mission : 100.000 F x 10 jrs x 3 personnes			3 000 000	5 825		
		Billets d'avion : 500.000 F x 3 personnes x 2 voyages			3 000 000	5 825		
		Coût de transport et incinération						
		25.000.000 F x 2 fois par an			50 000 000	97 087		
		Total Activité 1.3.5	0	0	56 000 000	108 738	0	0
		Total Action 1.3	64 600 000	125 437	133 000 000	258 252	77 000 000	149 515
		TOTAL OBJECTIF 1	174 200 000	338 252	225 000 000	436 893	129 000 000	250 485

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		2.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés						
		2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés par les PCB						
		Recruter un consultant						
		Honoraires: 500,000 x 15 jrs x 2 fois	12 600 000	24 466	12 600 000	24 466	12 600 000	24 466
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 15 jrs						
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000 F x 2 voyages	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883
		Frais de mission : PM						
		Recruter des agents recenseurs (10)						
		15,000 F x 10 jrs x 10 personnes 2 fois	3 000 000	5 825		0	3 000 000	5 825

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 100.000 F x 5 jrs x 2 fois	1 000 000	1 942	0	0	1 000 000	1 942
		Documentation: 50,000 F x 10 personnes x 2 fois	1 000 000	1 942	0	0	1 000 000	1 942
		Perdiems : 10,000 F x 10 personnes x 2 fois	200 000	388	0	0	200 000	388
		Pause café: 5,000 F x 5 jrs x 15 personnes x 2 fois	750 000	1 456	0	0	750 000	1 456
		Frais de secrétariat: 100,000 F x 2	200 000	388	0	0	200 000	388
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 5 jrs x 2 personnes x 2 fois	500 000	971	0	0	500 000	971
		Louer des véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 3 véhicules x 10 jrs x 2 fois	6 000 000	11 650	0	0	6 000 000	11 650
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 3 véhicules	1 500 000	2 913	0	0	1 500 000	2 913
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 10 jrs x 10 personnes x 2 fois	37 800 000	73 398	0	0	37 800 000	73 398
		Total Activité 2.1.1	66 550 000	129 223	14 600 000	28 350	66 550 000	129 223
	Total Action 2.1		66 550 000	129 223	14 600 000	28 350	66 550 000	129 223
	2.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB							
	2.2.1. Sécuriser les sites contaminés au PCB							
		Construire un magasin approprié par site						
		2,000,000 F x 1 magasin x 13 régions	26 000 000	50 485	0	0	0	0
		Un enclos par région : 10,000 F x 100 m x 13 régions	13 000 000	25 243	0	0	0	0
		Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage						
		100,000 F x 12 mois x 2 gardiens x 13 régions	2 600 000		2 600 000	5 049	2 600 000	5 049
		Total Activité 2.2.1	41 600 000	75 728	2 600 000	5 049	2 600 000	5 049
	2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de							
		Recruter un consultant pour élaborer un rapport décrivant la technique appropriée de décontamination pour le Burkina						
		Honoraires: 300,000 x 30 jrs			9 000 000	17 476		
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000			1 000 000	1 942		
		Frais de mission : PM						
		Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de validation)						
		Côut de l'atelier de validation : 10,000,000 F			10 000 000	19 417		
		Coût de décontamination des sites majeurs			25 000 000	48 544		
		Total Activité 2.2.2	0	0	45 000 000	87 379	0	0

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
Total Action 2.2			41 600 000	75 728	47 600 000	92 427	2 600 000	5 049
		TOTAL OBJECTIF 2	83 200 000	151 456	50 200 000	97 476	5 200 000	10 097

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes								
		3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs						
		Recruter un expert pour :						
		- définir des thèmes adaptés de sensibilisation						
		- définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible						
		Honoraires : 300,000 F x 15 jrs	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738
		Mener des campagnes de sensibilisation :						
		- émissions à la télé et dans les radios						
		Enregistrement émissions radio : 500,000 F x 6 émissions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Diffusions émissions radio: 100,000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981
		Enregistrement émissions télé : 1,000,000 F x 6 émissions	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Diffusions émissions télé : 500,000 F x 6 émissions x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903
		- réaliser des spots publicitaires (radio & télé)						
		Spots radio : 500,000 F x 6 publics cibles	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825
		Diffusion spot radio : 100 000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981
		Spots télé : 1000,000 F x 6 publics cibles	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Diffusion spot télé : 250 000 F x 6 émissions x 12 mois	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951
		- organiser des journées nationales de sensibilisation						
		Forfait : 20,000,000 F x 2 fois	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670
		- réaliser un film de sensibilisation						
		Forfait : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Diffusion film : 250,000 F x 4 trimestres	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		- réaliser des sketches						
		Forfait honoraires troupes de théâtres : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
Total Action 3.1.1			141 900 000	275 534	141 900 000	275 534	141 900 000	275 534

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		3.1.2. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences						
		Adhérer au réseau sous-régional sur la gestion des POPs						
		Frais de mission rencontres sous-régionales:						
		100.000 F x 4 jrs x 3 réunions x 3 personnes	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990
		Billets d'avion rencontres sous-régionales:						
		500.000 F x 3 billets x 3 réunions	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738
		Identifier des thèmes appropriés pour les voyages d'études						
		Organiser des voyages d'études au profit des utilisateurs de PCB pour voir les bonnes pratiques de gestion des POPs :						
		Visiter un pays à l'extérieur du Burkina						
		Frais de mission :100.000 F x 5 jrs x5 personnes	2 500 000	4 854	2 500 000	4 854	2 500 000	4 854
		Billets d'avion sortie hors du Burkina :						
		500.000 F x 5 billets	2 500 000	4 854	2 500 000	4 854	2 500 000	4 854
		Total Action 3.1.2	13 100 000	25 437	13 100 000	25 437	13 100 000	25 437
		3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet						
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000;000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		1 Expert en PCB : 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	600 000	1 165
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F	25 000 000	48 544				
		Bureaux : 100.000 F x 10 bureaux	1 000 000	1 942				
		Matériel informatique :						
		Postes de travail : 2.000.000 F x 4 postes	8 000 000	15 534				
		Micro-ordinateurs portables : 1.500.000 F x 2 portables	3 000 000	5 825				
		Téléphone/fax : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Abonnement Internet : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Consommables informatiques						
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Carburant et lubrifiant						
		500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,...)						
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Autres frais de fonctionnement						
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Total Activité 3.1.3	122 400 000	237 670	85 400 000	165 825	85 400 000	165 825
	Total Action 3.1		277 400 000	538 641	240 400 000	466 796	240 400 000	466 796
		3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologique-ment rationnelle des PCB et de leurs déchets						
		3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média						
		Forfait : 15.000.000 F pour 2 ateliers	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Total Activité 3.2.1	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
	Total Action 3.2		15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		3.3. Formation de spécialistes et organisation de formations continues						
		3.3.1. Former 3 chimistes en techniques d'analyses des PCB						
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Frais de subsistance : 600.000 F X 24 mois X 3 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Total Activité 3.3.1	42 600 000	82 718	42 600 000	82 718	42 600 000	82 718
		3.3.2. Former 3 toxicologues						
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Frais de subsistance : 600.000 F X 24 mois X 3 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Total Activité 3.3.2	42 600 000	82 718	42 600 000	82 718	42 600 000	82 718
		3.3.3. Former 3 écotoxicologues						
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Frais de subsistance : 600.000 F X 24 mois X 3 personnes	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942	21 600 000	41 942
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		Total Activité 3.3.3	42 600 000	82 718	42 600 000	82 718	42 600 000	82 718

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		3.3.4. Assurer la formation continue de 15 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 15 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126
		Frais de subsistance : 50.000 F X 12 mois X 15 personnes	9 000 000	17 476	9 000 000	17 476	9 000 000	17 476
		Total Activité 3.3.4	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602
		3.3.5. Assurer la formation continue des agents de la SONABEL dans le contrôle et l'analyse des PCB						
		Frais de formation : 100.000 F x 100 personnes			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 3.3.5	0	0	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Action 3.3	151 800 000	294 757	161 800 000	314 175	161 800 000	314 175
		TOTAL OBJECTIF 3	444 200 000	862 524	417 200 000	810 097	417 200 000	810 097

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		4.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des PCB						
		4.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques						
		On prévoit contrôler 700 équipements à PCB par an 30.000 F x 700 équip.	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777
		Total Activité 4.1.1	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777
		4.1.2. Acquérir des appareils d'identification, d'analyses et de contrôle						
		Coût appareils	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252
		Total Activité 4.1.2	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252
		4.1.3. Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB						
		Effectuer les inspections sur le terrain						
		Louer des véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 2 véhicules x 15 jrs x 2 fois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 2 véhicules	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 15 jrs x 3 personnes x 2 fois	2 700 000	5 243	2 700 000	5 243	2 700 000	5 243
		Total Activité 4.1.3	9 700 000	18 835	9 700 000	18 835	9 700 000	18 835
		4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)						
		Former les membres du Réseau						
		Honoraires formateur : 100,000 F x 5 jrs	500 000	971	500 000	971	500 000	971
		Coût atelier de formation : 5.000.000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Appui en équipements						
		1 postes de travail pour 5 membres par an						
		2.000.000 F x 5	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Connexion Internet à haut débit : 1.000.000 F x 5 structures	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709
		Mettre en place un centre de documentation						
		Forfait : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Total Activité 4.1.4	21 500 000	41 748	21 500 000	41 748	21 500 000	41 748
		Total Action 4.1	82 200 000	159 612	82 200 000	159 612	82 200 000	159 612
		4.2. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB et à leurs déchets						
		4.2.1. Détecter des traces de PCB dans le lait maternel						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485	250 000	485	250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 4.2.1	10 250 000		10 250 000	19 903	10 250 000	19 903
		4.2.2. Evaluer la pollution des sols par les PCB						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485	250 000	485	250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 4.2.2	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903
		4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence du contrat						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485	250 000	485	250 000	485
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 4.2.3	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
Total Action 4.2			30 750 000	39 806	30 750 000	59 709	30 750 000	59 709
		TOTAL OBJECTIF 4	112 950 000	199 417	112 950 000	219 320	112 950 000	219 320

Objectif 5 : Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets								
	5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation et le transport des équipements contenant des PCB							
		Recruter un consultant						
		Honoraires : 500.000 F x 21 jrs	6 300 000	12 233	6 300 000	12 233		0
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 21 jrs	3 780 000	7 340	3 780 000	7 340		0
		Billet d'avion: 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942		0
		Total Activité 5.1.1	11 080 000	21 515	11 080 000	21 515	0	0
	5.1.2. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB							
		Organiser un atelier pour Valider le texte						
		Forfait : 10.000.000 F			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 5.1.2	0	0	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
	5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB							
		Reproduire les textes						
		1.000 F x 10.000 exemplaires			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Diffuser les textes						
		Forfait : 1.000.000 F			1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Total Activité 5.1.3	0	0	11 000 000	21 359	11 000 000	21 359
Total Action 5.1			11 080 000	21 515	32 080 000	62 291	21 000 000	40 777
		TOTAL OBJECTIF 5	11 080 000	21 515	32 080 000	62 291	21 000 000	40 777

Objectif 6 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action PCB								
	6.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation							
		Recruter un consultant pour l'élaboration						

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Honoraires : 300,000 F x 21 jrs	6 300 000	12 233				0
		Valider le rapport par un Comité restreint						
		Perdiems comité : 10.000 F x 5 jrs x 5 personnes	250 000	485				0
		Total Activité 6.1.1	6 550 000	12 718	0	0	0	0
		6.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation						
		Activité à réaliser par la Coordination						
		Forfait frais de fonctionnement Coordination: 1,000,000 F	1 000 000	1 942				0
		Total Activité 6.1.2	1 000 000	1 942	0	0	0	0
		6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action des PCB						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes					1 890 000	3 670
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs					2 100 000	4 078
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%					250 000	485
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F					10 000 000	19 417
		Total Activité 6.1.3	0	0	0	0	14 240 000	27 650
		6.1.4. Evaluer à la fin du processus le plan d'action des PCB						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes						
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs						
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%						

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F						
	Total Activité 6.1.4		0	0	0	0	0	0
Total Action 6.1			7 550 000	14 660	0	0	14 240 000	27 650
TOTAL OBJECTIF 6			7 550 000	14 660	0	0	14 240 000	27 650
TOTAL PROJET			833 180 000	1 587 825	837 430 000	1 626 078	699 590 000	1 358 427

ANNEXE 7
PROJET GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PCB ET]

Objectif 1 : Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1.1. Poursuite des inventaires des PCB								
	1.1.1. Inventorier les PCB dans les systèmes semi-fermés et ouverts							
		Recruter un consultant pour actualiser les outils et méthodes d'						
		Honoraires: 500,000 x 15 jrs	4 500 000	8 738			9 000 000	17 476
		Frais de subsistance: 300 \$ x 600 F x 15 jrs	2 700 000	5 243			5 400 000	10 485
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000	1 000 000	1 942			2 000 000	3 883
		Frais de mission : PM						
		Recruter des agents enquêteurs (10)						
		15,000 F x 10 jrs x 10 enquêteurs 2 fois	9 000 000	17 476			18 000 000	34 951
		Former les enquêteurs						
		Coût formateur: 100.000 F x 10 jrs x 2 fois	2 000 000	3 883			4 000 000	7 767
		Documentation: 50,000 F x 10 personnes x 2 fois	1 000 000	1 942			2 000 000	3 883
		Perdiems : 10,000 F x 10 personnes x 2 fois	200 000	388			400 000	777
		Pause café: 5,000 F x 10 jrs x 15 personnes x 2 fois	1 500 000	2 913			3 000 000	5 825
		Frais de secrétariat: 100,000 F x 2	200 000	388			400 000	777
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 5 jrs x 2 personnes x 2 fois	500 000	971			1 000 000	1 942
		Louer 6 véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 13 véhicules x 10 jrs x 2 fois	26 000 000	50 485			52 000 000	100 971
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 13 véhicules	3 000 000	5 825			6 000 000	11 650
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 10 jrs x 10 personnes x 2 fois	6 000 000	11 650			12 000 000	23 301
	Total Activité 1.1.1		57 600 000	111 845	0	0	115 200 000	223 689
	1.1.2. Dépister les équipements supposés contenir des PCB							
		Prélever et analyser des échantillons						
		Contractualiser avec la SONABEL						
		Contrat avec la SONABEL :50.000.000 F	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	250 000 000	485 437
	Total Activité 1.1.2		50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	250 000 000	485 437
Total Action 1.1.			107 600 000	208 932	50 000 000	97 087	365 200 000	709 126

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1.2. Identification et sélection des techniques et méthodes appropriées de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets								
	1.2.1 Incinérer puis procéder à la récupération d'énergie dans un four à ciment							
		Louer des véhicules appropriés pour le transport des équipements à PCB vers le pays retenu comme site d'incinération						
		Coût de location: 20.000.000 F x 2 fois par an			40 000 000	77 670	80 000 000	155 340
	Total Activité 1.2.1		0		40 000 000	77 670	80 000 000	155 340
1.2.2. Participer au Projet PCB des Conventions de Bâle et de Stockholm								
		Participation à des réunions internationales						
		Frais de mission : 100.000 F x 5 jrs x 2 personnes	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Billet d'avion : 500.000 F x 2 personnes x 3 voyages	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
	Total Activité 1.2.2		2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	10 000 000	19 417
Total Action 1.2			2 000 000	3 883	42 000 000	81 553	90 000 000	174 757
1.3. Mise en place des infrastructures appropriées de collecte, de stockage, de transport sécurisé et/ou d'élimination des PCB et de leurs déchets								
1.3.1. Collecter les équipements électriques à PCB et les huiles diélectriques à PCB								
		Déterminer les lieux et les moyens de stockage :						
		Coût de collecte: 25.000.000 F	25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	100 000 000	194 175
	Total Activité 1.3.1		25 000 000	48 544	25 000 000	48 544	100 000 000	194 175
1.3.2. Organiser le transport sécurisé								
		Définir les conditions et les moyens de transport : Louer les						
		Coût du transport	50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	200 000 000	388 350
	Total Activité 1.3.2		50 000 000	97 087	50 000 000	97 087	200 000 000	388 350
1.3.3. Identifier et aménager un site pour le stockage des déchets contenant des PCB								
		Etude d'impact environnemental, économique et technique sur						
		Recruter un expert pour cette étude						
		Honoraires : 300.000 F x 21 jrs	0	0	0	0	6 300 000	12 233
		Coût de l'aménagement du site : 50.000.000 F	0	0	0	0	50 000 000	97 087
	Total Activité 1.3.3		0	0	0	0	56 300 000	109 320

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		1.3.4. Gérer le local et les fûts de récupération des PCB de la SONABEL selon les normes internationales en vigueur						
		Etablir les procédures de gestion						
		Consigner et faire un audit :						
		Recruter un auditeur						
		Honoraires: 300.000 F x 21 jrs	0	0	0	0	6 300 000	12 233
		Coût de gestion du local contenant les fûts de récupération						
		2.000.000 F par an à étaler sur la durée du Projet	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	10 000 000	19 417
		Total Activité 1.3.4	2 000 000	3 883	2 000 000	3 883	16 300 000	31 650
		1.3.5. Procéder à l'élimination des huiles et équipements contenant des PCB						
		<i>Tâche liée à la périodicité des incinérations</i>						
		Etablir des accords avec d'autres pays parties à la convention :						
		Organiser des missions pour la signature des accords						
		Frais de mission : 100.000 F x 10 jrs x 3 personnes			3 000 000	5 825	6 000 000	11 650
		Billets d'avion : 500.000 F x 3 personnes x 2 voyages			3 000 000	5 825	6 000 000	11 650
		Coût de transport et incinération						
		25.000.000 F x 2 fois par an			50 000 000	97 087	100 000 000	194 175
		Total Activité 1.3.5	0	0	56 000 000	108 738	112 000 000	217 476
		Total Action 1.3	77 000 000	149 515	133 000 000	258 252	484 600 000	940 971
		TOTAL OBJECTIF 1	186 600 000	362 330	225 000 000	436 893	939 800 000	1 824 854

Objectif 2 : Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		2.1. Poursuite de l'inventaire des sites contaminés						
		2.1.1. Identifier et évaluer les sites majeurs contaminés par les PCB						
		Recruter un consultant						
		Honoraires: 500,000 x 15 jrs x 2 fois		0		0	37 800 000	73 398
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 15 jrs						
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000 F x 2 voyages		0		0	6 000 000	11 650
		Frais de mission : PM						
		Recruter des agents recenseurs (10)						
		15,000 F x 10 jrs x 10 personnes 2 fois		0		0	6 000 000	11 650

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Former les agents recenseurs						
		Coût formateur: 100.000 F x 5 jrs x 2 fois		0		0	2 000 000	3 883
		Documentation: 50,000 F x 10 personnes x 2 fois		0		0	2 000 000	3 883
		Perdiems : 10,000 F x 10 personnes x 2 fois		0		0	400 000	777
		Pause café: 5,000 F x 5 jrs x 15 personnes x 2 fois		0		0	1 500 000	2 913
		Frais de secrétariat: 100,000 F x 2		0		0	400 000	777
		Dépouillement des résultats du recensement						
		25,000 F x 5 jrs x 2 personnes x 2 fois		0		0	1 000 000	1 942
		Louer des véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 3 véhicules x 10 jrs x 2 fois		0		0	12 000 000	23 301
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 3 véhicules		0		0	3 000 000	5 825
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 10 jrs x 10 personnes x 2 fois		0		0	75 600 000	146 796
		Total Activité 2.1.1	0	0	0	0	147 700 000	286 796
		Total Action 2.1	0	0	0	0	147 700 000	286 796
		2.2. Identification, sélection et mise en œuvre des techniques et méthodes adaptées de décontamination écologiquement rationnelle des sites majeurs pollués par les PCB						
		2.2.1. Sécuriser les sites contaminés au PCB						
		Construire un magasin approprié par site						
		2,000,000 F x 1 magasin x 13 régions		0		0	26 000 000	50 485
		Un enclos par région : 10,000 F x 100 m x 13 régions		0		0	13 000 000	25 243
		Signer un contrat avec 1 Sté de gardiennage						
		100,000 F x 12 mois x 2 gardiens x 13 régions	2 600 000	5 049	2 600 000	5 049	13 000 000	25 243
		Total Activité 2.2.1	2 600 000	5 049	2 600 000	5 049	52 000 000	100 971
		2.2.2. Choisir les méthodes et techniques adaptées de						
		Recruter un consultant pour élaborer un rapport décrivant la technique appropriée de décontamination pour le Burkina						
		Honoraires: 300,000 x 30 jrs					9 000 000	17 476
		Billet d'avion aller retour : 1,000,000					1 000 000	1 942
		Frais de mission : PM						
		Validation du rapport de l'expert (prise en charge atelier de valid						
		Côût de l'atelier de validation : 10,000,000 F					10 000 000	19 417
		Coût de décontamination des sites majeurs					25 000 000	48 544
		Total Activité 2.2.2	0	0	0	0	45 000 000	87 379

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
Total Action 2.2			2 600 000	5 049	2 600 000	5 049	97 000 000	188 350
		TOTAL OBJECTIF 2	5 200 000	10 097	5 200 000	10 097	149 000 000	289 320

Objectif 3 : Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
3.1. Sensibilisation, information et éducation des parties prenantes								
	3.1.1. Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation au profit du public, des importateurs, des industriels, des opérateurs économiques, des décideurs politiques et des chercheurs							
		Recruter un expert pour :						
		- définir des thèmes adaptés de sensibilisation						
		- définir et concevoir des outils adaptés à chaque thème et à chaque public cible						
		Honoraires : 300,000 F x 15 jrs	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	22 500 000	43 689
		Mener des campagnes de sensibilisation :						
		- émissions à la télé et dans les radios						
		Enregistrement émissions radio : 500,000 F x 6 émissions	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	15 000 000	29 126
		Diffusions émissions radio: 100,000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	36 000 000	69 903
		Enregistrement émissions télé : 1,000,000 F x 6 émissions	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Diffusions émissions télé : 500,000 F x 6 émissions x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	180 000 000	349 515
		- réaliser des spots publicitaires (radio & télé)						
		Spots radio : 500,000 F x 6 publics cibles	3 000 000	5 825	3 000 000	5 825	15 000 000	29 126
		Diffusion spot radio : 100 000 F x 6 émissions x 12 mois	7 200 000	13 981	7 200 000	13 981	36 000 000	69 903
		Spots télé : 1000,000 F x 6 publics cibles	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Diffusion spot télé : 250 000 F x 6 émissions x 12 mois	18 000 000	34 951	18 000 000	34 951	90 000 000	174 757
		- organiser des journées nationales de sensibilisation						
		Forfait : 20,000,000 F x 2 fois	40 000 000	77 670	40 000 000	77 670	200 000 000	388 350
		- réaliser un film de sensibilisation						
		Forfait : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Diffusion film : 250,000 F x 4 trimestres	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		- réaliser des sketches						
		Forfait honoraires troupes de théâtres : 5,000,000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
Total Action 3.1.1			141 900 000	275 534	141 900 000	275 534	709 500 000	1 377 670

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		3.1.2. Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences						
		Adhérer au réseau sous-régional sur la gestion des POPs						
		Frais de mission rencontres sous-régionales:						
		100.000 F x 4 jrs x 3 réunions x 3 personnes	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	18 000 000	34 951
		Billets d'avion rencontres sous-régionales:						
		500.000 F x 3 billets x 3 réunions	4 500 000	8 738	4 500 000	8 738	22 500 000	43 689
		Identifier des thèmes appropriés pour les voyages d'études						
		Organiser des voyages d'études au profit des utilisateurs de PCB pour voir les bonnes pratiques de gestion des POPs :						
		Visiter un pays à l'extérieur du Burkina						
		Frais de mission :100.000 F x 5 jrs x5 personnes	2 500 000	4 854	2 500 000	4 854	12 500 000	24 272
		Billets d'avion sortie hors du Burkina :						
		500.000 F x 5 billets	2 500 000	4 854	2 500 000	4 854	12 500 000	24 272
		Total Action 3.1.2	13 100 000	25 437	13 100 000	25 437	65 500 000	127 184
		3.1.3. Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet						
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000;000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		1 Expert en PCB : 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	18 000 000	34 951
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	6 000 000	11 650
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	3 000 000	5 825
		Équipement					0	
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F		0		0	25 000 000	48 544
		Bureaux : 100.000 F x 10 bureaux		0		0	1 000 000	1 942
		Matériel informatique :					0	
		Postes de travail : 2.000.000 F x 4 postes		0		0	8 000 000	15 534
		Micro-ordinateurs portables : 1.500.000 F x 2 portables		0		0	3 000 000	5 825
		Téléphone/fax : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Abonnement Internet : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Fournitures de bureau					0	
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Consommables informatiques					0	
		1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Carburant et lubrifiant					0	
		500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,)					0	
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Autres frais de fonctionnement					0	
		Forfait : 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Total Activité 3.1.3	85 400 000	165 825	85 400 000	165 825	464 000 000	900 971
		Total Action 3.1	240 400 000	466 796	240 400 000	466 796	1 239 000 000	2 405 825
		3.2. Renforcement des compétences des hommes de media sur la gestion écologique-ment rationnelle des PCB et de leurs déchets						
		3.2.1. Organiser des ateliers de formation à l'endroit des hommes de média						
		Forfait : 15.000.000 F pour 2 ateliers	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	75 000 000	145 631
		Total Activité 3.2.1	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	75 000 000	145 631
		Total Action 3.2	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	75 000 000	145 631
		3.3. Formation de spécialistes et organisation de formations continues						
		3.3.1. Former 3 chimistes en techniques d'analyses des PCB						
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes		0		0	45 000 000	87 379
		Frais de subsistance : 600.000 F X 24 mois X 3 personnes		0		0	64 800 000	125 825
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets		0		0	18 000 000	34 951
		Total Activité 3.3.1	0	0	0	0	127 800 000	248 155
		3.3.2. Former 3 toxicologues						
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes		0		0	45 000 000	87 379
		Frais de subsistance : 600.000 F X 24 mois X 3 personnes		0		0	64 800 000	125 825
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets		0		0	18 000 000	34 951
		Total Activité 3.3.2	0	0	0	0	127 800 000	248 155
		3.3.3. Former 3 écotoxicologues						
		Frais de formation : 5.000.000 F x 3 personnes		0		0	45 000 000	87 379
		Frais de subsistance : 600.000 F X 24 mois X 3 personnes		0		0	64 800 000	125 825
		Billet d'avion A/R: 1.000.000 F x 3 personnes x 2 billets		0		0	18 000 000	34 951
		Total Activité 3.3.3	0	0	0	0	127 800 000	248 155

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		3.3.4. Assurer la formation continue de 15 personnes sur la prise en charge des personnes intoxiquées par les PCB						
		Frais de formation : 1.000.000 F x 15 personnes	15 000 000	29 126	15 000 000	29 126	75 000 000	145 631
		Frais de subsistance : 50.000 F X 12 mois X 15 personnes	9 000 000	17 476	9 000 000	17 476	45 000 000	87 379
		Total Activité 3.3.4	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	120 000 000	233 010
		3.3.5. Assurer la formation continue des agents de la SONABEL dans le contrôle et l'analyse des PCB						
		Frais de formation : 100.000 F x 100 personnes	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	40 000 000	77 670
		Total Activité 3.3.5	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	40 000 000	77 670
		Total Action 3.3	34 000 000	66 019	34 000 000	66 019	543 400 000	1 055 146
		TOTAL OBJECTIF 3	289 400 000	561 942	289 400 000	561 942	1 857 400 000	3 606 602

Objectif 4 : Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		4.1. Equipement des structures de contrôle et d'analyse des PCB						
		4.1.1. Acquérir des réactifs et des produits chimiques						
		On prévoit contrôler 700 équipements à PCB par an 30.000 F x 700 équip.	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777	105 000 000	203 883
		Total Activité 4.1.1	21 000 000	40 777	21 000 000	40 777	105 000 000	203 883
		4.1.2. Acquérir des appareils d'identification, d'analyses et de contrôle						
		Coût appareils	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	150 000 000	291 262
		Total Activité 4.1.2	30 000 000	58 252	30 000 000	58 252	150 000 000	291 262
		4.1.3. Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi des équipements suspectés contenir des PCB						
		Effectuer les inspections sur le terrain						
		Louer des véhicules						
		Coût de location: 100,000 x 2 véhicules x 15 jrs x 2 fois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Acheter du carburant						
		Coût: 1000 F x 1000 km x 25% litres x 2 fois x 2 véhicules	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Payer des frais de mission						
		30,000 F x 15 jrs x 3 personnes x 2 fois	2 700 000	5 243	2 700 000	5 243	13 500 000	26 214
		Total Activité 4.1.3	9 700 000	18 835	9 700 000	18 835	48 500 000	94 175
		4.1.4. Renforcer le Réseau d'Échange d'Informations Chimiques (REIC)						
		Former les membres du Réseau						
		Honoraires formateur : 100,000 F x 5 jrs	500 000	971	500 000	971	2 500 000	4 854
		Coût atelier de formation : 5.000.000 F	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Appui en équipements						
		1 postes de travail pour 5 membres par an						
		2.000.000 F x 5	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Connexion Internet à haut débit : 1.000.000 F x 5 structures	5 000 000	9 709	5 000 000	9 709	25 000 000	48 544
		Mettre en place un centre de documentation						
		Forfait : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Total Activité 4.1.4	21 500 000	41 748	21 500 000	41 748	107 500 000	208 738
		Total Action 4.1	82 200 000	159 612	82 200 000	159 612	411 000 000	798 058
		4.2. Evaluation de l'exposition des populations aux risques liés aux PCB et à leurs déchets						
		4.2.1. Détecter des traces de PCB dans le lait maternel						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence de						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485	250 000	485	1 250 000	2 427
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Total Activité 4.2.1	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903	51 250 000	99 515
		4.2.2. Evaluer la pollution des sols par les PCB						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence de						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485	250 000	485	1 250 000	2 427
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Total Activité 4.2.2	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903	51 250 000	99 515
		4.2.3. Evaluer la concentration des PCB dans les ressources en eau						
		Recruter un consultant pour élaborer les termes de référence de						
		Forfait : 250.000 F	250 000	485	250 000	485	1 250 000	2 427
		Contrat avec un laboratoire d'analyse : Forfait 10.000.000 F	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	50 000 000	97 087
		Total Activité 4.2.3	10 250 000	19 903	10 250 000	19 903	51 250 000	99 515

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
Total Action 4.2			30 750 000	59 709	30 750 000	59 709	153 750 000	298 544
TOTAL OBJECTIF 4			112 950 000	219 320	112 950 000	219 320	564 750 000	1 096 602

Objectif 5 : Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
5.1. Élaboration d'un cadre juridique adapté aux PCB et à leurs déchets								
	5.1.1. Réglementer l'importation, l'utilisation, la commercialisation et le transport des équipements contenant des PCB							
		Recruter un consultant						
		Honoraires : 500.000 F x 21 jrs		0		0	12 600 000	24 466
		Frais de subsistance : 300 \$ x 600 F x 21 jrs		0		0	7 560 000	14 680
		Billet d'avion: 1.000.000 F		0		0	2 000 000	3 883
		Total Activité 5.1.1	0	0	0	0	22 160 000	43 029
5.1.2. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes sur les PCB								
		Organiser un atelier pour Valider le texte						
		Forfait : 10.000.000 F			10 000 000	19 417	30 000 000	58 252
		Total Activité 5.1.2	0	0	10 000 000	19 417	30 000 000	58 252
5.1.3. Diffuser les textes sur les PCB								
		Reproduire les textes						
		1.000 F x 10.000 exemplaires	10 000 000	19 417	10 000 000	19 417	40 000 000	77 670
		Diffuser les textes						
		Forfait : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	4 000 000	7 767
		Total Activité 5.1.3	11 000 000	21 359	11 000 000	21 359	44 000 000	85 437
Total Action 5.1			11 000 000	21 359	21 000 000	40 777	96 160 000	186 718
TOTAL OBJECTIF 5			11 000 000	21 359	21 000 000	40 777	96 160 000	186 718

Objectif 6 : La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
6.1. Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action PCB								
	6.1.1. Élaborer les outils de suivi-évaluation							
		Recruter un consultant pour l'élaboration						

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Honoraires : 300,000 F x 21 jrs		0		0	6 300 000	12 233
		Valider le rapport par un Comité restreint						
		Perdiems comité : 10.000 F x 5 jrs x 5 personnes		0		0	250 000	485
		Total Activité 6.1.1	0	0	0	0	6 550 000	12 718
		6.1.2. Identifier les acteurs de suivi-évaluation						
		Activité à réaliser par la Coordination						
		Forfait frais de fonctionnement Coordination: 1,000,000 F		0		0	1 000 000	1 942
		Total Activité 6.1.2	0	0	0	0	1 000 000	1 942
		6.1.3. Evaluer à mi-parcours le plan d'action des PCB						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes					1 890 000	3 670
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs					2 100 000	4 078
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%					250 000	485
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F					10 000 000	19 417
		Total Activité 6.1.3	0	0	0	0	14 240 000	27 650
		6.1.4. Évaluer à la fin du processus le plan d'action des PCB						
		Organiser la collecte d'information pour élaborer un projet de rapport d'évaluation						
		Frais de mission:						
		30.000 F x 21 jrs x 3 personnes			1 890 000	3 670	1 890 000	3 670
		Location de véhicule						
		100.000 F x 21 jrs			2 100 000	4 078	2 100 000	4 078
		Achat de carburant						
		1.000 F x 1000 km x 25%			250 000	485	250 000	485

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Organiser un atelier de validation du rapport d'évaluation de la Coordination						
		Coût atelier ; 10.000.000 F			10 000 000	19 417	10 000 000	19 417
		Total Activité 6.1.4	0	0	14 240 000	27 650	14 240 000	27 650
		Total Action 6.1	0	0	14 240 000	27 650	36 030 000	69 961
		TOTAL OBJECTIF 6	0	0	14 240 000	27 650	36 030 000	69 961
		TOTAL PROJET	605 150 000	1 175 049	667 790 000	1 296 680	3 643 140 000	7 074 058

P

O

Annexe 8

P

S

ANNEXE 8

FICHE DE PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITES DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM »

<p>Titre du projet : Renforcement des capacités du point focal de la convention.</p> <p>Pays Partie bénéficiaire : Burkina Faso</p>	<p>Agence d'exécution du FEM :</p> <p>Statut du pays : Etat Partie à la convention ; signature : 23 mai 2001 et ratification : 20 juillet 2004/ Convention entrée en vigueur à l'égard du pays le 31 mars 2005.</p>
<p>Domaine du FEM : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)</p>	
	<p>Programme opérationnel/mesure à court terme : Ce projet entre dans le cadre du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.</p>

Lien entre le projet et les priorités, plans d'actions et programmes nationaux : Les différents plans nationaux notamment le Plan national pour l'environnement (PANE), le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le PNM de la convention de Stockholm sur les POPs et ses plans d'actions ainsi que les différentes conventions sur les substances chimiques en vigueur au Burkina Faso (convention de Bâle, Convention de Rotterdam) préconisent un renforcement des capacités du point focal afin de lui permettre d'être opérationnel.

Accord du Point Focal Opérationnel du FEM :

Justification du projet :

Pour une bonne mise en route et du suivi des activités de la convention, la mise en place d'une structure au niveau national chargée de la coordination des activités est indispensable.

Résultats attendus :

- Les activités des projets PCB, Dioxines et Furannes et Pesticides sont réalisées et suivies
- Les rapports à la COP sont élaborés
- La convention est mise en œuvre

Activités prévues :

- Suivre les activités des projets
- Participer aux réunions internationales
- Négocier les financements avec les partenaires
- Assurer la mise en œuvre de la convention au niveau national
- Elaborer les rapports à l'intention de la COP

Parties prenantes : Ministère de l'Environnement

Coût du projet : 1 745 631 \$ US

Structure/Organisme de Coordination :

La Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie assure la Coordination du projet du fait qu'elle abrite le point focal de la convention de Stockholm sur les POPs. Elle a aussi l'avantage d'avoir mené les premiers inventaires sur les POPs et d'abriter également les points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Montréal

Personne à contacter :

Monsieur Désiré OUEDRAOGO, chargé de la coordination nationale pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ; Tél : (00226) 50 30 19 96/ 70 24 10 35/76 67 09 70/ 78 85 92 92 ; Fax : (00226) 50 30 19 98/ 50 31 81 34
E-mail : desireouedraogo@yahoo.fr

Durée du projet : 5 ans

**ANNEXE 8
RENFORCEMENT DES CAPACITES DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM**

**Objectif 1 : Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la
Convention de Stockholm**

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	1.1.1	Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet						
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650
		4 Experts : 500.000 F x 12 mois x 4 experts	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	600 000	1 165
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F	25 000 000	48 544		0		0
		Bureaux : 100.000 F x 10 bureaux	1 000 000	1 942		0		0
		Matériel informatique :						
		Postes de travail : 2.000.000 F x 7 postes	14 000 000	27 184		0		0
		Micro-ordinateurs portables : 2.000.000 F x 6 portables	12 000 000	23 301		0		0
		Téléphone/fax : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Abonnement Internet : 5.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 3.000.000 F x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903
		Consommables informatiques						
		2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602

Actions	Activités	Tâches	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Carburant et lubrifiant						
		2.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,...)						
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602
		Autres frais de fonctionnement						
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602
		Total Activité 1.1.1	221 400 000	429 903	169 400 000	328 932	169 400 000	328 932

**ANNEXE 8
RENFORCEMENT DES CAPACITES DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM**

**Objectif 1 : Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la
Convention de Stockholm**

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
	1.1.1 Outiller et assurer le fonctionnement de la Coordination du Projet							
		Assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure de gestion du Projet						
		Identifier les besoins humains, matériels et financiers						
		Rechercher les moyens						
		Personnel						
		Coordonnateur: 1.000;000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Gestionnaire: 500.000 F x 12 mois	6 000 000	11 650	6 000 000	11 650	30 000 000	58 252
		4 Experts : 500.000 F x 12 mois x 4 experts	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	120 000 000	233 010
		Secrétaire administratif : 300.000 F x 12 mois	3 600 000	6 990	3 600 000	6 990	18 000 000	34 951
		Chauffeur/agent de liaison : 100.000 F x 12 mois	1 200 000	2 330	1 200 000	2 330	6 000 000	11 650
		Gardien : 50.000 F x 12 mois	600 000	1 165	600 000	1 165	3 000 000	5 825
		Equipement						
		Véhicule 4 X 4 : 25.000.000 F		0		0	25 000 000	48 544
		Bureaux : 100.000 F x 10 bureaux		0		0	1 000 000	1 942
		Matériel informatique :						
		Postes de travail : 2.000.000 F x 7 postes		0		0	14 000 000	27 184
		Micro-ordinateurs portables : 2.000.000 F x 6 portables		0		0	12 000 000	23 301
		Téléphone/fax : 1.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Abonnement Internet : 5.000.000 F	1 000 000	1 942	1 000 000	1 942	5 000 000	9 709
		Fournitures de bureau						
		Forfait : 3.000.000 F x 12 mois	36 000 000	69 903	36 000 000	69 903	180 000 000	349 515
		Consommables informatiques						
		2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	120 000 000	233 010

Actions	Activités	Tâches	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
			Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
		Carburant et lubrifiant						
		2.000.000 F x 12 mois	12 000 000	23 301	12 000 000	23 301	60 000 000	116 505
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,						
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	120 000 000	233 010
		Autres frais de fonctionnement						
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	24 000 000	46 602	24 000 000	46 602	120 000 000	233 010
		Total Activité 1.1.1	169 400 000	328 932	169 400 000	328 932	899 000 000	1 745 631

Actions	Activités	Tâches	COUT EN DOLLAR US					Coût total
			Coût an 1	Coût an 2	Coût an 3	Coût an 4	Coût an 5	
		Carburant et lubrifiant						0
		2.000.000 F x 12 mois	23 301	23 301	23 301	23 301	23 301	116 505
		Entretiens et réparations (véhicule, micro-ordin, mobiliers,						0
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	46 602	46 602	46 602	46 602	46 602	233 010
		Autres frais de fonctionnement						0
		Forfait : 2.000.000 F x 12 mois	46 602	46 602	46 602	46 602	46 602	233 010
		Total Activité 1.1.1	429 903	328 932	328 932	328 932	328 932	1 745 631

**EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS
LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES**

1 \$ US (en F CFA) = 515

Projet / N° Objectif / Libellé	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1. - GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES STOCKS DE PESTICIDES OBSOLETES, PROHIBES, PESTICIDES POPS ET LEURS	2 375 995 000	4 613 583	2 059 310 000	3 998 660	2 435 750 000	4 729 612
O1 Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué.	40 400 000	78 447	22 000 000	42 718	22 000 000	42 718
O2 Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;	735 350 000	1 427 864	666 600 000	1 294 369	666 600 000	1 294 369
O3 Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.	742 050 000	1 440 874	644 900 000	1 252 233	684 900 000	1 329 903
O4 Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.	40 000 000	77 670	144 550 000	280 680	172 600 000	335 146
O5 Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel	508 950 000	988 252	307 500 000	597 087	461 250 000	895 631
O6 Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure	301 320 000	585 087	273 760 000	531 573	414 160 000	804 194
O7 La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés	7 925 000	15 388	0	0	14 240 000	27 650
2. PROJET DIOXINE ET FURANNES	2 288 680 000	4 444 039	2 203 820 000	4 279 262	0	0
O1 Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles de rejets de dioxines et de furannes	1 070 430 000	2 078 505	1 066 430 000	2 070 738		0
O2 Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission des dioxines et furannes	569 650 000	1 106 117	525 400 000	1 020 194		0

**EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS
LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES**

1 \$ US (en F CFA) = 515

Projet / N° Objectif / Libellé		Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
		Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
O3	Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel	545 750 000	1 059 709	545 750 000	1 059 709		0
O4	Le cadre juridique sur les sources d'émission de dioxines et furannes est renforcé et appliqué	63 080 000	122 485	42 000 000	81 553		0
O5	La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés	39 770 000	77 223	24 240 000	47 068		0
3. PROJET GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PCB ET DE LEURS DECHETS		833 180 000	1 617 825	837 430 000	1 626 078	699 590 000	1 358 427
O1	Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.	174 200 000	338 252	225 000 000	436 893	129 000 000	250 485
O2	Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure	83 200 000	161 553	50 200 000	97 476	5 200 000	10 097
O3	Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets	444 200 000	862 524	417 200 000	810 097	417 200 000	810 097
O4	Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel	112 950 000	219 320	112 950 000	219 320	112 950 000	219 320
O5	Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué	11 080 000	21 515	32 080 000	62 291	21 000 000	40 777
O6	La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés	7 550 000	14 660	0	0	14 240 000	27 650
4. MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM		221 400 000	429 903	169 400 000	328 932	169 400 000	328 932
	Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm	221 400 000	429 903	169 400 000	328 932	169 400 000	328 932

**EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS
LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES**

1 \$ US (en F CFA) = 515

Projet / N° Objectif / Libellé	Coût an 1		Coût an 2		Coût an 3	
	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES PROJETS	5 719 255 000	11 105 350	5 269 960 000	10 232 932	3 304 740 000	6 416 971
IMPREVUS = 10%	571 925 500	1 110 535	526 996 000	1 023 293	330 474 000	641 697
TOTAL GENERAL	6 291 180 500	12 215 884	5 796 956 000	11 256 225	3 635 214 000	7 058 668

**EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS
LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES**

1 \$ US (en F CFA) = 515

Projet / N° Objectif / Libellé		Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
		Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
1. - GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES STOCKS DE PESTICIDES OBSOLETES, PROHIBES, PESTICIDES POPS ET LEURS		2 040 100 000	3 961 359	2 025 940 000	3 933 864	10 937 095 000	21 237 078
O1	Le cadre juridique des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est renforcé et appliqué.	22 000 000	42 718	22 000 000	42 718	128 400 000	249 320
O2	Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets;	451 200 000	876 117	451 200 000	876 117	2 970 950 000	5 768 835
O3	Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.	634 900 000	1 232 816	684 900 000	1 329 903	3 391 650 000	6 585 728
O4	Des alternatives plus sûres aux pesticides POPs sont identifiées, évaluées, vulgarisées et les parties prenantes s'en approprient.	172 600 000	335 146	172 600 000	335 146	702 350 000	1 363 786
O5	Un système adéquat de suivi et de contrôle des pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets est opérationnel	331 000 000	642 718	421 000 000	817 476	2 029 700 000	3 941 165
O6	Les sites majeurs contaminés par les pesticides périmés, prohibés, pesticides POPs et leurs déchets sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure	414 160 000	804 194	260 000 000	504 854	1 663 400 000	3 229 903
O7	La gestion et le suivi-évaluation des actions planifiées sont assurés	14 240 000	27 650	14 240 000	27 650	50 645 000	98 340
2. PROJET DIOXINE ET FURANNES		0	0	0	0	4 492 500 000	8 723 301
O1	Les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales sont identifiées, évaluées et diffusées et les parties prenantes s'en approprient pour la gestion écologiquement rationnelles de rejets de dioxines et de furannes		0		0	2 136 860 000	4 149 243
O2	Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des sources d'émission des dioxines et furannes		0		0	1 095 050 000	2 126 311

**EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS
LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES**

1 \$ US (en F CFA) = 515

Projet / N° Objectif / Libellé		Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
		Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
O3	Un système adéquat de suivi et de contrôle des rejets de dioxines et furannes est opérationnel		0		0	1 091 500 000	2 119 417
O4	Le cadre juridique sur les sources d'émission de dioxines et furannes est renforcé et appliqué		0		0	105 080 000	204 039
O5	La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés		0		0	64 010 000	124 291
3. PROJET GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PCB ET DE LEURS DECHETS		605 150 000	1 175 049	667 790 000	1 296 680	3 643 140 000	7 074 058
O1	Des méthodes et des techniques de gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets sont mises au point, diffusées et les parties prenantes s'en approprient.	186 600 000	362 330	225 000 000	436 893	939 800 000	1 824 854
O2	Les sites majeurs contaminés par les PCB sont identifiés, évalués et hiérarchisés en vue de leur réhabilitation ultérieure	5 200 000	10 097	5 200 000	10 097	149 000 000	289 320
O3	Des mesures de renforcement des compétences des parties prenantes sont mises en œuvre et les acteurs sont plus efficaces dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB et de leurs déchets	289 400 000	561 942	289 400 000	561 942	1 857 400 000	3 606 602
O4	Un système adéquat de suivi et de contrôle des PCB et de leurs déchets est opérationnel	112 950 000	219 320	112 950 000	219 320	564 750 000	1 096 602
O5	Le cadre juridique des PCB et de leurs déchets est renforcé et appliqué	11 000 000	21 359	21 000 000	40 777	96 160 000	186 718
O6	La gestion et le suivi-évaluation des actions du plan sont assurés	0	0	14 240 000	27 650	36 030 000	69 961
4. MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DU POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM		169 400 000	328 932	169 400 000	328 932	899 000 000	1 745 631
	Assurer la mise en place et le fonctionnement du point focal de la Convention de Stockholm	169 400 000	328 932	169 400 000	328 932	899 000 000	1 745 631

**EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS RETENUS DANS
LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES**

1 \$ US (en F CFA) = 515

Projet / N° Objectif / Libellé	Coût an 4		Coût an 5		Coût total	
	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES PROJETS	2 814 650 000	5 465 340	2 863 130 000	5 559 476	19 971 735 000	38 780 068
IMPREVUS = 10%	281 465 000	546 534	286 313 000	555 948	1 997 173 500	3 878 007
TOTAL GENERAL	3 096 115 000	6 011 874	3 149 443 000	6 115 423	21 968 908 500	42 658 075

P

O

Annexe 9
Album Photos

P

S

Photo N° 1



Compression de contenants vides de produits chimiques et de pesticides en briquettes



Photo N° 2

Fuite de pesticides provenant d'un magasin où sont entreposés des stocks obsolètes de produits chimiques datant de plusieurs années.

Photo N° 3



Dépôt sauvage de contenants vides de pesticides dans un magasin

Photo N° 4



Pesticides obsolètes présentant des fuites, disposés dans un conteneur déposé sans mesure de protection de l'environnement

Photo N° 5



Conteneur laissant s'échapper des substances chimiques nocives dans l'environnement

Photo N° 6



Stock de pesticides obsolètes reconditionnés dans des fûts en attente de solution de destruction

Photo N° 7



Bassin de lagunage de substances chimiques

Photo N° 8



Transformateurs électriques en fin de vie, contenant des polychlorobiphényles (PCB)

Photo N° 9



Equipements électriques en fin de vie, contenant des PCB, déposés sans mesure de protection dans l'environnement et pouvant menacer la santé humaine

Photo N° 10



Vue d'une installation électrique avec des transformateurs et des condensateurs contenant probablement des PCB

